

Ministère de la Région Wallonne



RÉGION WALLONNE

Direction générale de l'Agriculture  
Division de la Politique agricole  
Direction de l'Analyse économique agricole

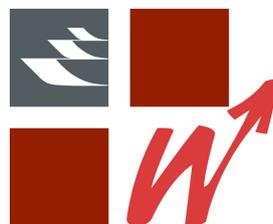
# Evolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne 2005 - 2006



MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

**Direction générale de l'Agriculture  
Division de la Politique agricole  
Direction de l'Analyse économique agricole**

EVOLUTION DE L'ECONOMIE AGRICOLE  
ET HORTICOLE DE LA REGION WALLONNE  
2005 – 2006





# TABLE DES MATIERES

---

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>I</b>
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>V</b>
<b>CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>I.1 La main-d'œuvre.....</b>	<b>1</b>
I.1.1 Situation de mai 2004 à mai 2005 .....	1
I.1.2 Evolution récente.....	7
I.1.3 Etat civil et formation du chef d'exploitation .....	8
I.1.4 Succession des exploitants .....	10
<b>I.2 La terre.....</b>	<b>11</b>
I.2.1 La superficie agricole utilisée (SAU).....	11
I.2.2 La valeur vénale des terres .....	13
I.2.3 Les modes de faire-valoir des terres.....	15
<b>I.3 Les cheptels .....</b>	<b>17</b>
I.3.1 Cheptel bovin .....	17
I.3.2 Cheptel porcin .....	18
I.3.3 Cheptel avicole.....	19
I.3.4 Autres cheptels .....	20
<b>I.4 Le matériel agricole.....</b>	<b>21</b>
I.4.1 Les tracteurs .....	21
I.4.1.1 Autre matériel.....	23
<b>CHAPITRE II. LES UNITES DE PRODUCTION.....</b>	<b>25</b>
<b>II.1 Nombre d'exploitations.....</b>	<b>25</b>
<b>II.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation .....</b>	<b>26</b>
<b>II.3 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique.....</b>	<b>28</b>
<b>II.4 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée .....</b>	<b>30</b>
<b>II.5 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre.....</b>	<b>31</b>
<b>II.6 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs .....</b>	<b>32</b>
II.6.1 Nombre de détenteurs de bovins .....	32
II.6.2 Nombre de détenteurs de porcs .....	37
<b>II.7 Taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles wallonnes .....</b>	<b>40</b>

<b>CHAPITRE III. LES PRODUCTIONS AGRICOLES WALLONNES .....</b>	<b>45</b>
<b>III.1 Les cultures agricoles .....</b>	<b>45</b>
III.1.1 Les céréales .....	46
III.1.2 Les cultures industrielles .....	46
III.1.3 Les prés, les prairies et les cultures fourragères .....	47
III.1.4 Les pommes de terre .....	47
III.1.5 Terres arables retirées de la production .....	48
III.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles .....	48
<b>III.2 Les cultures horticoles .....</b>	<b>49</b>
III.2.1 Les productions maraîchères .....	49
III.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air .....	49
III.2.1.2 Les cultures sous serres .....	50
III.2.2 Les productions fruitières .....	50
III.2.2.1 Les cultures fruitières de plein air .....	50
III.2.2.2 Les cultures fruitières sous serres .....	50
III.2.3 Les pépinières et cultures ornementales .....	51
III.2.4 Les sapins de Noël .....	51
III.2.5 Importance et localisation des cultures horticoles .....	51
<b>III.3 Les productions animales .....</b>	<b>52</b>
III.3.1 Les productions bovines .....	52
III.3.1.1 La production de viande .....	53
III.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine .....	53
III.3.1.3 La production de lait .....	54
III.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait .....	55
III.3.2 La production porcine .....	55
III.3.3 La production avicole .....	56
III.3.3.1 Le poulet de chair .....	56
III.3.3.2 Les poules pondeuses .....	56
III.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores .....	56
III.3.5 La production chevaline .....	57
III.3.6 Les productions ovine et caprine .....	57
<b>III.4 Les productions biologiques .....</b>	<b>58</b>
III.4.1 Les productions végétales .....	58
III.4.2 Les productions animales .....	62
III.4.3 Evolution des productions sous contrôle .....	62
III.4.3.1 Les tendances .....	62
III.4.3.2 Importance du marché des produits « bios » .....	63
III.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon .....	65
<b>CHAPITRE IV. EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES .....</b>	<b>67</b>
<b>IV.1 Les produits végétaux .....</b>	<b>67</b>
IV.1.1 Les céréales .....	67
IV.1.2 Les pommes de terre .....	68
IV.1.3 Les betteraves sucrières .....	68

<b>IV.2 Les produits animaux.....</b>	<b>69</b>
IV.2.1 La viande bovine .....	69
IV.2.1.1 Les bovins de bonne qualité .....	69
IV.2.1.2 Les autres bovins .....	70
IV.2.2 La viande porcine .....	71
IV.2.3 La viande de volaille .....	72
IV.2.4 Le lait.....	73
IV.2.5 Les œufs .....	74
<b>IV.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés .....</b>	<b>75</b>
IV.3.1 Indices des prix reçus .....	76
IV.3.1.1 Période 1990-2004 .....	76
IV.3.1.2 Période 2000-2005 .....	76
IV.3.2 Indice des prix payés .....	78
IV.3.2.1 Période 1990-2005 .....	78
IV.3.2.2 Période 2000-2005 .....	78
IV.3.3 Les termes de l'échange (ciseau des prix).....	79
<b>CHAPITRE V. LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE) 81</b>	
<b>V.1 Nature et importance des capitaux engagés.....</b>	<b>81</b>
<b>V.2 Endettement des exploitations professionnelles .....</b>	<b>84</b>
<b>CHAPITRE VI. LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC.... 87</b>	
<b>VI.1 Le 1<sup>er</sup> pilier (données financières) .....</b>	<b>87</b>
VI.1.1 Ventilation des aides par secteur .....	87
VI.1.2 Distribution des aides entre les producteurs.....	88
<b>VI.2 Le 2<sup>ème</sup> pilier (concours publics).....</b>	<b>89</b>
VI.2.1 Les mesures adoptées en Région wallonne .....	89
VI.2.2 Exécution du PDR entre 2000 et 2005 .....	90
<b>CHAPITRE VII. EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE..... 93</b>	
<b>VII.1 Le revenu en agriculture.....</b>	<b>94</b>
VII.1.1 Structure des exploitations agricoles.....	94
VII.1.2 Revenu du travail par hectare .....	96
VII.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques .....	96
VII.1.2.2 Selon les régions agricoles .....	98
VII.1.3 Structure des produits et des charges en Région wallonne .....	99
VII.1.4 Revenu du travail par unité de travail .....	101
VII.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques .....	101
VII.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail.....	102
VII.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période.....	103
VII.1.4.4 Selon les régions agricoles .....	106
VII.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Région wallonne .....	109
VII.1.5 Revenu agricole familial par unité de travail familial.....	111

<b>VII.2</b>	<b>Le revenu en horticulture .....</b>	<b>112</b>
VII.2.1	Revenu du travail par hectare.....	112
VII.2.2	Revenu du travail par unité de travail .....	113
 <b>CHAPITRE VIII. VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE WALLONNE ET CONTRIBUTION DE CELLE-CI A LA PRODUCTION AGRICOLE BELGE ET A LA FORMATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL.....</b>		<b>117</b>
<b>VIII.1</b>	<b>Production agricole et horticole wallonne.....</b>	<b>117</b>
VIII.1.1	Situation en 2005.....	117
VIII.1.2	Evolutions 1990-2005 .....	118
VIII.1.3	Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge .....	120
VIII.1.4	Comparaison des structures des agricultures wallonne et flamande.....	121
<b>VIII.2</b>	<b>Valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne et part de celle-ci dans la valeur ajoutée brute régionale .....</b>	<b>122</b>
 <b>CHAPITRE IX. PREVISIONS POUR 2006 .....</b>		<b>125</b>
<b>IX.1</b>	<b>Les exploitations et les facteurs de production.....</b>	<b>125</b>
IX.1.1	Les exploitations .....	125
IX.1.2	La main-d'œuvre .....	125
IX.1.3	La superficie agricole utilisée .....	125
IX.1.4	Le cheptel .....	127
<b>IX.2</b>	<b>Les productions, les prix et les revenus.....</b>	<b>127</b>
IX.2.1	Les productions .....	127
IX.2.1.1	Les productions végétales .....	127
IX.2.1.2	Les productions animales .....	127
IX.2.2	Les prix.....	128
IX.2.2.1	Les productions végétales .....	128
IX.2.2.2	Les productions animales .....	129
IX.2.3	Les revenus.....	133

## **PREAMBULE**

---

Ce rapport annuel sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne est présenté conformément à l'arrêté du 8 janvier 1987 instituant le CSWAAA (Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation).

Cette édition est la dix-huitième. Comme les trois années précédentes, elle a été établie par la direction de l'Analyse économique agricole du ministère de la Région wallonne.

Ce rapport comporte neuf chapitres qui concernent :

- les facteurs de production ;
- les unités de production ;
- les productions ;
- les évolutions des prix des produits et des moyens de production ;
- le capital agricole ;
- les aides directes PAC ;
- le revenu agricole ;
- la valeur de la production wallonne et sa contribution dans l'agriculture nationale ;
- les prévisions pour 2006.



# **CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION**

---

## **I.1 LA MAIN-D'ŒUVRE**

La personne qui doit effectuer la déclaration au recensement agricole est l'exploitant. Celui-ci est le responsable juridique et économique de l'entreprise, il peut être une personne physique ou une personne morale pour le compte et au nom de laquelle l'exploitation est mise en valeur.

Si l'exploitant est une personne morale, il n'y a pas de main-d'œuvre familiale. Toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale.

La main-d'œuvre familiale ou non familiale occupée régulièrement peut travailler à temps partiel ou à temps plein (38 heures et plus par semaine ou 20 jours et plus par mois).

Par ailleurs, la main-d'œuvre agricole prise en compte n'est pas celle qui est présente le jour du recensement mais celle qui couvre toute l'année précédente (de mai 2004 à mai 2005).

### **I.1.1 Situation de mai 2004 à mai 2005**

Au cours de la période de référence, 28 007 personnes ont exercé une activité dans le secteur agricole et horticole en Région wallonne (tableau 1.1). Elles représentent 29,5 % de la main-d'œuvre nationale dans ce secteur. La main-d'œuvre à temps plein représente 55,6 % de la main-d'œuvre totale (figure 1.1), cette proportion est supérieure à celle qui est observée sur le plan national. La Région wallonne compte 31,5 % de la main-d'œuvre nationale à temps plein et 27,3 % de la main-d'œuvre nationale à temps partiel.

La main-d'œuvre est majoritairement masculine (68,7 %), surtout lorsqu'elle est occupée à temps plein (77,9 %).

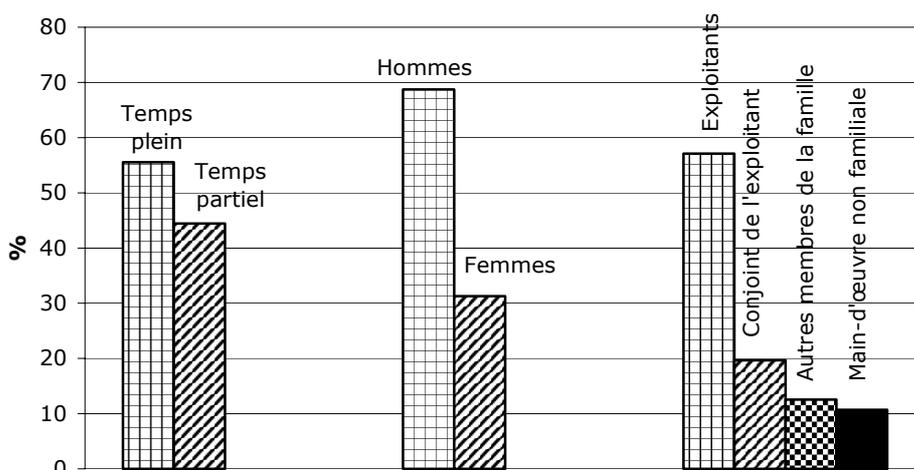
Les exploitants constituent la plus grande partie de la main-d'œuvre : 69,7 % de la main-d'œuvre à temps plein et 41,3 % de la main-d'œuvre à temps partiel. Parmi les exploitants à temps plein, on compte 13,8 % de femmes et parmi les exploitants à temps partiel, 23,9 %.

Les conjoints des exploitants forment le deuxième groupe en importance numérique. Il est très largement à dominance féminine. En Région wallonne, on dénombre 5 515 conjoints, dont 29,6 % à temps plein.

Les autres membres de la famille sont au nombre de 3 513, dont 39 % travaillent à temps plein.

La main-d'œuvre non familiale représente 2 994 personnes, soit 10,7 % de la main-d'œuvre totale (la main-d'œuvre des exploitations « personnes morales » en fait partie).

Figure 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole wallonne (de mai 2004 à mai 2005)



Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

En Région wallonne, près de deux exploitants sur trois n'ont pas de conjoint qui travaille dans l'exploitation.

Par rapport à la Région flamande, l'effectif de la main-d'œuvre non familiale occupée dans les exploitations wallonnes est assez faible. En effet, la Région flamande emploie nettement plus de main-d'œuvre non familiale, notamment en horticulture, secteur beaucoup plus développé dans cette région qu'en Région wallonne.

Tableau 1.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Région wallonne et en Belgique (de mai 2004 à mai 2005)

	Région wallonne		Belgique		A/B
	A	%	B	%	%
<b>Main-d'œuvre à temps plein</b>					
Exploitants :					
- hommes	9 351	86,2	28 250	88,8	33,1
- femmes	1 498	13,8	3 557	11,2	42,1
- total	10 849	100,0	31 807	100,0	34,1
Conjoints des exploitants :					
- hommes	131	8,0	375	6,4	34,9
- femmes	1 501	92,0	5 494	93,6	27,3
- total	1 632	100,0	5 869	100,0	27,8
Autres membres de la famille :					
- hommes	1 196	87,5	2 916	85,8	41,0
- femmes	171	12,5	482	14,2	35,5
- total	1 367	100,0	3 398	100,0	40,2
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	1 451	84,7	6 769	80,7	21,4
- femmes	262	15,3	1 624	19,3	16,1
- total	1 713	100,0	8 393	100,0	20,4
Total :					
- hommes	12 129	77,9	38 310	77,4	31,7
- femmes	3 432	22,1	11 157	22,6	30,8
- total	15 561	100,0	49 467	100,0	31,5
<b>Main-d'œuvre à temps partiel</b>					
Exploitants :					
- hommes	3 908	76,1	12 633	78,2	30,9
- femmes	1 228	23,9	3 517	21,8	34,9
- total	5 136	100,0	16 150	100,0	31,8
Conjoints des exploitants :					
- hommes	727	18,7	2 312	15,4	31,4
- femmes	3 156	81,3	12 749	84,6	24,8
- total	3 883	100,0	15 061	100,0	25,8
Autres membres de la famille :					
- hommes	1 552	72,3	6 166	69,9	25,2
- femmes	594	27,7	2 650	30,1	22,4
- total	2 146	100,0	8 816	100,0	24,3
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	933	72,8	3 105	56,3	30,0
- femmes	348	27,2	2 410	43,7	14,4
- total	1 281	100,0	5 515	100,0	23,2
Total :					
- hommes	7 120	57,2	24 216	53,2	29,4
- femmes	5 326	42,8	21 326	46,8	25,0
- total	12 446	100,0	45 542	100,0	27,3
<b>Total général</b>					
- hommes	19 249	68,7	62 526	65,8	30,8
- femmes	8 758	31,3	32 483	34,2	27,0
- total	28 007	100,0	95 009	100,0	29,5

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

La main-d'œuvre agricole est répartie de manière inégale entre les diverses régions agricoles (tableau 1.2).

Tableau 1.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (de mai 2004 à mai 2005)

	Belgique	Région flamande	Région wallonne	Région sablo-limoneuse (Rég. wallonne)	Région limoneuse (Rég. wallonne)	Région herbagère (Fagne)	Famenne
Main-d'œuvre à temps plein							
Exploitants							
- hommes	28 250	18 889	9 351	559	3 376	195	672
- femmes	3 557	2 059	1 498	65	456	18	133
- total	31 807	20 948	10 849	624	3 832	213	805
Conjoints des exploitants	5 869	4 235	1 632	124	710	32	91
Autres membres de la famille	3 398	2 030	1 367	66	466	26	105
Main-d'œuvre non familiale	8 393	6 659	1 713	135	840	14	45
Total	49 467	33 872	15 561	949	5 848	285	1 046
Main-d'œuvre à temps partiel							
Exploitants							
- hommes	12 633	8 723	3 908	263	1 179	104	315
- femmes	3 517	2 289	1 228	88	396	30	77
- total	16 150	11 012	5 136	351	1 575	134	392
Conjoints des exploitants	15 061	11 175	3 883	210	1 303	70	269
Autres membres de la famille	8 816	6 666	2 146	138	804	23	120
Main-d'œuvre non familiale	5 515	4 225	1 281	141	532	14	43
Total	45 542	33 078	12 446	840	4 214	241	824
Total général	95 009	66 950	28 007	1 789	10 062	526	1 870
Temps plein/total (%)	52,1	50,6	55,6	53,0	58,1	54,2	55,9
Exploitants/total (%)	50,5	47,7	57,1	54,5	53,7	66,0	64,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Tableau 1.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (de mai 2004 à mai 2005)

	Ardenne	Région jurassique	Région herbagère liégeoise (Rég. wallonne)	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne
Main-d'œuvre à temps plein						
Exploitants						
- hommes	1 380	352	1 011	18	1 279	509
- femmes	341	89	131	4	174	87
- total	1 721	441	1 142	22	1 453	596
Conjoints des exploitants	250	56	100	2	235	32
Autres membres de la famille	229	55	147	5	198	70
Main-d'œuvre non familiale	123	41	157	8	327	23
Total	2 323	593	1 546	37	2 213	721
Main-d'œuvre à temps partiel						
Exploitants						
- hommes	580	129	500	14	585	239
- femmes	168	45	139	3	177	105
- total	748	174	639	17	762	344
Conjoints des exploitants	605	165	510	4	452	295
Autres membres de la famille	259	124	226	0	274	178
Main-d'œuvre non familiale	87	23	132	3	284	22
Total	1 699	486	1 507	24	1 772	839
Total général	4 022	1 079	3 053	61	3 985	1 560
Temps plein/total (%)	57,8	55,0	50,6	60,7	55,5	46,2
Exploitants/total (%)	61,4	57,0	58,3	63,9	55,6	60,3

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

La Région wallonne comprend dix régions agricoles : sept sont situées entièrement sur le territoire wallon (région herbagère Fagne, Famenne, Ardenne, région jurassique, Campine hennuyère, Condroz et Haute Ardenne) et trois partiellement (une petite partie de la région sablo-limoneuse, une grande partie de la région limoneuse et la quasi totalité de la région herbagère liégeoise).

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui compte le plus de personnes employées en agriculture : 10 062, soit 35,9 % du total. Elle est suivie de loin par l'Ardenne (4 022 personnes) et par le Condroz (3 985 personnes), et ensuite par la région herbagère liégeoise (3 053 personnes). Leur part dans la main-d'œuvre totale wallonne est respectivement de 14,4, de 14,2 et de 10,9 %. Viennent ensuite la Famenne, la région sablo-limoneuse et la Haute Ardenne, avec 1 870 (6,7 %), 1 789 (6,4 %) et 1 560 (5,6 %) unités. La région jurassique ne compte plus que 1 079 personnes (3,9 % du total wallon) et la région herbagère (Fagne) 526 personnes (1,9 %). La Campine hennuyère, région très petite, n'occupe que 61 personnes en agriculture.

La part de la main-d'œuvre occupée à temps plein représente 55,6 % de la main-d'œuvre totale en Région wallonne contre 50,6 % en Région flamande. Elle varie assez sensiblement d'une région agricole à l'autre : la valeur la plus élevée atteint 58,1 % en région limoneuse et la plus faible s'élève à 46,2 % en Haute Ardenne.

Le pourcentage d'exploitants dans la main-d'œuvre totale varie lui aussi mais plus fortement. Il est logiquement plus élevé en Région wallonne (57,1 %) qu'en Région flamande (47,7 %). Les plus fortes proportions d'exploitants sont observées en région herbagère (Fagne) (66,0 %), et en Famenne (64,0 %). A l'opposé, les plus faibles proportions concernent la région limoneuse (53,7 %) et la région sablo-limoneuse (54,5 %).

Le tableau 1.3 donne la répartition de la main-d'œuvre selon les provinces wallonnes.

Tableau 1.3 : Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (de mai 2004 à mai 2005)

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants					
- hommes	664	3 032	2 302	1 754	1 599
- femmes	117	400	292	431	258
- total	781	3 432	2 594	2 185	1 857
Conjoints des exploitants	92	740	223	320	257
Autres membres de la famille	92	406	331	289	249
Main-d'œuvre non familiale	184	589	403	169	368
Total	1 149	5 167	3 551	2 963	2 731
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants					
- hommes	281	1 053	1 114	687	773
- femmes	102	317	382	199	228
- total	383	1 370	1 496	886	1 001
Conjoints des exploitants	311	1 117	1 095	796	564
Autres membres de la famille	153	631	611	374	377
Main-d'œuvre non familiale	152	404	373	116	236
Total	999	3 522	3 575	2 172	2 178
Total général	2 148	8 689	7 126	5 135	4 909
Temps plein/total (%)	53,5	59,5	49,8	57,7	55,6
Exploitants/total (%)	54,2	55,3	57,4	59,8	58,2

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

En Région wallonne, c'est la province du Hainaut qui compte le plus de personnes employées en agriculture : 8 689 unités (31,0 % du total wallon). La province de Liège arrive en deuxième position avec 7 126 personnes (25,4 %). Les provinces de Luxembourg et de Namur viennent ensuite, avec respectivement 5 135 (18,3 %) et 4 909 (17,5 %) personnes travaillant dans le secteur agricole. Le Brabant wallon occupe la dernière place avec 2 148 personnes (7,7 % du total wallon).

Il convient cependant de mentionner ici que les provinces du Hainaut et de Liège sont de loin les plus peuplées. Proportionnellement, c'est la province de Luxembourg qui est la plus agricole, ensuite vient celle de Namur.

La part de la main-d'œuvre à temps plein dans la main-d'œuvre totale varie d'une province à l'autre. Elle est la plus élevée dans le Hainaut (59,5 %) où les productions

végétales occupent une place importante et la plus faible dans la province de Liège (49,8 %) où la production laitière est la plus répandue.

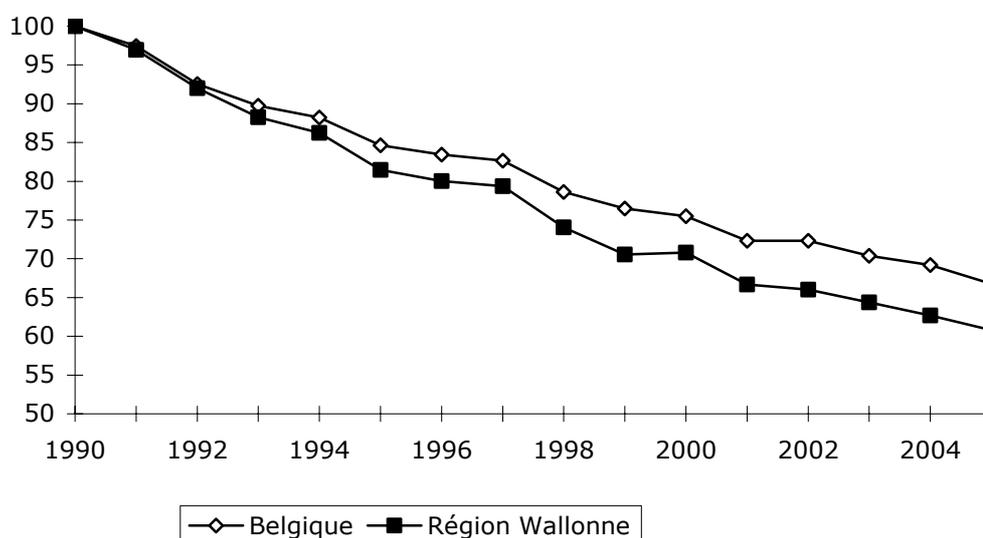
Le pourcentage d'exploitants dans la main-d'œuvre totale diffère moins selon les provinces. La valeur la plus faible est observée dans le Brabant wallon (54,2 %) et la valeur la plus élevée est relevée dans la province de Luxembourg (59,8 %).

### I.1.2 Evolution récente

En 1990, la Région wallonne comptait 46 305 personnes qui travaillaient dans le secteur agricole. Quinze années plus tard, le nombre de personnes exerçant une activité agricole ou horticole a régressé de près de 40 %. Par rapport à 2004, le recul est de 3,0 % (867 personnes).

La figure 1.2 illustre l'évolution relative, sur base 1990 = 100, de la main-d'œuvre agricole totale en Belgique et en Région wallonne. En 2005, en Belgique, la main-d'œuvre totale ne représente plus que 66,6 % de celle qui a été recensée en 1990 et pour la Région wallonne, elle n'atteint plus que 60,5 %.

Figure 1.2 : Evolution relative du nombre de personnes occupées dans le secteur agricole en Belgique et en Région wallonne (1990 à 2005) (1990 = 100)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

Le tableau 1.4 reprend les chiffres de la main-d'œuvre agricole en Belgique et en Région wallonne pour les années 2001 à 2005 (main-d'œuvre totale, exploitants, main-d'œuvre à temps plein et main-d'œuvre à temps partiel).

Tableau 1.4 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Région wallonne (2001 à 2005)

	2001	2002	2003	2004	2005
Main-d'œuvre totale					
Belgique	102 868	102 922	100 151	98 471	95 009
Région wallonne	30 723	30 426	29 652	28 874	28 007
dont :					
Exploitants					
Belgique	55 954	53 602	51 549	49 721	47 957
Région wallonne	18 765	17 927	17 260	16 608	15 985
Main-d'œuvre à temps plein					
Belgique	53 857	53 547	51 987	51 288	49 467
Région wallonne	16 895	16 725	16 286	15 962	15 561
Main-d'œuvre à temps partiel					
Belgique	49 011	49 375	48 164	47 183	45 542
Région wallonne	13 828	13 701	13 366	12 912	12 446

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

### I.1.3 Etat civil et formation du chef d'exploitation

En 2005, au niveau de la Belgique, 76,4 % des exploitants sont mariés. Cette proportion est plus faible en Région wallonne (72,3 %) qu'en Région flamande (78,4 %). Le pourcentage de célibataires atteint 18,9 % en Région wallonne contre 14,5 % en Région flamande. Les veufs représentent 4,8 % du nombre total des exploitants wallons et 4,5 % en Région flamande. Le nombre d'exploitants séparés représente 4,0 % en Région wallonne et seulement 2,6 % en Région flamande.

Le tableau 1.5 donne la répartition des exploitants selon leur état civil pour l'ensemble de la Belgique, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces.

Tableau 1.5 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et dans les provinces (1<sup>er</sup> mai 2005)

	Célibataire		Marié(e)		Veuf(ve)		Séparé(e)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Belgique	7 651	15,9	36 651	76,4	2 199	4,6	1 478	3,1	47 979	100,0
Région flamande	4 633	14,5	25 085	78,4	1 424	4,5	834	2,6	31 976	100,0
Région wallonne	3 016	18,9	11 557	72,3	775	4,8	643	4,0	15 991	100,0
Région sablo-limoneuse	183	18,8	689	70,7	56	5,7	47	4,8	975	100,0
Région limoneuse	920	17,0	3934	72,7	302	5,6	256	4,7	5 412	100,0
Région herbagère (Fagne)	51	14,7	256	73,8	21	6,1	19	5,5	347	100,0
Famenne	246	20,6	846	70,7	66	5,5	39	3,3	1 197	100,0
Ardenne	506	20,5	1 780	72,1	111	4,5	72	2,9	2 469	100,0
Région jurassique	151	24,6	429	69,8	20	3,3	15	2,4	615	100,0
Région herb. liégeoise	346	19,4	1296	72,8	56	3,1	83	4,7	1 781	100,0
Campine hennuyère	6	15,4	28	71,8	2	5,1	3	7,7	39	100,0
Condroz	398	18,0	1 608	72,6	113	5,1	97	4,4	2 216	100,0
Haute Ardenne	209	22,2	691	73,5	28	3,0	12	1,3	940	100,0
Brabant wallon	183	15,7	854	73,3	73	6,3	55	4,7	1 165	100,0
Hainaut	860	17,9	3 476	72,4	238	5,0	230	4,8	4 804	100,0
Liège	795	19,4	2 961	72,4	175	4,3	161	3,9	4 092	100,0
Luxembourg	636	20,7	2 224	72,4	129	4,2	82	2,7	3 071	100,0
Namur	542	19,0	2 042	71,4	160	5,6	115	4,0	2 859	100,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Des différences existent au niveau des régions agricoles. Il y a une proportion d'exploitants mariés plus importante en région herbagère (Fagne), en Haute Ardenne et en Condroz. A l'inverse, les exploitants célibataires sont proportionnellement plus nombreux en région jurassique. Le pourcentage de veufs et de veuves varie de 3 à 6 %. Quant au nombre d'exploitants séparés, il varie de 1,3 à 7,7 %.

Au niveau des provinces, les différences observées ne sont pas très importantes. La proportion d'exploitants mariés varie de 71,4 % dans la province de Namur à 73,3 % dans le Brabant wallon. C'est dans cette province que le taux de célibat est le plus faible (15,7 %) et dans la province de Luxembourg qu'il est le plus élevé (20,7 %).

En ce qui concerne la formation reçue par les exploitants, on distingue trois niveaux : la formation agricole exclusivement pratique, la formation agricole élémentaire et la formation agricole complète. Le tableau 1.6 présente les résultats obtenus pour la Belgique, la Région flamande et la Région wallonne.

Tableau 1.6 : Niveau de formation des exploitants en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne (1<sup>er</sup> mai 2005)

Niveau de formation agricole	Belgique		Région flamande		Région wallonne	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Exclusivement pratique	26 938	52,3	18 696	54,3	8 230	48,1
Elémentaire	12 264	23,8	7 909	23,0	4 351	25,4
Complète	12 338	23,9	7 805	22,7	4 528	26,5
Total	51 540	100,0	34 410	100,0	17 109	100,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

On constate qu'au niveau national, 52,3 % des exploitants ont une formation agricole exclusivement pratique. Ce pourcentage est moins élevé en Région wallonne (48,1 %) qu'en Région flamande (54,3 %).

La proportion d'exploitants ayant reçu une formation agricole élémentaire est de 23,8 % en Belgique. Elle atteint 25,4 % en Région wallonne et 23,0 % en Région flamande.

Enfin, la proportion d'exploitants ayant suivi une formation agricole complète s'élève à 23,9 % au niveau national. Cette proportion est un peu plus importante en Région wallonne (26,5 %) qu'en Région flamande (24,7 %).

On constate que le niveau de formation des agriculteurs reste relativement faible. En comparaison avec les chiffres précédents, on constate néanmoins une amélioration du degré de formation.

#### I.1.4 Succession des exploitants

Afin d'obtenir des informations sur la continuité des exploitations, les agriculteurs sont invités, lors du recensement agricole, à répondre à une question relative à leur succession. Ont-ils, oui ou non, un successeur présumé pour leur exploitation ? Les résultats relatifs à la Belgique, à la Région flamande et à la Région wallonne figurent au tableau 1.7. Ces données permettent aussi de mettre en évidence l'importance du nombre d'exploitants âgés de 50 ans et plus.

Tableau 1.7 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne (1<sup>er</sup> mai 2005)

		Belgique	Région flamande	Région wallonne
Oui	Nombre	4 076	2 459	1 617
	%	15,35	13,68	18,88
	Superf. (ha)	162 408,00	65 900,63	96 507,37
	Sup. moy. (ha)	39,84	26,80	59,68
Non	Nombre	15 578	11 125	4 447
	%	58,68	61,88	51,93
	Superf. (ha)	212 998,65	106 433,61	106 470,57
	Sup. moy. (ha)	13,67	9,57	23,94
Ne sait pas	Nombre	6 893	4 393	2 499
	%	25,97	24,44	29,18
	Superf. (ha)	176 359,84	83 372,82	92 966,52
	Sup. moy. (ha)	25,59	18,98	37,20
Agric. > 50 ans	Nombre	26 547	17 977	8 563
	% / total des exploitants	55,33	56,22	53,55
	Superf. (ha)	551 766,49	255 707,06	295 944,46
	Sup. moy. (ha)	20,78	14,22	34,56

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

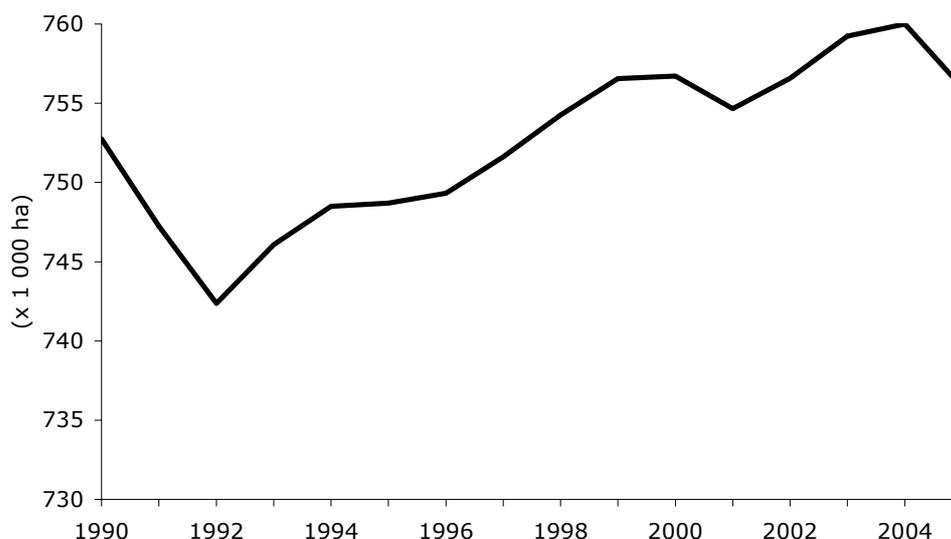
Pour l'ensemble du pays, on observe que sur 100 exploitants âgés d'au moins 50 ans, environ 15 d'entre eux déclarent avoir un successeur présumé. Ce nombre est plus élevé en Région wallonne (19) qu'en Région flamande (14). Certains exploitants sont dans l'incertitude : 26,0 % sur le plan national. Cette proportion atteint 29,2 % en Région wallonne contre 24,4 % en Région flamande. Le principal facteur qui semble déterminer l'existence d'un successeur potentiel est la taille de l'exploitation. En effet, les agriculteurs wallons qui ont un successeur présumé disposent en moyenne d'une superficie de 59,7 ha, alors que ceux qui n'en ont pas ne cultivent, en moyenne, que 23,9 ha. Le même phénomène est observé en Région flamande : 26,8 ha pour ceux qui déclarent avoir un successeur et 9,8 ha pour ceux qui déclarent ne pas en avoir.

## I.2 LA TERRE

### I.2.1 La superficie agricole utilisée (SAU)

Au 1<sup>er</sup> mai 2005, la SAU wallonne atteint 755 545 ha, soit 54,5 % de la SAU nationale (1 385 582 ha). Elle représente 44,9 % de la superficie totale de la Région wallonne, qui atteint 1 684 430 ha.

Figure 1.3 : Evolution de la SAU en Région wallonne (1990 à 2005) (x 1 000 ha)



Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Au fil du temps, la SAU wallonne n'a cessé de décroître (figure 1.3). Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont bien connus : développement de l'économie (création de parcs industriels), amélioration des conditions de vie (construction de maisons individuelles, infrastructures de service public, ...) et construction de voies de communication.

A partir de 1992, la diminution a été arrêtée et on observe même une hausse légère de la SAU à un taux moyen de 0,3 % par an. La réforme de la PAC décidée en 1992 et mise en application à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1993, en renforçant le lien entre la production et le sol, a favorisé cette évolution. Depuis 1999, la SAU est cependant plus stable.

Entre 2004 et 2005, la SAU wallonne a été en diminution ; cette diminution se retrouve dans la majorité des régions agricoles (sauf en Haute Ardenne et en Condroz) et dans toutes les provinces (tableau 1.8).

#### Chiffres repères

SAU en RW

X 1 000 ha

1990	742
2003	759
2004	760
2005	756

Tableau 1.8 : Variation de la SAU en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2004 et 2005 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Région wallonne

	SAU (ha)		
	2004	2005	Région wallonne
Région flamande	633 769	629 683	
Région wallonne	759 772	755 545	100,0
Région sablo-limoneuse	45 530	45 446	6,0
Région limoneuse	271 767	269 833	35,7
Région herbagère liégeoise	55 804	55 343	7,3
Campine hennuyère	1 299	1 320	0,2
Condroz	135 885	135 325	17,9
Haute Ardenne	26 606	26 722	3,5
Région herbagère (Fagne)	14 992	14 563	1,9
Famenne	64 044	64 069	8,5
Ardenne	110 700	110 185	14,6
Région jurassique	33 145	32 735	4,3
Brabant wallon	64 035	63 462	8,4
Hainaut	221 860	220 603	29,2
Liège	159 947	159 190	21,1
Luxembourg	148 203	147 460	19,5
Namur	165 727	164 828	21,8

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

En ce qui concerne la répartition de la SAU wallonne entre les provinces et les régions agricoles, on constate que la province du Hainaut est la plus grande province agricole avec 29,2 % de la SAU, tandis que le Brabant wallon est la province la plus petite (8,4 %). La région limoneuse est de loin la plus grande région agricole de la Région wallonne (35,7 %), elle devance le Condroz (17,9 %) et l'Ardenne (14,6 %).

## I.2.2 La valeur vénale des terres

En Région wallonne, en 2004, 3 929 parcelles de terres de culture ont été vendues de gré à gré, portant sur une superficie de 5 758 ha et une somme de 79 441 238 euros. En moyenne, la parcelle vendue a une superficie de 1,47 ha et le prix atteint 13 797 euros/ha (tableau 1.9). Par rapport à 2003, la superficie vendue augmente de 9 % et le prix moyen de vente est en hausse de 7,4 %. En Région flamande, 7 005 parcelles ont été vendues, pour une superficie de 5 540 ha et une somme de 114 948 042 euros. En moyenne, la parcelle est plus petite qu'en Région wallonne, avec 0,79 ha, mais le prix est nettement plus élevé : 20 748 euros/ha. Par rapport à 2003, la superficie vendue a augmenté de 107 ha (+2 %) et le prix moyen de vente a augmenté de 6,2 %.

Les prix des terres de culture varient fortement. Ils sont les moins élevés dans le Luxembourg, où le prix moyen atteint 10 200 euros/ha. A l'opposé, les terres de culture sont particulièrement chères en Brabant wallon (19 800 euros/ha). Le prix des terres de culture est de l'ordre de 16 750 euros/ha en province de Liège, de 13 100 euros/ha en province du Hainaut et de 12 800 euros/ha en province de Namur.

En 2004, les ventes de terres agricoles de gré à gré se répartissent comme suit : 491 ha en Brabant wallon, 1 503 ha en Hainaut, 1 333 ha à Liège, 1 329 ha en Luxembourg et 1 102 ha dans la province de Namur.

En ce qui concerne les prairies, 2 421 parcelles ont été vendues de gré à gré en Région wallonne en 2004, portant sur une superficie de 2 403 ha et un montant de 31 496 011 euros. En moyenne, la superficie vendue est de 0,99 ha, le prix atteignant 13 109 euros/ha. Comme pour les terres de culture, on constate des différences significatives à l'intérieur du territoire wallon.

Les ventes publiques, quant à elles, sont moins importantes que les ventes de gré à gré : elles ont porté en 2004 sur 114 ha pour les terres et sur 93 ha pour les prairies. Comme pour les ventes de gré à gré, on observe des différences de prix importantes selon les régions.

En 2005, la DGSIE (INS) a revu complètement la méthode de calcul des statistiques relatives aux mutations immobilières. Il en résulte une rupture de série par rapport aux données précédentes. Nous avons donc repris pour ce rapport le texte relatif à l'année dernière. Prochainement, avec plus de recul, on recherchera une méthode permettant la transition des anciennes séries statistiques vers les nouvelles.

Tableau 1.9 : Prix des terres agricoles vendues de gré à gré dans les provinces et arrondissements de la Région wallonne (en 2004)

	€ / ha
Région wallonne	13 797
Brabant wallon	19 837
Hainaut	13 100
Ath	12 888
Charleroi	19 686
Mons	13 175
Mouscron	31 672
Soignies	11 381
Thuin	10 615
Tournai	10 540
Liège	16 756
Huy	17 791
Liège	16 904
Verviers	14 818
Waremme	17 106
Luxembourg	10 214
Arlon	47 314
Bastogne	10 386
Marche	7 290
Neufchâteau	7 884
Virton	7 784
Namur	12 804
Dinant	8 587
Namur	15 660
Philippeville	13 888

Source : DGSIE (INS) – Annuaire de statistiques financières

Parmi les facteurs explicatifs des différences, on constate d'une manière générale que le prix des terres arables et des prairies est d'autant plus élevé que la densité de population est importante.

Deux observations importantes :

- la superficie vendue annuellement en Belgique diminue sensiblement au fil du temps : au début des années 90, le nombre d'hectares vendus approchait 30 000; en 2004, il n'atteint plus que 16 103;
- on constate une augmentation importante des prix des terres et des prairies au cours des dernières années (tableau 1.10). Entre 1995 et 2004, les prix ont augmenté en moyenne de 54 % en Région wallonne et de 40 % en Région flamande.

Tableau 1.10 : Evolution des prix de vente des terres agricoles (1995 et 2004) (€/ha – ventes de gré à gré )

	1995	2004	2004 / 1995 en %
Belgique	12 107	17 235	+42
Région flamande	14 806	20 748	+40
Région wallonne	8 956	13 797	+54
Anvers	17 355	23 356	+35
Brabant flamand	12 448	18 471	+48
Brabant wallon	12 345	19 837	+61
Flandre occidentale	16 045	21 163	+32
Flandre orientale	14 783	21 422	+45
Hainaut	8 354	13 100	+57
Liège	10 964	16 756	+53
Limbourg	13 324	18 372	+38
Luxembourg	5 219	10 214	+96
Namur	8 190	12 804	+56

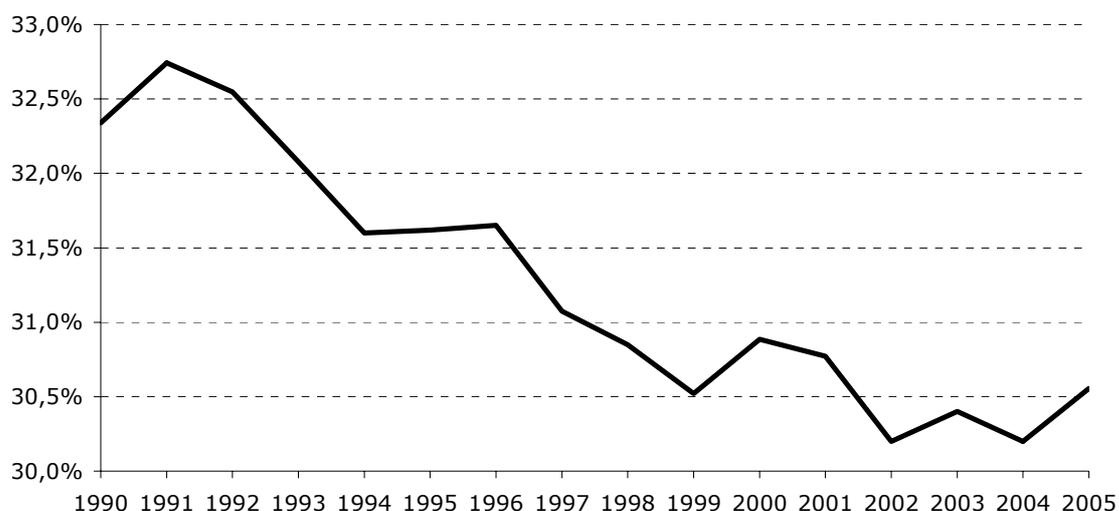
Source : DGSIE (INS) – *Annuaire de statistiques financières*

### I.2.3 Les modes de faire-valoir des terres

Les deux principaux modes de faire-valoir des terres agricoles sont le faire-valoir direct (l'exploitant est le propriétaire) et le faire-valoir indirect (l'exploitant n'est pas le propriétaire). Les autres modes de faire-valoir (métayage, par exemple) ne concernent qu'une faible part de la SAU.

En Région wallonne, la part de la SAU en faire-valoir direct est relativement faible, notamment par rapport aux régions voisines. Dans les années 80, le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct a d'abord eu tendance à augmenter, avant de régresser quelque peu dans les années 90. En 2005, 30,6 % des terres cultivées en Région wallonne appartiennent à l'exploitant (figure 1.4). En 2004, le pourcentage était de 30,2.

Figure 1.4 : Evolution de la part de la SAU cultivée en faire-valoir direct en Région wallonne (1990 à 2005) (%)



Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

En Région flamande, 33,8 % de la SAU sont en faire-valoir direct.

Le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct varie quelque peu selon les régions agricoles et les provinces. Il est le plus faible en région limoneuse (27,8 %) et en Famenne (29,6 %). Le Condroz, assez bien orienté vers les grandes cultures, affiche aussi une valeur peu élevée (29,9 %). A l'opposé, la proportion de faire-valoir direct est plus grande dans le sud et l'est de la Région wallonne : région jurassique (36,9 %), Haute Ardenne (33,2 %) et Ardenne (36,9 %).

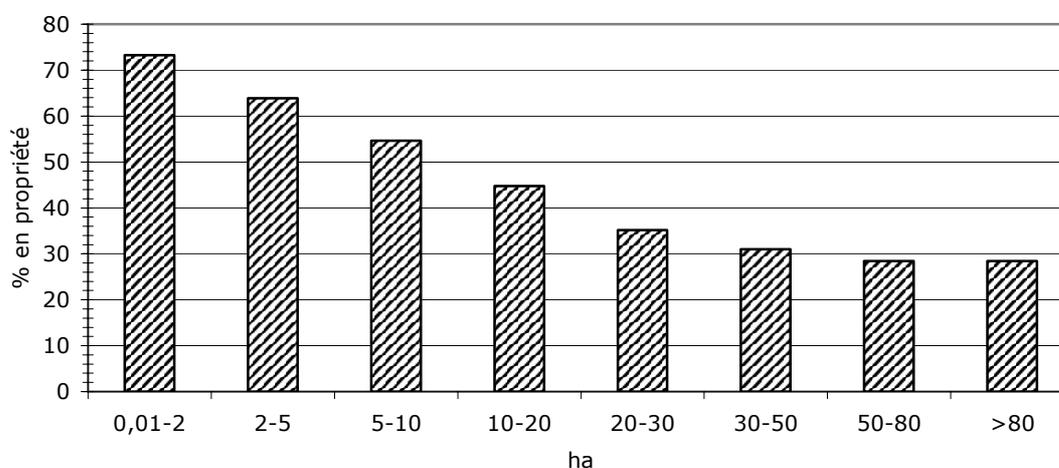
Sur le plan provincial, le taux de faire-valoir direct est le plus faible en Hainaut (27,1%). Il est le plus élevé dans la province de Luxembourg (36,1 %). Cette province est, en effet, relativement plus rurale et agricole.

Si la proportion des terres en faire-valoir direct varie en fonction des lieux, elle varie plus fortement encore en relation avec la taille des exploitations (figure 1.5). D'une manière générale, le pourcentage de faire-valoir direct est d'autant plus faible que la superficie cultivée s'accroît. Dans les exploitations de moins de 10 ha, les agriculteurs et horticulteurs sont, en moyenne, propriétaires des deux tiers des terres qu'ils cultivent. Au-delà de 80 ha, cette proportion tombe à 28,4%.

#### Chiffres repères

% faire-valoir direct	
Wallonie	30,6
Régions agricoles	
limoneuse	27,8
jurassique	36,9
Provinces	
Hainaut	27,1
Luxembourg	36,1

Figure 1.5 : Part de la superficie en faire-valoir direct selon la taille de l'exploitation en Région wallonne (en 2005)



Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

## I.3 LES CHEPTELS

En Région wallonne, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par les élevages bovins. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s'est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes.

Par ailleurs, les élevages hors-sol, traditionnellement de faible importance, ont connu un développement non négligeable au cours des dernières années.

### I.3.1 Cheptel bovin

Après avoir atteint un maximum de 1 554 525 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Région wallonne diminue régulièrement. Alors que la réduction du cheptel laitier consécutive à l'instauration des quotas laitiers était compensée par un accroissement du cheptel destiné à la production de viande, ce n'est plus le cas depuis 1995 et, suite à la seconde crise de la vache folle, on enregistre même, en 2002 et 2003, une diminution du cheptel allaitant. En Région flamande, on observe la même évolution mais elle y est encore plus accentuée qu'en Région wallonne.

De 1990 à 2005, l'ampleur de la diminution du nombre de bovins varie selon la région agricole. Si, pour l'ensemble de la Région wallonne, la réduction s'élève à 12 %, elle atteint des valeurs supérieures dans les régions agricoles où la production laitière est relativement importante (tableau 1.11). C'est le cas de la Haute Ardenne (27,3% de diminution) ainsi que de la région herbagère liégeoise (-22,2 %) et de la région sablo-limoneuse (- 23,9 %). A l'inverse, certaines régions voient l'effectif de leur cheptel bovin se maintenir presque au même niveau que celui qui a été enregistré en 1990. Il s'agit de l'Ardenne, de la région jurassique et, dans une moindre mesure, de la Famenne.

Chiffres repères	
Cheptel bovin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	1.532
1995	1.555
2000	1.483
2004	1 364
2005	1.348

Tableau 1.11 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2005)

	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
Belgique	3 248 780	100	3 286 181	101,2	3 041 565	93,6	2.698.649	83,1
Région flamande	1 715 772	100	1 731 113	100,9	1 558 075	90,8	1.350.304	78,7
Région wallonne	1 532 494	100	1 554 525	101,4	1 483 060	96,8	1.348.032	88,0
Région sablo-limoneuse	75 735	100	74 090	97,8	65 312	86,2	57.664	76,1
Région limoneuse	423 461	100	433 189	102,3	395 110	93,3	352.978	83,4
Région herbagère (Fagne)	37 026	100	37 984	102,6	36 929	99,7	33.338	90,0
Famenne	141 647	100	146 942	103,7	147 149	103,9	135.626	95,7
Ardenne	314 605	100	330 360	105,0	332 087	105,6	309.463	98,4
Région jurassique	68 717	100	72 222	105,1	74 837	108,9	67.040	97,6
Région herbagère liégeoise	160 067	100	150 998	94,3	138 171	86,3	124.603	77,8
Campine hennuyère	2 815	100	2 534	90,0	2 310	82,1	2.084	74,0
Condroz	229 582	100	235 198	102,4	226 530	98,7	207.957	90,6
Haute Ardenne	78 839	100	71 008	90,1	64 625	82,0	57.279	72,7
Brabant wallon	79 284	100	79 188	99,9	68 625	86,6	59.796	75,4
Hainaut	420 527	100	425 110	101,1	391 319	93,1	350.737	83,4
Liège	352 865	100	338 831	96,0	312 563	88,6	278.798	79,0
Luxembourg	391 463	100	409 258	104,5	414 466	105,9	385.872	98,6
Namur	288 355	100	302 138	104,8	296 087	102,7	272.829	94,6

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

### I.3.2 Cheptel porcin

En Région wallonne, l'effectif du cheptel porcin n'a pas cessé de diminuer jusqu'en 1996 (272 187 têtes). Depuis lors, il progresse régulièrement et s'élève à 365 693 têtes en 2005 (tableau 1.12). Par rapport à la Région flamande, la Région wallonne a un effectif porcin très faible : celui-ci représentait seulement 3,8 % du cheptel national en 1996 mais passe tout de même à 5,8 % en 2005, suite aussi au fait que le cheptel porcin s'est sensiblement réduit en Région flamande.

Les régions agricoles qui comptent les plus grands effectifs porcins sont la région limoneuse (47,1 % de l'effectif wallon) et la région herbagère liégeoise (17,0 %). Au niveau des provinces, les effectifs porcins les plus importants se trouvent dans le Hainaut (41,4 % de l'effectif wallon) et dans la province de Liège (28,2 %).

Chiffres repères	
Cheptel porcin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	305
1996	272
2004	356
2005	366

Tableau 1.12 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2005)

	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
Belgique	6 700 422	100	7 268 491	108,5	7 368 539	110,0	6.318.213	94,3
Région flamande	6 395 797	100	6 990 977	109,3	7 051 094	110,2	5.952.518	93,1
Région wallonne	304 611	100	277 514	91,1	317 433	104,2	365.693	120,1
Région sablo-limoneuse	29 106	100	24 547	84,3	23 832	81,9	22.645	77,8
Région limoneuse	160 240	100	154 294	96,3	164 768	102,8	172.389	107,6
Région herbagère (Fagne)	2 248	100	874	38,9	4 042	179,8	2.856	127,0
Famenne	4 553	100	6 465	142,0	14 105	309,8	27.485	603,7
Ardenne	12 347	100	9 007	72,9	9 347	75,7	19.154	155,1
Région jurassique	2 015	100	1 376	68,3	1 136	56,4	2.271	112,7
Région herbagère liégeoise	69 209	100	60 732	87,8	64 968	93,9	62.021	89,6
Campine hennuyère	180	100	37	20,6	32	17,8	32	17,8
Condroz	19 074	100	16 260	85,2	29 012	152,1	51.504	270,0
Haute Ardenne	5 639	100	3 922	69,6	6 191	109,8	5.336	94,6
Brabant wallon	32 537	100	26 226	80,6	28 329	87,1	27.334	84,0
Hainaut	114 250	100	115 770	101,3	133 120	116,5	151.236	132,4
Liège	118 006	100	99 349	84,2	108 172	91,7	102.977	87,3
Luxembourg	14 027	100	13 005	92,7	17 197	122,6	33.069	235,8
Namur	25 791	100	23 164	89,8	30 615	118,7	51.077	198,0

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

### I.3.3 Cheptel avicole

Depuis 1990, la production avicole a connu un développement important en Région wallonne (+334 %) alors qu'en Région flamande, après une progression de 41 % entre 1990 et 2000, elle enregistre une diminution sensible et ne présente plus qu'une hausse de 17 % en 2005 (tableau 1.13). Si, en 1990, le cheptel avicole wallon représentait un peu plus de 4 % du cheptel national, en 2005, il en constitue 14,6 %.

Parmi le cheptel avicole recensé en Région wallonne, c'est la production de poulets de chair qui a augmenté le plus fortement : de 1990 à 2005, le nombre de têtes a été multiplié par cinq.

Les régions agricoles qui comptent le plus grand nombre de volailles sont la région limoneuse (39,0 % de l'effectif wallon) et le Condroz (22,4 %). Au niveau des provinces, les effectifs les plus importants se trouvent dans le Hainaut (33,9 % de l'effectif wallon) et dans la province de Liège (24,6 %).

Chiffres repères	
Total volailles en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	1 168
2003	4 500
2004	4 866
2005	5 183

Tableau 1.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2005)

	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
Belgique	27 166 776	100	33 467 657	123,2	40 636 926	149,6	35.569.320	130,9
Région flamande	25 998 165	100	31 860 249	122,5	36 663 318	141,0	30.385.744	116,9
Région wallonne	1 168 084	100	1 607 346	137,6	3 973 281	340,2	5.182.800	443,7
Région sablo-limoneuse	152 997	100	178 055	116,4	353 112	230,8	387.937	253,6
Région limoneuse	555 690	100	693 647	124,8	1 549 472	278,8	2.020.698	363,6
Région herbagère (Fagne)	5 688	100	34 091	599,3	89 687	1576,8	107.140	1883,6
Famenne	25 214	100	65 682	260,5	236 359	937,4	383.158	1519,6
Ardenne	100 547	100	166 314	165,4	442 600	440,2	619.592	616,2
Région jurassique	22 740	100	18 463	81,2	14 708	64,7	30.974	136,2
Région herbagère liégeoise	127 576	100	145 274	113,9	350 090	274,4	398.429	312,3
Campine hennuyère	673	100	315	46,8	284	42,2	134	19,9
Condroz	138 246	100	271 024	196,0	878 044	635,1	1.160.284	839,3
Haute Ardenne	38 713	100	34 481	89,1	58 925	152,2	74.454	192,3
Brabant wallon	127 723	100	189 012	148,0	445 197	348,6	472.043	369,6
Hainaut	567 085	100	679 252	119,8	1 437 505	253,5	1.754.698	309,4
Liège	218 760	100	257 411	117,7	953 253	435,8	1.273.418	582,1
Luxembourg	124 364	100	226 646	182,2	500 121	402,1	679.644	546,5
Namur	130 152	100	255 025	195,9	637 205	489,6	1.002.997	770,6

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

### I.3.4 Autres cheptels

En 2005, la Région wallonne détient respectivement 37,0 %, 39,0 % et 34,9 % du nombre total des ovins, des caprins et des équidés recensés dans les exploitations agricoles belges (tableau 1.14).

Les régions agricoles qui détiennent le plus grand nombre d'animaux appartenant à ces autres cheptels sont la région limoneuse, le Condroz (ovins et équidés) et les régions herbagères (caprins).

Tableau 1.14 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1<sup>er</sup> mai 2005)

	Ovins	Caprins	Equidés
Belgique	152.384	26.209	33.404
Région flamande	95.976	15.984	21.684
Région wallonne	56.392	10.215	11.659
Région sablo-limoneuse	2.568	384	1.372
Région limoneuse	15.120	2.842	2.989
Région herbagère (Fagne)	978	2.728	94
Famenne	4.893	438	1.208
Ardenne	9.072	736	1.602
Région jurassique	6.445	93	392
Région herbagère liégeoise	7.005	1.425	1.320
Campine hennuyère	239	1	71
Condroz	9.438	689	2.187
Haute Ardenne	634	879	424
Brabant wallon	3.504	381	1.301
Hainaut	11.480	3.040	3.037
Liège	14.956	2.718	2.756
Luxembourg	15.124	864	2.070
Namur	11.328	3.212	2.495

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

## I.4 LE MATERIEL AGRICOLE

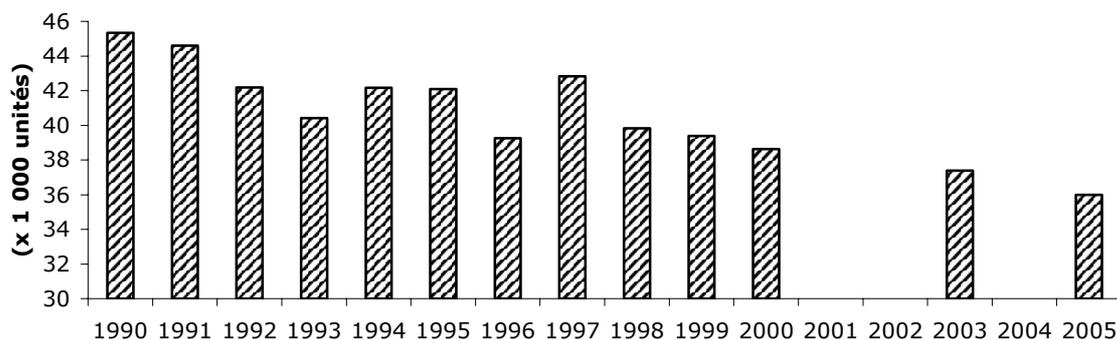
Depuis 2000, le matériel agricole n'est plus recensé tous les ans ; il ne l'a pas été en 2004 mais l'a été en 2005.

### I.4.1 Les tracteurs

Le nombre de tracteurs recensés en Région wallonne était de 46 446 en 1990. Avant cette date, il avait montré une légère tendance à la baisse. Après cette date, il présente une tendance franchement orientée à la diminution. Le nombre de tracteurs a, en effet, régressé sensiblement en 1992 et 1993, années de la réforme de la PAC, pour atteindre 40 409 unités. Malgré des reprises en 1994 et 1997, la tendance générale reste à la baisse. En 2005, le nombre de tracteurs s'élève à 36 246 unités, soit environ 1 139 unités de moins qu'en 2003 et 10 200 unités de moins qu'en 1990 (figure 1.6).

Chiffres repères	
Matériel agricole wallon en 2005	
(x 1 000 unités)	
Tracteurs	36,2
Moissonneuse-batteuses	3,1
Récolt. bett.	0,6
Récolt. p-d-t	0,9
Ram.-presses	5,5
Récolt. maïs	0,3
Ensileuses	0,5

Figure 1.6 : Evolution du nombre de tracteurs en Région wallonne (1990 à 2005)  
(pas de données pour 2001, 2002 et 2004)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En 2005, on recense 95 010 tracteurs en Belgique, dont 38,1 % en Région wallonne (tableau 1.15). La superficie moyenne par tracteur est de 14,6 ha en Belgique. Elle est de 10,7 ha en Région flamande et atteint 20,8 ha en Région wallonne. La diminution du nombre de tracteurs est cependant beaucoup moins importante que celle des exploitations. L'évolution du nombre de tracteurs agricoles est liée à l'évolution du nombre d'exploitations et à l'évolution de leur puissance.

Parmi les régions agricoles, c'est en région limoneuse, en Ardenne et dans le Condroz que l'on recense le plus de tracteurs : 13 827, 5 337 et 4 774, soit respectivement 38,1, 14,7 et 13,2 % du total wallon. Sur le plan provincial, c'est en Hainaut que l'on en recense le plus : 12 104, soit 33,4 % du total wallon. La province de Liège détient 23,6 % des tracteurs recensés en Région wallonne, pour 18,7 % dans le Luxembourg, 16,6% dans la province de Namur et 7,7 % dans le Brabant wallon.

Le rapport SAU/nombre de tracteurs varie d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Condroz (28,3 ha) et en Famenne (25,7 ha). A l'opposé, il n'atteint que 13,0 ha en Haute Ardenne et 16,6 ha en région herbagère liégeoise. La SAU moyenne par tracteur est de 18,2 ha dans le Hainaut et de 18,6 ha en province de Liège. Elle atteint cependant 27,3 ha dans la province de Namur.

En Région wallonne, 52,7 % des tracteurs agricoles ont une puissance supérieure à 60 KW ; cette proportion atteint 63,4 % en région limoneuse, 62,6 % en Condroz et 62,5 % en région sablo-limoneuse. Sur le plan provincial, c'est dans le Brabant wallon que l'on trouve le pourcentage le plus élevé (67,8 %) de tracteurs de forte puissance.

En Région wallonne, on compte en moyenne 2,1 tracteurs par exploitation (1,7 en Région flamande). Cette moyenne est dépassée en région limoneuse (2,3), en Haute Ardenne (2,2), en région sablo-limoneuse (2,1) et en région jurassique (2,1). Au niveau des provinces, le nombre moyen de tracteur varie entre 1,9 dans les provinces de Liège et de Namur et 2,3 dans le Hainaut.

Tableau 1.15 : Nombre de tracteurs, superficie moyenne par tracteur, nombre de tracteurs par exploitation et pourcentage de tracteurs de plus de 60KW en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et provinces wallonnes (1<sup>er</sup> mai 2005)

	Nombre de tracteurs	Superficie (ha) /tracteur	% de plus de 60 KW	Tracteur / exploitation
Belgique	95.010	14,6	46,4	1,8
Région flamande	58.742	10,7	42,5	1,7
Région wallonne	36.246	20,8	52,7	2,1
Région sablo-limoneuse	2 277	20,0	62,5	2,1
Région limoneuse	13 827	19,5	63,4	2,3
Région herbagère (Fagne)	726	20,1	41,9	2,0
Famenne	2.495	25,7	45,1	2,0
Ardenne	5.337	20,6	36,4	2,1
Région jurassique	1.339	24,4	42,4	2,1
Région herbagère liégeoise	3 335	16,6	37,8	1,8
Campine hennuyère	77	17,1	53,2	1,8
Condroz	4.774	28,3	62,6	1,9
Haute Ardenne	2.059	13,0	33,3	2,2
Brabant wallon	2.807	22,6	67,8	2,1
Hainaut	12.104	18,2	60,1	2,3
Liège	8.540	18,6	45,3	1,9
Luxembourg	6.761	21,8	39,0	2,1
Namur	6.034	27,3	56,8	1,9

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

#### I.4.1.1 Autre matériel

En Région wallonne, le nombre de moissonneuses-batteuses était de l'ordre de 5 000 unités en 1980. Il a régressé par la suite, d'abord légèrement puis sensiblement dans les années 90 pour atteindre 3 053 unités en 2005, ce qui représente 60,6 % des moissonneuses recensées en Belgique (tableau 1.16).

La région limoneuse (partie wallonne) compte à elle seule 1 662 moissonneuses-batteuses, soit 54,4 % du total recensé en Région wallonne. Le Condroz totalise 585 (19,2 % du total wallon) et l'Ardenne 224 (7,3 %). Le nombre de moissonneuses-batteuses est évidemment directement lié à la superficie consacrée aux céréales dans la région considérée.

Au niveau provincial, on constate que le nombre de moissonneuses-batteuses est de loin le plus important dans le Hainaut : 1 253 unités ou 41,0 % du total wallon. La province de Liège en détient 14,4 %, la province de Namur 21,4 % et les provinces de Luxembourg et du Brabant wallon respectivement 11,2 et 11,9 %.

Tableau 1.16 : Matériel agricole recensé en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1<sup>er</sup> mai 2005)

	Moisson- neuses- batteuses	Moto- culteurs	Récol- teuses de betteraves	Récol- teuses de p-d-t	Ramas- seuses- presses	Récol- teuses de maïs	Ensileuses
Belgique	5.040	3.886	1.055	2.482	8.220	1.044	1.067
Région flamande	1.986	2.921	417	1.609	2.742	723	523
Région wallonne	3.053	951	637	872	5.477	321	544
Région sablo- limoneuse	235	69	40	80	278	12	42
Région limoneuse	1 662	294	433	557	1 601	100	189
Région herbagère (Fagne)	28	5	2	6	155	8	26
Famenne	135	57	13	17	435	27	56
Ardenne	224	190	9	74	1.168	86	63
Région jurassique	111	41	7	39	345	21	39
Région herb. liégeoise	45	55	21	13	405	38	56
Campine hennuyère	9	2	2	5	12	-	-
Condroz	585	121	108	71	786	26	69
Haute Ardenne	19	117	2	10	292	3	4
Brabant wallon	362	75	92	47	296	13	30
Hainaut	1.253	258	257	576	1.604	98	238
Liège	441	228	165	71	1.090	54	81
Luxembourg	343	187	19	117	1.513	115	102
Namur	654	203	104	61	974	41	93

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

Le recensement au 1<sup>er</sup> mai 2005 dénombre 951 motoculteurs en Région wallonne, soit un quart du total national. Ils se trouvent surtout dans les provinces du Hainaut et de Liège.

Le nombre de récolteuses de betteraves est de 637, soit 60,4 % du total national. La région limoneuse, à elle seule, compte près de 70 % des récolteuses de betteraves recensées en Région wallonne. Le Condroz compte 17 % du total wallon. Au niveau provincial, c'est le Hainaut qui compte le plus de récolteuses de betteraves, avec 40,3 % du total wallon.

Le nombre de récolteuses de pommes de terre en Région wallonne est de 872, soit 35,1 % du total national. Les récolteuses de pommes de terre se trouvent avant tout dans la région limoneuse (557). Sur le plan provincial, c'est le Hainaut qui arrive largement en tête, avec 66 % des récolteuses de pommes de terre recensées en Région wallonne.

Les récolteuses de maïs sont au nombre de 321 en Région wallonne, soit 30,7 % du total national. Dans ce total, la région limoneuse en détient le plus : 100 (31 %).

On a recensé 5 477 ramasseuses-presses (paille et fourrages), soit 66,6 % du total national. Si on en trouve un grand nombre en région limoneuse (1 601), on en recense également un nombre important en Ardenne (1 168) ; il y en a aussi 786 dans le Condroz, 405 en région herbagère et 292 en Haute Ardenne. Sur le plan provincial, c'est la province du Hainaut qui en compte le plus : 1 604.

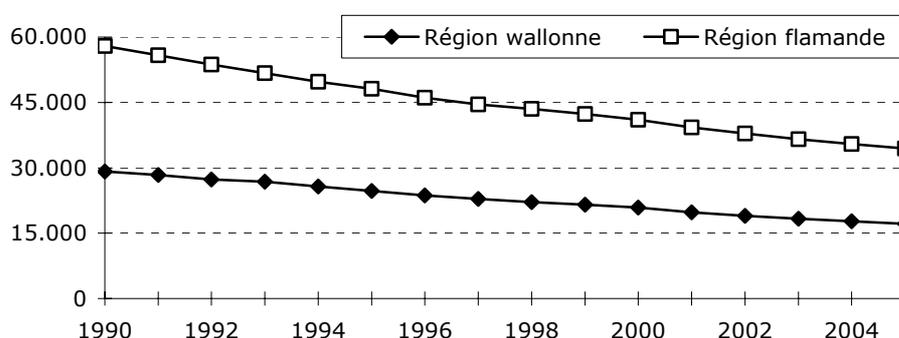
Enfin, on a dénombré 545 ensileuses (51,0 % du total belge). La région limoneuse et le Hainaut en comptent le plus.

## CHAPITRE II. LES UNITES DE PRODUCTION

### II.1 NOMBRE D'EXPLOITATIONS

En mai 2005, le nombre d'exploitations agricoles et horticoles, recensées en Région wallonne, atteint 17 109 unités (exploitations avec une production agricole), ce qui représente 33,2 % des exploitations belges. Le nombre d'exploitations wallonnes décroît de manière continue, il était de 29 178 en 1990. La même évolution est observée en Région flamande, où le nombre d'exploitations a chuté de 57 934 en 1990 à 34 410 en 2005 (figure 2.1).

Figure 2.1 : Evolution du nombre d'exploitations en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2005)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En Région wallonne, depuis 1990, la diminution annuelle du nombre d'exploitations a le plus souvent avoisiné 800 unités mais a parfois dépassé 1 000 unités. Entre 2003 et 2004, le nombre d'exploitations s'est réduit de 630 unités ; entre 2004 et 2005, il a diminué de 603 unités.

Si, en valeur relative, aucune différence n'est observée entre la Région flamande et la Région wallonne dans leur ensemble (-41 % entre 1990 et 2005), l'ampleur du phénomène de régression du nombre d'exploitations varie quelque peu selon la région (tableau 2.1).

Une diminution particulièrement importante du nombre d'exploitations a été observée en Haute Ardenne, région plus particulièrement orientée vers la production laitière (-56 % entre 1990 et 2005). Par contre, la réduction a été relativement moins importante en Condroz et en région limoneuse (-36 % et -37 %).

Dans les provinces wallonnes, on constate également quelques divergences dans le rythme de réduction du nombre d'exploitations. La diminution a été plus forte dans les provinces de Liège et de Luxembourg (-45 % entre 1990 et 2005) que dans la province du Brabant wallon (-36 %).

Chiffres repères	
Nombre d'exploitations en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	29,2
2004	17,7
2005	17,1

Tableau 2.1 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2005)

	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
Belgique	87 180	100	72 865	84	61 926	71	51 540	59
Région flamande	57 934	100	48 104	83	41 047	71	34 431	59
Région wallonne	29 178	100	24 719	85	20 843	71	17 109	59
Région sablo-limoneuse	1 685	100	1 448	86	1 269	75	1 073	64
Région limoneuse	9 462	100	8 096	86	6 966	74	5 920	63
Région herbagère (Fagne)	648	100	568	88	468	72	361	56
Famenne	2 119	100	1 848	87	1 554	73	1 239	58
Ardenne	4 592	100	3 907	85	3 179	69	2 556	56
Région jurassique	1 129	100	986	87	805	71	638	57
Région herbagère liégeoise	3 412	100	2 791	82	2 313	68	1 858	54
Campine hennuyère	60	100	56	93	45	75	42	70
Condroz	3 882	100	3 311	85	2 880	74	2 469	64
Haute Ardenne	2 189	100	1 708	78	1 364	62	953	44
Brabant wallon	2 011	100	1 744	87	1 532	76	1 291	64
Hainaut	8 521	100	7 209	85	6 167	72	5 179	61
Liège	7 936	100	6 521	82	5 466	69	4 390	55
Luxembourg	5 733	100	4 917	86	3 981	69	3 173	55
Namur	4 977	100	4 328	87	3 697	74	3 076	62

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

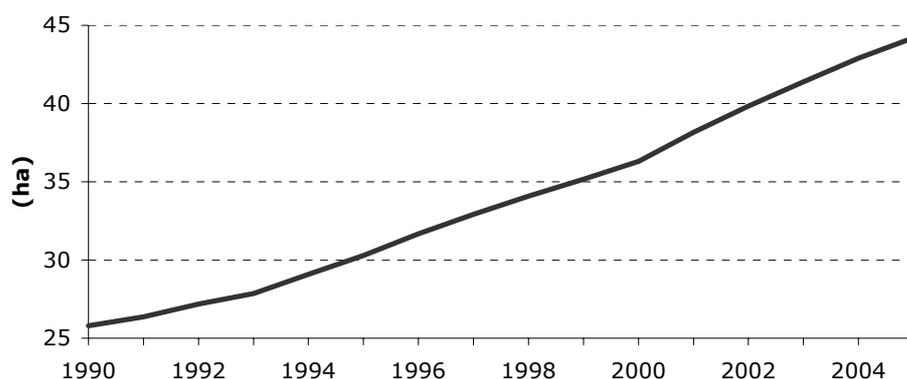
## II.2 SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE MOYENNE PAR EXPLOITATION

Avant la réforme de la PAC de 1992, la superficie agricole utilisée régressait régulièrement mais depuis cette réforme qui accorde des paiements directs en fonction de la superficie cultivée et limite la charge en bétail pour l'attribution de primes, elle a quelque peu augmenté. Parallèlement, la diminution du nombre d'exploitations s'est poursuivie, si bien que la superficie moyenne n'a cessé de croître.

En Région wallonne, la superficie moyenne par exploitation était de 25,8 ha en 1990. En augmentation continue, elle atteint 44,2 ha en 2005, soit, par rapport à 1990, un accroissement de 18,4 ha ou de 71 % (figure 2.2).

Chiffres repères	
Superficie moyenne des exploitations en RW	
(ha)	
1990	25,8
2004	42,9
2005	44,2

Figure 2.2 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Région wallonne (1990 à 2005)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

La superficie moyenne par exploitation varie sensiblement d'une région à l'autre en fonction des conditions pédo-climatiques et des spéculations pratiquées. En Région wallonne, la superficie moyenne représente, en 2005, plus de deux fois celle qui est observée en Région flamande : 44,2 ha contre seulement 18,3 ha (tableau 2.2).

Cette différence est due à une densité d'exploitations nettement plus élevée dans le nord du pays, où l'on rencontre de nombreuses entreprises horticolas ainsi que des élevages hors-sol (porcs et volailles).

De fortes différences sont enregistrées entre les régions agricoles. C'est dans le Condroz que la superficie moyenne est la plus élevée, près de 55 ha. Elle est également relativement importante en région jurassique et en Famenne (près de 52 ha). Vient ensuite la région limoneuse, où la superficie moyenne est de 45,6 ha. A l'opposé, on observe les superficies moyennes les plus faibles en Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise. D'une manière générale, la superficie moyenne est donc plus grande dans les régions où l'on pratique les grandes cultures et l'élevage bovin et plus faible dans celles orientées vers la production laitière.

Au niveau provincial, on constate aussi des écarts importants. La superficie moyenne atteint un peu moins de 36 ha dans la province de Liège, mais dépasse les 53 ha dans la province de Namur.

Tableau 2.2 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2005)

	1990	%	1995	%	2000	%	2005	%
Belgique	15,57	100	18,78	121	22,51	145	26,88	173
Région flamande	10,42	100	12,87	124	15,52	149	18,30	175,6
Région wallonne	25,80	100	30,29	117	36,31	141	44,21	171,4
Région sablo-limoneuse	26,64	100	32,49	122	37,56	141	42,35	159
Région limoneuse	28,70	100	33,54	117	39,05	136	45,58	159
Région herbagère (Fagne)	23,25	100	26,95	116	32,62	140	40,34	174
Famenne	29,60	100	33,48	113	40,65	137	51,71	175
Ardenne	22,92	100	27,03	118	34,24	149	43,11	188
Région jurassique	27,19	100	31,15	115	40,77	150	51,31	189
Région herbagère liégeoise	16,96	100	19,62	116	23,88	141	29,79	176
Campine hennuyère	22,70	100	22,12	97	28,02	123	31,43	138
Condroz	34,66	100	40,46	117	46,69	135	54,81	158
Haute Ardenne	13,17	100	15,58	118	19,07	145	28,04	213
Brabant wallon	32,12	100	38,00	118	43,64	136	49,15	153
Hainaut	25,98	100	30,77	118	36,04	139	42,60	164
Liège	20,59	100	24,26	118	29,00	141	36,26	176
Luxembourg	24,38	100	28,44	117	36,54	150	46,47	191
Namur	32,88	100	37,58	114	44,27	135	53,59	163

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Au fil du temps, la superficie moyenne progresse significativement dans toutes les régions (tableau 2.2).

Au cours de la période de 1990 à 2005, les hausses les plus importantes sont observées dans la partie sud de la Région wallonne : plus 113 % en Haute Ardenne, 89 % en région jurassique et 88 % en Ardenne. Par contre, l'augmentation de la superficie moyenne est plus faible dans les régions orientées vers les grandes cultures : plus 58 % en Condroz et plus 59% en régions limoneuse et sablo-limoneuse.

Au niveau des provinces, les hausses de superficie résultent des observations enregistrées dans les régions agricoles : la plus forte est observée dans la province de Luxembourg et la plus faible dans la province du Brabant wallon.

### II.3 REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON L'ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE

La classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) est basée sur la notion de marge brute standard, l'OTE étant déterminée par la contribution relative des différentes spéculations de l'exploitation à la marge brute standard totale de celle-ci. La marge brute standard (MBS) d'une spéculation correspond à une situation moyenne et s'obtient en déduisant de la valeur de la production brute (y compris les subsides) les principaux coûts spécifiques (semences, engrais, aliments, etc...) qui s'y rapportent ; elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux et porte sur une période de production de 12 mois.

En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les MBS correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la MBS totale d'une exploitation. Les MBS sont des valeurs représentant la situation moyenne de la Région wallonne, elles se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les deux ans. C'est ainsi que les MBS centrées sur l'année 2002 (période 2000 à 2004) servent à classer les exploitations recensées en 2005 et 2006.

L'objectif de cette classification est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.

En 2005, la répartition des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique montre que 81,9 % d'entre elles sont spécialisées (tableau 2.3). La spécialisation concerne principalement la production de viande bovine (24,3 % des exploitations), les cultures agricoles (18,9 % des exploitations), la production de lait (13,9 % des exploitations) et la production bovine mixte « lait et viande » (12,4 % des exploitations).

Quant aux exploitations mixtes (présentant deux orientations ou plus), elles combinent principalement les cultures et les bovins (14,4 %).

Tableau 2.3 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique (1<sup>er</sup> mai 2005)

OTE	Dénomination	Nombre	%
	<i>Exploitations spécialisées en :</i>		
1	cultures agricoles	3 237	18,9
2	cultures horticoles	236	1,4
3	cultures permanentes	174	1,0
41	production de lait	2 370	13,9
42	production de viande bovine	4 159	24,3
43	production bovine mixte	2 125	12,4
44	production d'autres herbivores	1 486	8,7
5	production de granivores	230	1,3
	<i>Exploitations mixtes de :</i>		
6	polyculture	196	1,1
7	polyélevage	270	1,6
81	cultures et bovins	2 467	14,4
82	cultures et porcs	146	0,9
9	Exploitations non classées	14	0,1
	Total	17 109	100,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Tableau 2.4 : Répartition des exploitations de la Région wallonne selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (1<sup>er</sup> mai 2005)

	1	41	42	43	44	81
	Cultures agricoles	Production de lait	Production de viande bovine	Production bovine mixte	Production d'autres herbivores	Cultures et bovins
Région sablo-limoneuse	372	65	97	116	80	236
Région limoneuse	2121	231	464	640	298	1599
Région herbagère (Fagne)	10	42	117	122	43	14
Famenne	74	141	470	271	147	71
Ardenne	35	223	1523	398	232	51
Région jurassique	26	81	316	83	68	38
Région herbagère liégeoise	43	830	424	95	245	25
Condroz	539	225	482	338	250	424
Haute Ardenne	2	525	259	49	96	2

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Si on analyse le tableau 2.4 ci-dessus du point de vue des différentes orientations, on constate principalement que :

- l'orientation spécialisée cultures agricoles est surtout représentée en région limoneuse, en Condroz et en région sablo-limoneuse.
- les exploitations spécialisées dans la production laitière se trouvent principalement en région herbagère et en Haute Ardenne. On en recense cependant un bon nombre en région limoneuse, en Condroz et en Ardenne.
- l'orientation spécialisée en production de viande bovine est de loin la plus représentée en Ardenne.
- les exploitations spécialisées en production bovine mixte se trouvent principalement en région limoneuse, en Ardenne, en Condroz et en Famenne.
- les exploitations mixtes « cultures et bovins » se rencontrent principalement en région limoneuse et en Condroz.
- les exploitations spécialisées dans la production d'autres herbivores sont présentes pratiquement partout mais en nombre généralement limité.

Si on examine le tableau sous l'angle des régions agricoles, on constate notamment que :

- bien que les exploitations des régions limoneuse et sablo-limoneuse et du Condroz soient principalement orientées vers les cultures agricoles, les autres orientations y sont aussi relativement bien représentées.
- les exploitations de Famenne, d'Ardenne et de la région jurassique sont orientées principalement vers la production de viande bovine. Dans les deux premières, on trouve cependant un pourcentage relativement important d'exploitations spécialisées en production bovine mixte et d'exploitations mixtes « cultures et bovins ».
- si la région herbagère et la Haute Ardenne sont spécialisées en production laitière, un nombre important d'exploitations (respectivement 23 et 27 %) sont orientées vers la production de viande bovine.

## II.4 REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LA SUPERFICIE CULTIVEE

Près de 25 % des exploitations recensées cultivent moins de 10 ha. Elles occupent 2,2 % de la superficie ; on y trouve beaucoup d'exploitations occasionnelles ainsi que des exploitations orientées vers les productions hors sol (208 exploitations ne déclarent pas de superficie).

Du côté des plus grandes, on constate que 5.999 exploitations (35 % du total) déclarent plus de 50 ha et occupent 70 % de la superficie. Parmi ces exploitations, 1.554 ont plus de 100 ha et occupent 30 % de la superficie agricole. Un peu moins de 1 % des exploitations (164) cultivent plus de 200 ha en occupant 6,2 % de la superficie. Ces exploitations se trouvent principalement en région limoneuse (66) et en Condroz (56). Une majorité d'entre elles (105) sont orientées « grandes cultures ».

Tableau 2.5 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon la classe de superficie (1<sup>er</sup> mai 2005)

	Exploitations				Superficie			
	Nombre	%	Nombre cumulé	% cumulé	Superficie (ha)	%	Superficie cumulée (ha)	% cumulé
total	17 109	100,00			755 545	100,00		
0 – 10 ha	4.092	23,92	4 092	23,92	16 635	2,20	16 635	2,20
10 – 20 ha	2 021	11,82	6 113	35,73	29 556	3,91	46 191	6,11
20 – 30 ha	1 748	10,22	7.861	45,96	43 587	5,77	89 778	11,88
30 – 50 ha	3 249	18,99	11 110	64,95	128 539	17,01	218 317	28,89
50 – 100 ha	4.445	25,98	15 555	90,93	311 308	41,20	529 625	70,09
100 – 200 ha	1.390	8,11	16.945	99,04	179.231	23,73	708.856	93,82
> 200 ha	164	0,96	17 109	100,00	46 689	6,18	755 545	100,00

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

## II.5 REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE STATUT JURIDIQUE ET SELON LE VOLUME DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Au 1<sup>er</sup> mai 2005, 1 118 exploitants (6,5% du total) sont des personnes morales : 1 036 sont des sociétés et 82 des institutions publiques ou semi-publiques.

L'apparition des personnes morales n'est pas nouvelle : on en dénombrait 261 (0,8% du total) en 1984 et 676 (2,6% du total) en 1994.

Au cours des dernières années, c'est surtout l'importance relative qu'elles représentent qui prend de l'ampleur. Ces exploitations « personnes morales » utilisent 9,6% de la SAU.

Plus de 44% d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures et 24% en production bovine, surtout en viande.

Parmi les 15.991 exploitations dont l'exploitant est une personne physique, 1.489 sont des groupements (mari – épouse, père – fils, etc...).

Au 1<sup>er</sup> mai également, la DGSIE (INS) a recensé 12 150 exploitations (71,0%) dites à temps plein (occupant au moins une unité de travail) et 4 959 exploitations (29,0%) dites à temps partiel (occupant moins d'une unité de travail).

La superficie moyenne des exploitations à temps plein est de 56,2 ha et celle des exploitations à temps partiel est de 14,7 ha.

La majorité de ces exploitations à temps partiel sont de petites exploitations : 78,3% d'entre elles ont moins de 20 ha. On y trouve cependant aussi des exploitations de taille plus importante, notamment 275 exploitations de plus de 50 ha. Ce sont probablement là des exploitations en société, ou dont l'exploitant exerce une activité principale ailleurs.

Ce groupe des exploitations à temps partiel utilise 9,7 % de la SAU et 8,7 % de la main-d'œuvre totale. On y trouve aussi 1/3 (365) du total des personnes morales et 57 % (1 753) du total des exploitants de plus de 65 ans.

## II.6 NOMBRE D'EXPLOITATIONS DETENTRICES DE BOVINS ET DE PORCS

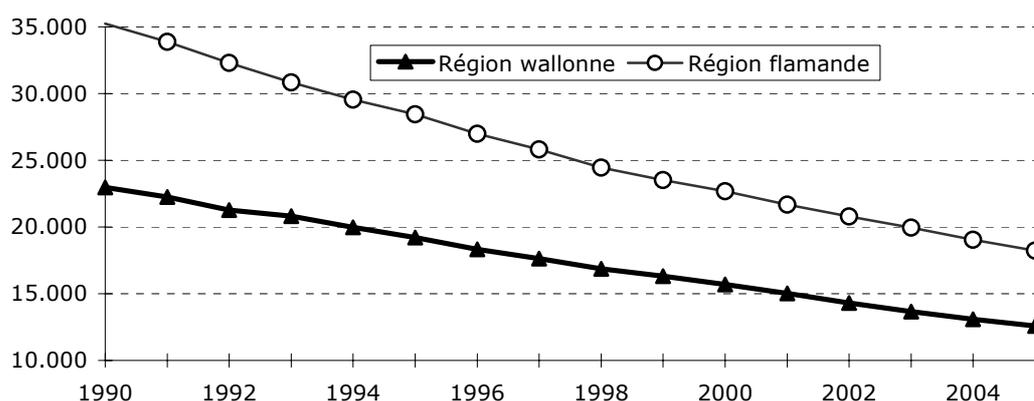
### II.6.1 Nombre de détenteurs de bovins

En 2005, on a dénombré en Région wallonne 12 593 détenteurs de bovins, ce qui signifie que la production bovine est présente dans 73,6 % des exploitations wallonnes, c'est moins qu'en 1990, année où elle concernait 78,7 % des exploitations.

En Région wallonne, le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1990 à 2005, il s'est réduit de 45 % (figure 2.3).

Chiffres repères	
Détenteurs de bovins en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	23,0
2004	13,1
2005	12,6

Figure 2.3 : Evolution du nombre de détenteurs de bovins en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2005)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En Région flamande, l'évolution est comparable à celle qui est observée en Région wallonne. Toutefois, le nombre de détenteurs de bovins y est plus élevé : 18 237 en 2005, mais il ne représente que 53,0 % des exploitants agricoles flamands. En 1990, les valeurs étaient respectivement de 35 233 détenteurs et 60,8 %.

Le nombre de détenteurs de bovins varie sensiblement d'une région agricole à l'autre (tableau 2.6). C'est en région limoneuse que le nombre de détenteurs de bovins est le plus important : en 2005, on en compte 3 749. Parmi les autres régions, on trouve le plus de détenteurs de bovins en Ardenne (2 285), en Condroz (1 692) et dans la région herbagère liégeoise (1 457).

Sur le plan provincial, la répartition du nombre de détenteurs de bovins est la suivante : 29,1 % dans le Hainaut, 25,8 % dans la province de Liège, 22,2 % dans la province de Luxembourg, 17,8 % dans la province de Namur et 5,1 % en Brabant wallon.

Tableau 2.6 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1<sup>er</sup> mai 2005)

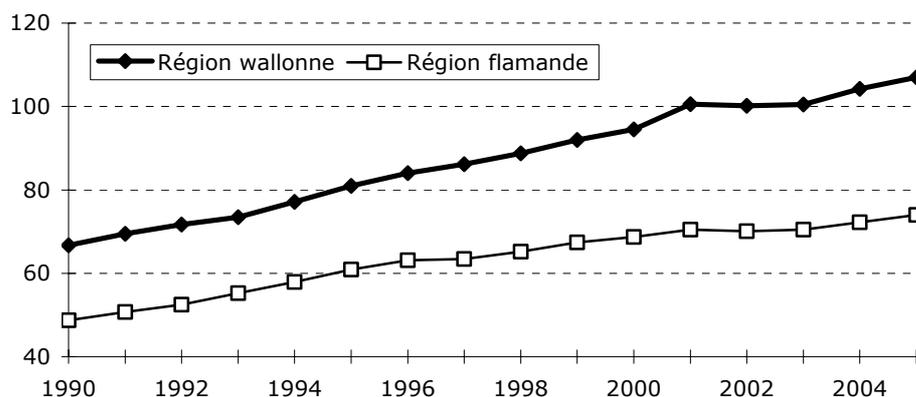
	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	2 698 649	30 836	87,5
Région flamande	1 350 304	18 237	74,0
Région wallonne	1 348 032	12 593	107,0
Région sablo- limoneuse	57 664	619	93,2
Région limoneuse	352 978	3 749	94,2
Région herbagère (Fagne)	33 338	318	104,8
Famenne	135 626	1 028	131,9
Ardenne	309 463	2 285	135,4
Région jurassique	67 040	543	123,5
Région herbagère liégeoise	124 603	1 457	85,5
Campine hennuyère	2 084	25	83,3
Condroz	207 957	1 692	122,9
Haute Ardenne	57 279	877	65,3
Brabant wallon	59 796	642	93,1
Hainaut	350 737	3 667	95,6
Liège	278 798	3 246	85,9
Luxembourg	385 872	2 792	138,2
Namur	272 829	2 246	121,5

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice a toujours suivi une tendance à la hausse mais, après une diminution sensible du nombre de bovins en 2001, il est resté stationnaire entre 2001 et 2003 (figure 2.4). Il a légèrement augmenté en 2004 et en 2005. Il est actuellement de 107 têtes de bétail en moyenne par exploitation détentrice (66 têtes en 1990). Le même phénomène a été observé en Région flamande : 74 têtes en 2005 contre 49 en 1990.

<b>Chiffres repères</b>	
Cheptel bovin moyen en RW	
(têtes)	
1990	66
2004	104
2005	107

Figure 2.4 : Evolution du cheptel bovin moyen en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2005)



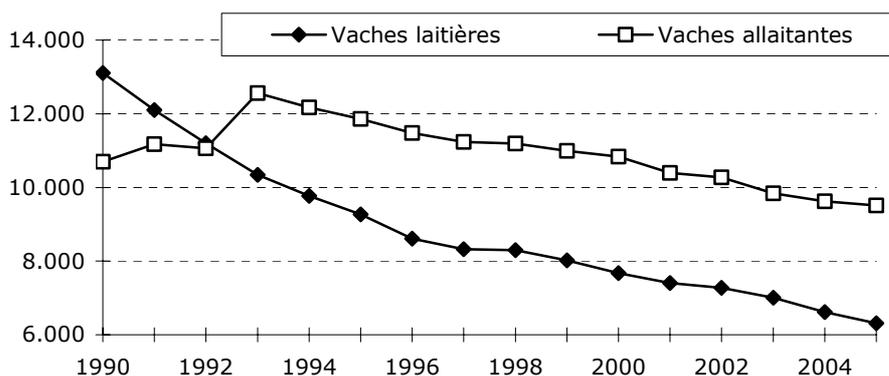
Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

C'est en Ardenne et en Famenne que le cheptel bovin moyen est le plus important, respectivement 135 têtes et 132 têtes. La dimension moyenne du cheptel bovin est par contre plus faible dans les régions agricoles orientées vers la production de lait, soit 65 têtes en Haute Ardenne et 86 têtes en région herbagère liégeoise.

On observe également des différences assez nettes selon les provinces. Le cheptel bovin moyen varie de 86 têtes dans la province de Liège à 138 têtes dans la province de Luxembourg.

Suite à la réforme de la PAC en 1992, on a assisté à la poursuite de la restructuration du cheptel bovin vers la production de viande bovine. Ce phénomène avait commencé avec l'instauration des quotas laitiers en 1984, laquelle avait provoqué une augmentation rapide des rendements laitiers entraînant une forte diminution du nombre de vaches laitières et du nombre de producteurs laitiers (figure 2.5).

Figure 2.5 : Evolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Région wallonne (1990 à 2005)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

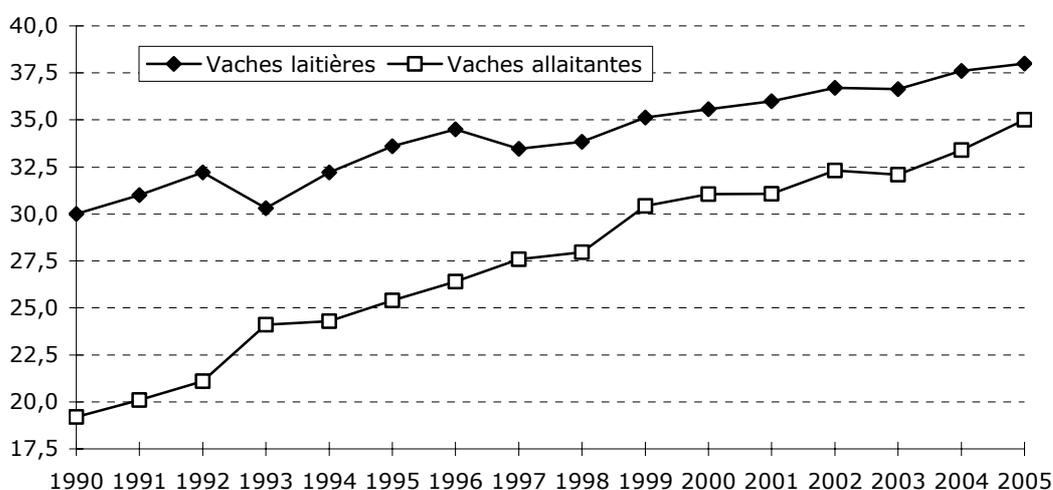
Si, en 1990, 57 % des détenteurs de bovins wallons déclaraient posséder des vaches laitières, cette proportion tombe à 50 % en mai 2005. A cette date, on ne recense plus que 6 316 détenteurs de vaches laitières en Région wallonne contre 13 107 en 1990. Depuis l'instauration des quotas laitiers, le nombre de producteurs laitiers a été divisé par trois. Toutefois, avec la mise en place au cours de la campagne 1996-97 d'un nouveau système de transfert de quotas via un Fonds des Quotas, la diminution du nombre de détenteurs de vaches laitières a été ralentie.

A l'inverse, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a fortement progressé suite à l'instauration des quotas laitiers pour culminer en 1993 à 12 557 unités. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s'établit en 2005 à 9 507 unités, ce qui représente 75,5 % des détenteurs de bovins.

Si le nombre de vaches laitières a sensiblement régressé en Région wallonne, la diminution du nombre de détenteurs a été plus rapide encore, si bien que le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice n'a cessé de croître.

Concernant les vaches allaitantes, on constate également une hausse du troupeau moyen, mais dans ce cas-ci elle a résulté, dans un premier temps, d'une augmentation du cheptel allaitant et dans un deuxième temps d'une diminution de ce dernier mais relativement moins forte que celle du nombre de détenteurs (figure 2.6).

Figure 2.6 : Evolution du nombre moyen de vaches laitières et du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation bovine en Région wallonne (1990 à 2005)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En 2005, le nombre moyen de vaches laitières par troupeau est de 38 têtes contre 30 en 1990. Par rapport à 2004, ce nombre moyen n'a que peu augmenté. Pour les vaches allaitantes, on atteint 35 têtes en 2005 contre 19 en 1990.

Sur 100 détenteurs de vaches laitières en Belgique, on en compte 42 en Région wallonne (tableau 2.7).

Les régions limoneuse et herbagère liégeoise contribuent largement à la production laitière wallonne puisqu'on y trouve respectivement 33 et 15 % des détenteurs de vaches laitières ainsi que 27 et 21 % du cheptel laitier de la Région wallonne. Par exploitation, le nombre moyen de vaches laitières est plus faible en région limoneuse (31 têtes) qu'en région herbagère liégeoise (52). Cette dernière région est la plus spécialisée en production laitière. Viennent ensuite le Condroz, la Haute Ardenne et l'Ardenne, qui détiennent entre 10 et 13 % des vaches laitières et qui ont des troupeaux comprenant en moyenne de 34 à 41 vaches laitières.

Sur le plan provincial, les provinces du Hainaut et de Liège dominent, avec respectivement 32,2 et 35,1 % du cheptel laitier wallon. Les détenteurs de vaches laitières de ces provinces représentent respectivement 36,1 et 29,3 % du nombre total de détenteurs en Région wallonne. Le cheptel moyen est le plus élevé dans la province de Liège (46 têtes) et le plus faible dans le Brabant wallon (32 têtes).

Tableau 2.7 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1<sup>er</sup> mai 2005)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	549 333	15 181	36,2
Région flamande	308 883	8 862	34,9
Région wallonne	240 385	6 316	38,1
Région sablo-limoneuse	11 492	344	33,4
Région limoneuse	64 529	2 068	31,2
Région herbagère (Fagne)	7 537	178	42,3
Famenne	19 072	464	41,1
Ardenne	23 577	699	33,7
Région jurassique	7 534	175	43,1
Région herbagère liégeoise	50 243	962	52,2
Campine hennuyère	638	20	31,9
Condroz	31 726	820	38,7
Haute Ardenne	24 037	586	41,0
Brabant wallon	9 746	307	31,7
Hainaut	77 480	2 279	34,0
Liège	84 307	1 849	45,6
Luxembourg	32 664	912	35,8
Namur	36 188	969	37,3

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

Concernant les vaches allaitantes, la Région wallonne compte 46 % des détenteurs mais 62 % du cheptel national. Le cheptel moyen y est pratiquement le double de celui qu'on observe en Région flamande (tableau 2.8).

La spéculation du veau au pis est présente un peu partout en Région wallonne, même dans les régions orientées vers les grandes cultures. Les régions comptant le plus de vaches allaitantes sont l'Ardenne, la région limoneuse et le Condroz, qui comprennent respectivement 31, 24 et 16 % du cheptel wallon ainsi que 22, 30 et 14 % des détenteurs de vaches allaitantes de la Région wallonne.

Le cheptel moyen varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Ardenne (49 têtes) qui est la région spécialisée dans l'élevage bovin. Il est également important en région jurassique (44 têtes), en Famenne (43 têtes) et dans le Condroz (40 têtes). A l'opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (11 têtes).

Sur le plan provincial, c'est le Luxembourg qui est le plus orienté vers l'élevage bovin puisqu'il comprend 41 % du cheptel et 29 % des détenteurs wallons. Cette province présente également le cheptel moyen de vaches allaitantes le plus élevé (50 têtes).

<b>Chiffres repères</b>		
Détenteurs de bovins en RW		
(x 1 000 unités)		
	Vaches laitières	Vaches allaitantes
1990	13,1	10,7
2004	6,6	9,6
2005	6,3	9,5

Tableau 2.8 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1<sup>er</sup> mai 2005)

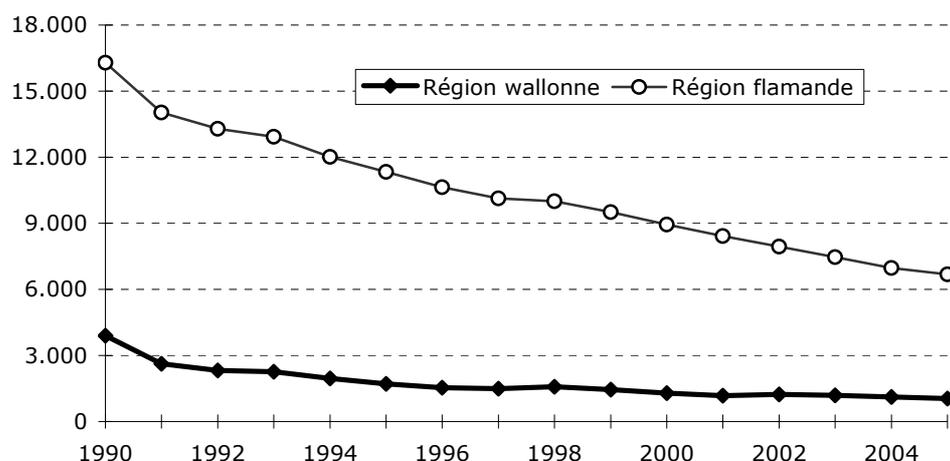
	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	534 075	20 756	25,7
Région flamande	204 740	11 245	18,2
Région wallonne	329 265	9 507	34,6
Région sablo- limoneuse	11 589	483	24,0
Région limoneuse	79 117	2896	27,3
Région herbagère (Fagne)	6 199	236	26,3
Famenne	37 677	875	43,1
Ardenne	101 471	2 073	48,9
Région jurassique	20 686	475	43,5
Région herbagère liégeoise	15 312	729	21,0
Campine hennuyère	265	16	16,6
Condroz	52 398	1 302	40,2
Haute Ardenne	4 551	422	10,8
Brabant wallon	13 955	502	27,8
Hainaut	69 857	2 773	25,2
Liège	46 949	1 869	25,2
Luxembourg	125 789	2 523	49,9
Namur	72 715	1 840	39,5

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

## II.6.2 Nombre de détenteurs de porcs

Depuis 1990, le nombre de détenteurs de porcs a diminué de 70 % en Région wallonne et de 54 % en Région flamande, tant et si bien qu'au 1<sup>er</sup> mai 2005, la spéculation porcine ne concerne plus que 6,1 % des exploitations wallonnes et 19,4 % des exploitations flamandes.

Figure 2.7 : Evolution du nombre de détenteurs de porcs en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2005)



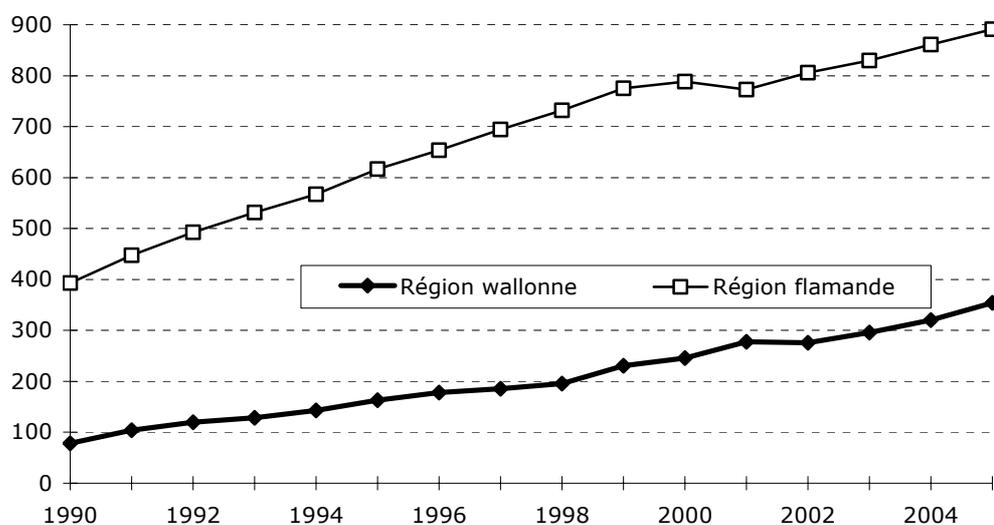
Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En 2005, la Région wallonne compte 1 038 détenteurs de porcs (15,5 % de l'ensemble des détenteurs belges) mais elle ne détient que 5,8 % du cheptel porcin national.

Parallèlement à la diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen a fortement augmenté. En Région wallonne, il est passé de 78 têtes en 1990 à 354 têtes en 2005 tandis qu'en Région flamande il est passé de 393 à 891 têtes (figure 2.8). La taille du cheptel porcin dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Région flamande, une part importante des exploitations qui détiennent des porcs sont spécialisées et ont de ce fait une dimension moyenne nettement plus importante qu'en Région wallonne, où la production porcine est plus souvent une production d'appoint.

Chiffres repères	
Détenteurs de porcs en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	3,9
2004	1,1
2005	1,0

Figure 2.8 : Evolution du cheptel porcin moyen en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2005)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui est la plus concernée par la production porcine : on y recense 37,4 % des détenteurs et 47,1 % du cheptel porcin wallon. Les autres régions où la production porcine occupe une certaine importance sont la région herbagère liégeoise et le Condroz (tableau 2.9).

Le cheptel porcin moyen varie fortement d'une région à l'autre. Il passe de 11 têtes en Campine hennuyère à 444 têtes en région limoneuse.

Sur le plan provincial, la production porcine est surtout présente dans les provinces du Hainaut (30,9 % des détenteurs et 41,4 % du cheptel) et de Liège (30,8 % des détenteurs et 28,2 % du cheptel). La taille moyenne du cheptel porcin varie aussi fortement d'une province à l'autre : elle va de 208 têtes dans la province de Luxembourg à 471 dans la province du Hainaut.

Par rapport à 2004, le cheptel porcin a surtout augmenté dans les provinces de Luxembourg et de Namur (+12 % pour l'ensemble des deux provinces).

Tableau 2.9 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1<sup>er</sup> mai 2005)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	6 318 213	7 722	818
Région flamande	5 952 518	6 683	891
Région wallonne	365 693	1 038	352
Région sablo-limoneuse	22 645	64	354
Région limoneuse	172 389	401	444
Région herbagère (Fagne)	2 856	14	204
Famenne	27 485	64	429
Ardenne	19 154	134	143
Région jurassique	2 271	31	73
Région herbagère liégeoise	62 021	161	385
Campine hennuyère	32	3	11
Condroz	51 504	138	373
Haute Ardenne	5 336	28	191
Brabant wallon	27 334	79	346
Hainaut	151 236	321	471
Liège	102 977	320	322
Luxembourg	33 069	158	209
Namur	51 077	160	319

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

## II.7 TAUX DE REMPLACEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES WALLONNES

Le nombre de déclarants devenus exploitants entre le 1<sup>er</sup> mai 2004 et le 1<sup>er</sup> mai 2005 en Région wallonne est de 314 (tableau 2.10), soit 29 de moins qu'au cours de l'année précédente.

Les nouveaux déclarants cultivent une superficie totale de 12 505 ha, la moyenne étant de 39,82 ha. En Région flamande, on compte 494 nouveaux déclarants, la superficie moyenne atteignant 17,97 ha. Le nombre de nouveaux déclarants varie fortement selon les régions agricoles, de même que la superficie moyenne concernée. Cette dernière atteint 53 ha en région jurassique mais seulement 18 ha en région sablo-limoneuse.

Sur le plan des provinces, on observe également de grandes différences. De l'ensemble des nouveaux déclarants, 80 se sont installés dans le Hainaut, 90 dans la province de Liège, 56 dans la province de Luxembourg, 64 dans la province de Namur et 24 en Brabant wallon.

Le taux de remplacement des exploitations est le rapport entre le nombre de nouveaux déclarants et le nombre d'exploitants ayant quitté la profession (ce dernier nombre étant la somme du nombre de nouveaux déclarants et du nombre d'exploitations en moins). L'évolution du taux de remplacement des exploitations en Région wallonne est donnée au tableau 2.11. Au cours de la période 1990 à 2005, le taux de remplacement est le plus

souvent resté inférieur à 0,50. Pour 2005, il s'élève à 0,34, ce qui signifie qu'entre mai 2004 et mai 2005, 34 agriculteurs se sont installés en Région wallonne pour 100 agriculteurs qui ont quitté la profession.

Tableau 2.10 : Nombre de nouveaux déclarants entre le 1<sup>er</sup> mai 2004 et le 1<sup>er</sup> mai 2005, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes

	Nombre	Superficie (ha)	Sup moy (ha)
Belgique	809	21 432	26,49
Région flamande	494	8 878	17,97
Région wallonne	314	12 505	39,82
Région sablo-limoneuse <sup>¶</sup>	192	3 519	18,33
Région limoneuse <sup>¶</sup>	126	4.413	35,02
Région herbagère (Fagne)	10	305	30,50
Famenne	23	1 213	52,74
Ardenne	45	1.820	40,44
Région jurassique	13	698	53,69
Région herbagère liégeoise <sup>¶</sup>	34	1.226	36,06
Campine hennuyère	1	-	-
Condroz	51	1.995	52,43
Haute Ardenne	21	834	39,71
Brabant wallon	24	739	30,79
Hainaut	80	3.128	39,10
Liège	90	3.303	36,70
Luxembourg	56	2 484	44,36
Namur	64	2.797	43,70

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

<sup>¶</sup> Données relatives à l'ensemble de la région (située en partie en Région flamande et en partie en Région wallonne).

Tableau 2.11 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles, en Région wallonne (1990 à 2005)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
1990	29 178	1 129		
1991	28 340	1 042	838	0,55
1992	27 317	973	1 023	0,49
1993	26 782	1 416	535	0,73
1994	25 738	1 359	1 044	0,57
1995	24 719	654	1 019	0,39
1996	23 652	673	1 067	0,39
1997	22 829	666	823	0,45
1998	22 128	563	701	0,45
1999	21 510	512	618	0,45
2000	20 843	534	667	0,44
2001	19 779	464	1 064	0,30
2002	18 989	346	790	0,30
2003	18 342	318	647	0,33
2004	17 712	343	630	0,35
2005	17 109	314	603	0,34

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Le taux de remplacement des exploitations varie sensiblement selon la région agricole et la province (tableau 2.12).

Tableau 2.12 : Taux de remplacement des exploitations entre le 1<sup>er</sup> mai 2004 et le 1<sup>er</sup> mai 2005 pour la Belgique, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces wallonnes

Belgique	0,32
Région flamande	0,32
Région wallonne	0,34
Région sablo-limoneuse <sup>2</sup>	0,37
Région limoneuse <sup>2</sup>	0,40
Région herbagère (Fagne)	0,40
Famenne	0,34
Ardenne	0,33
Région jurassique	0,37
Région herbagère liégeoise <sup>2</sup>	0,27
Campine hennuyère	1,00
Condroz	0,46
Haute Ardenne	0,26
Brabant wallon	0,43
Hainaut	0,31
Liège	0,31
Luxembourg	0,32
Namur	0,45

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Sans tenir compte de la Campine hennuyère, le taux de remplacement le plus élevé est observé en Condroz (0,46). A l'opposé, les taux de remplacement les plus faibles sont enregistrés en Haute Ardenne (0,26) et en région herbagère liégeoise (0,27).

Sur le plan provincial, le taux de remplacement est le plus élevé dans la province de Namur (0,45) et le plus faible dans la province de Liège et dans le Hainaut (0,31).

<sup>2</sup> Données relatives à l'ensemble de la région (située en partie en Région flamande et en partie en Région wallonne).



## CHAPITRE III. LES PRODUCTIONS AGRICOLES WALLONNES

Pour estimer la production agricole au cours d'une campagne ou d'une année, il faut disposer de deux informations : la superficie consacrée à la culture (ou le nombre de têtes de bétail) et le rendement moyen estimé (par hectare ou par tête). La production obtenue sur cette base est donc elle-même une estimation.

D'une manière générale, l'agriculture wallonne se caractérise par des productions de grandes cultures (céréales, plantes industrielles), des cultures fourragères et par des productions animales (essentiellement bovines) liées au sol.

L'utilisation du sol par l'exploitation agricole wallonne (tableau 3.1) traduit bien cette orientation : les cultures arables couvrent 54 % de la superficie agricole utilisée et les prairies permanentes 45,7 %. Lorsqu'on observe l'évolution sur une longue période, on constate une augmentation de la part des cultures arables au détriment des prairies permanentes.

Tableau 3.1 : Utilisation du sol par l'exploitation agricole en Région wallonne ( 1<sup>er</sup> mai 2004 et 2005) (ha)

	2004	2005
Terres arables	409 034	407 661
Cultures permanentes	2 136	2 145
Prairies permanentes	348 480	345 610
Cultures sous serres	53	56
Autres	69	73
Superficie agricole utilisée	759 772	755 545

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

### III.1 LES CULTURES AGRICOLES

Globalement, pour l'année 2005, les superficies couvertes par les différents groupes de cultures se répartissent, par ordre décroissant de superficie agricole utilisée (SAU), en prairies permanentes (45,7 %), céréales pour le grain (23,7 %, dont 73 % de froment), cultures fourragères (11,3 %), cultures industrielles (11,2 %) et jachères (2,6 %).

Par rapport à 2004, on observe une diminution limitée des ensemencements en betteraves sucrières (-3,5 %), en chicorée à inuline (-2,3 %) et pour le lin (-5,0 %).

Tableau 3.2. : Superficie agricole utilisée (ha), rendement moyen estimé (Qx/ha) et production totale (tonnes) pour les principales cultures agricoles en 2005 et production de 2004, en Région wallonne

	2005			2004
	Superficie (ha)	Rendement (Qx/ha)	Production (tonnes)	Production (tonnes)
Froment d'hiver	129 897	85,1	1 105 639	1 180 052
Escourgeon	23 382	81,3	190 104	187 189
Epeautre	9 343	64,3	60 039	68 338
Betteraves sucrières	52 765	711,2	3 752 728	3 854 226
Chicorée à inuline	12 731	444,2	565 564	609 885
Lin (Paille)	12 553	52,3	65 617	78 972
Pommes de terre ( Bintje)	16 080	450,9	725 114	768 060
Colza	5 495	42,7	23 477	22 566
Maïs fourrager	51 878	473,6	2 456 985	2 518 558
Prairies temporaires fauchées	27 469	95,0	260 955	213 517
Prairies permanentes fauchées	134 400	72,0	967 143	700 705

Source : DGSIE (INS) - Statistiques agricoles

Les variations observées dans la production d'une année à l'autre sont la conséquence d'une variation des superficies cultivées et/ou des rendements.

### III.1.1 Les céréales

En Région wallonne, la superficie consacrée aux céréales en 2005 couvre 179 163 ha (+704 ha par rapport à 2004), soit 55,6 % des emblavements en céréales de la Belgique et 23,7 % de la SAU wallonne.

La production de froment d'hiver, céréale la plus représentée, est estimée à 1 105 639 tonnes, soit une diminution de 6,3 % par rapport à 2004 (tableau 3.2). Celle-ci vient d'une stagnation de la superficie cultivée et d'une baisse du rendement (-6,4 %) due aux conditions climatiques défavorables. Le rendement moyen estimé pour la Région wallonne est d'environ 85 quintaux (Qx)/ha. Cependant, il varie entre 64,7 Qx/ha en région jurassique et 88 Qx/ha en région limonaise.

La production d'escourgeon, seconde céréale en importance, est de l'ordre de 190 104 tonnes, soit une augmentation de 1,6 %, due à la hausse (+6 %) des surfaces ensemencées et, conjointement, à la baisse (-4,1 %) du rendement. Le rendement moyen estimé pour la Région wallonne s'élève à 81,3 Qx/ha et varie entre 48,6 Qx/ha en Haute Ardenne et 84,4 Qx/ha en Limonaise.

L'épeautre, céréale la plus cultivée en Ardenne, dont les emblavements couvrent 9 343 ha, voit sa production diminuer de 12 % par rapport à 2004, pour s'établir à 60 039 tonnes. Cette diminution est due à la baisse de la superficie cultivée ainsi qu'à un rendement moindre.

### III.1.2 Les cultures industrielles

Les plantes qualifiées d'industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et qui doivent subir une transformation importante par des procédés élaborés nécessitant souvent de lourds investissements.

Elles regroupent les betteraves sucrières, le lin, la chicorée à café, la chicorée à inuline, les plantes oléagineuses, le tabac, le houblon ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Elles couvrent en 2005 une superficie de 84 609 ha, soit 11,2 % de la SAU wallonne.

Les betteraves sucrières, la chicorée à inuline et le lin textile représentent respectivement 62,5 %, 15 % et 14,6 % des surfaces réservées aux plantes industrielles en Région wallonne.

Le recul de la superficie ensemencée en betteraves sucrières en 2005 en Région wallonne (52 765 ha, soit 3,5 % de moins qu'en 2004) et l'augmentation du rendement en racines (711,2 Qx/ha, +0,9 %) impliquent une baisse de la production de 2,6 %, qui s'établit ainsi à 3 752 728 tonnes (3 854 226 tonnes en 2004).

Parmi les autres plantes industrielles présentes de manière significative en Région wallonne, on trouve le lin et la chicorée à inuline. Ces deux productions ont une importance équivalente en termes de superficie puisqu'on recense 12 553 ha de lin et 12 731 ha de chicorée à inuline.

A l'exception des années 1992 et 2002, la superficie en lin textile n'a cessé d'augmenter au cours des 20 dernières années mais elle diminue de 5 % en 2005. Les provinces du Hainaut et de Liège occupent à elles seules 2/3 de la superficie consacrée à cette culture en 2005. Compte tenu à la fois d'un rendement en paille de 52,3 Qx/ha, en baisse de près de 13 % par rapport à 2004, et d'une légère diminution (-5,0 %) de la superficie cultivée, la production de lin (paille) en Région wallonne approche 65 600 tonnes, soit 17 % de moins qu'en 2004.

La culture de chicorée à inuline est en pleine expansion depuis le début des années 1990. Mais, entre 2004 et 2005, son importance a diminué de 2,3 %, passant de 13 026 ha à 12 731 ha. Avec un rendement de 44,4 tonnes à l'ha (-5 % par rapport à 2004), la production s'élève à 565 564 tonnes de racines (-7,3 %). Cette culture est essentiellement située en région limoneuse.

La culture du colza (5 495 ha), concentrée sur la province de Namur (69 %), connaît une stagnation par rapport à 2004.

### **III.1.3 Les prés, les prairies et les cultures fourragères**

Les prés, les prairies et les cultures fourragères couvrent 431 163 ha en 2005, soit 57,1 % de la SAU wallonne.

Les prés et prairies couvrent à eux seuls 374 054 ha (86,8 % du total des fourrages) dont 28 444 ha de prairies temporaires. Il est à noter que ces dernières progressent de façon régulière depuis une vingtaine d'années ; ainsi en 2005, elles représentent 7 % des terres arables. Par ailleurs, 161 869 ha de prairies ont la fauche pour principale destination.

Le rendement en matière sèche des prairies temporaires (27 469 ha) pour la fauche est estimé à 95,0 Qx/ha (contre 80,4 Qx/ha en 2004). Celui des prairies permanentes (134 400 ha) pour la fauche est estimé à 72 Qx/ha (contre 57,9 Qx/ha en 2004). Dès lors, la production totale récoltée en 2005 s'élève à 1 228 098 tonnes de matière sèche, soit une hausse de 34,3 % par rapport à l'année 2004.

Sur les 57 109 ha consacrés aux autres cultures fourragères, 51 878 ha le sont au maïs fourrager récolté plante entière. Grâce à un rendement estimé à 47,4 tonnes de masse verte à l'hectare, la production de 2005 s'élève à 2 456 985 tonnes, soit -6 % par rapport à 2004.

La superficie en betteraves fourragères continue à diminuer et n'atteint plus que 762 ha dont plus de la moitié, soit 53 %, se trouve dans la province du Hainaut.

### **III.1.4 Les pommes de terre**

En ce qui concerne la culture de pommes de terre, la surface qui y est consacrée en 2005 s'élève à 24 712 ha (-0,5 %), dont 1 194 ha destinés à produire des plants de pommes

de terre et 16 080 ha pour les pommes de terre de conservation de la variété « Bintje », cette dernière assurant près de 65 % du volume produit.

En moyenne, le rendement (de la variété « Bintje ») observé en 2005 est en baisse par rapport à 2004 de 8,3 %, si bien que la production totale, qui s'élève à 725 114 tonnes, est moins élevée de 5,6 % par rapport à l'année précédente, grâce à la progression des emblavements.

### III.1.5 Terres arables retirées de la production

A la suite à la réforme de la PAC de 1992, une part des terres arables consacrées à la production de céréales, oléagineux et protéagineux doit être retirée de la production et bénéficie à titre compensatoire de mesures de soutien.

On distingue la jachère aidée sans production, la jachère dite non-alimentaire, constituée de terres utilisées pour la production de cultures industrielles non destinées à l'alimentation humaine ou animale, la jachère non aidée et les tournières enherbées.

Tableau 3.3 : Superficie des terres arables retirées de la production (hors jachère non alimentaire), en Région wallonne, au 1<sup>er</sup> mai, en 2004 et en 2005 (ha)

	2004	2005
Jachères aidées	11 607	14 502
Tournières enherbées	3 782	4 475
Jachères non aidées	819	840
Total	16 208	19 817

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

La jachère (hors jachère non alimentaire) couvrait, en 2005, 19 817 ha en Région wallonne (+22,2 %), soit 4,9 % de la superficie des terres arables.

### III.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles

Pour mesurer l'importance du secteur des grandes cultures et des autres secteurs de l'agriculture (voir ci-après) dans les communes de la Région wallonne, les données suivantes ont été utilisées :

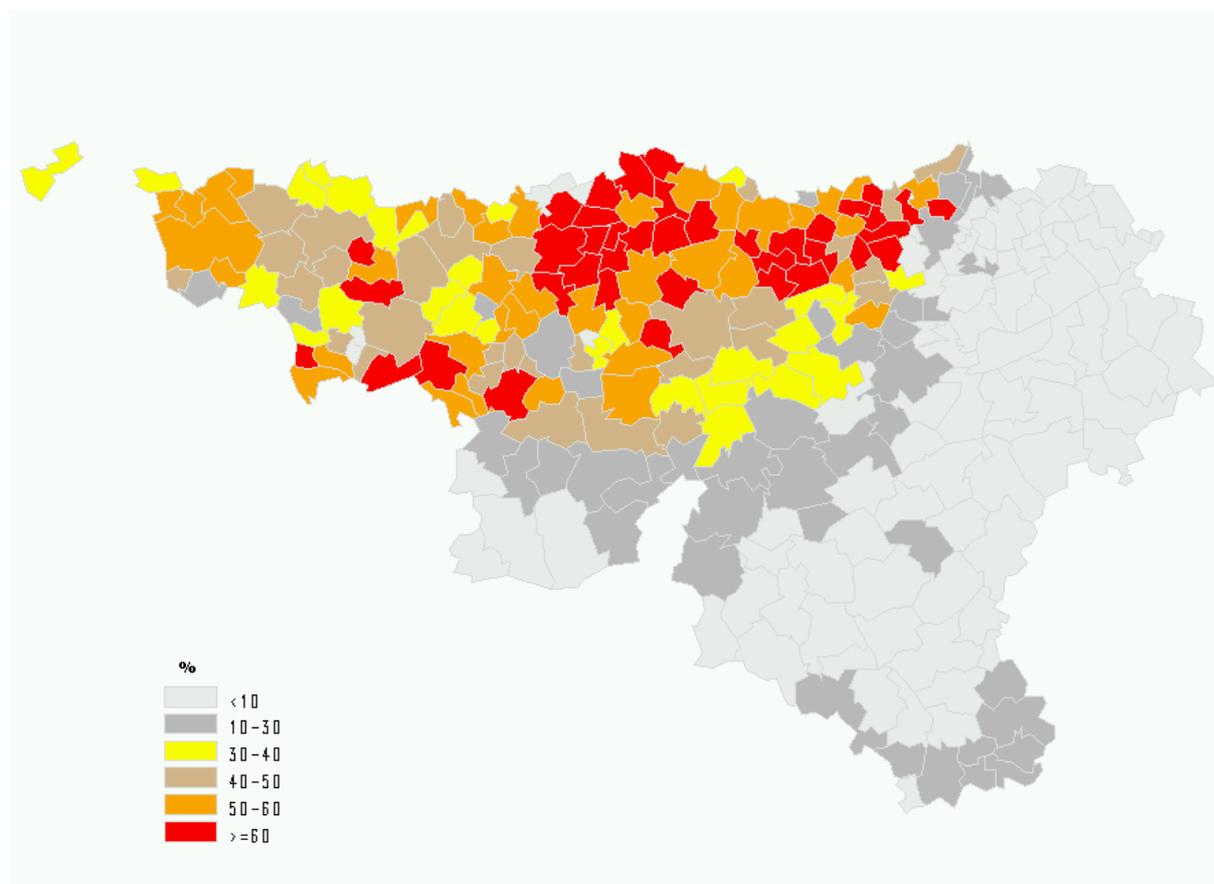
- d'une part, les superficies des différentes cultures et le nombre d'animaux recensés par la DGSIE (INS) dans les communes en 2004 ;
- d'autre part, les marges brutes standard (MBS) centrées sur l'année 2000 (la marge brute standard d'une production est définie comme le solde entre la valeur standard du produit agricole brut et les coûts spécifiques qui peuvent lui être facilement affectés).

En multipliant les premières données par les secondes, on obtient des produits qui peuvent être agrégés par secteur et ensuite rapportés à la valeur de la marge brute standard totale dans la commune considérée.

Les calculs ont été effectués pour toutes les communes, à l'exception de neuf d'entre elles où l'activité agricole est très réduite (La Hulpe, Rixensart, Farciennes, Quaregnon, Colfontaine, Beyne-Heusay, Saint-Nicolas, Seraing et Martelange).

Les communes où les grandes cultures occupent une place très importante dans l'activité des exploitations se situent principalement en région limoneuse (carte 3.1).

Carte 3.1 : Importance du secteur des grandes cultures dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1<sup>er</sup> mai 2004

## III.2 LES CULTURES HORTICOLES

### III.2.1 Les productions maraîchères

Les légumes sont très nombreux et chaque espèce se décline en diverses variétés ayant des besoins spécifiques. Les productions maraîchères sont donc très variées. Toutefois, on distinguera les cultures de légumes en plein air et les cultures sous serres.

#### III.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air

Il y a une vingtaine d'années, les cultures de légumes en plein air couvraient une superficie de 3 300 ha. En 2005, elles couvrent 12 047 ha, soit 3 % de la superficie des terres arables de la Région wallonne. Par rapport à l'année 2004, on observe une diminution de la superficie de l'ordre de 101 ha, soit -0,8 %.

Malgré la forte croissance de ce type de cultures (+6 % l'an en moyenne), la superficie wallonne reste bien en deçà de la superficie couverte en Région flamande (26 850 ha). On notera toutefois que le taux annuel d'augmentation de la superficie est de 2,9 % en Région flamande, soit la moitié de celui de la Région wallonne.

Les cultures de légumes en plein air sont avant tout destinées à l'industrie de la transformation. Les petits pois et les haricots verts pour l'industrie couvrent

respectivement 6 404 ha et 2 112 ha. Les carottes pour l'industrie et pour la consommation à l'état frais représentent quant à elles respectivement 700 ha et 251 ha. Enfin, 977 ha sont occupés par les racines de witloof.

Les conditions climatiques relativement plus favorables de 2004 ont entraîné une augmentation de la production telle qu'elle a induit une forte diminution des prix par rapport à 2003. En 2005, les prix sont à nouveau orientés à la hausse.

### III.2.1.2 Les cultures sous serres

Les cultures de légumes sous serres tendent à s'accroître ces dernières années en Région wallonne. Toutefois, on en recense 6,2 ha en 2005, contre 6,8 ha en 2004. Ce mode de production reste cependant marginal par rapport à l'ensemble de la Belgique où l'on recense 1 127 ha de cultures de légumes sous verre.

Le besoin de diversification est une des raisons du développement, encore timide, des productions maraîchères en Région wallonne. Il existe de réelles potentialités de croissance. Cependant, le développement de ces productions rencontre des problèmes d'organisation, notamment sur le plan de la commercialisation.

## III.2.2 Les productions fruitières

On distingue ici les productions de plein air, y compris les fraises sous petits tunnels, cloches ou plastiques perforés et les cultures fruitières sous serres.

### III.2.2.1 Les cultures fruitières de plein air

En 2005, on recensait 1 612 ha de cultures fruitières de plein air, soit 0,5 % de plus qu'en 2004. Ce sont les vergers (1 533 ha) qui en représentent la plus grosse part. Ceux-ci se partagent essentiellement entre les pommiers (683 ha, +2,6 %), les poiriers (613 ha, -4,5 %) et les cerisiers (171 ha, +4,9 %). La culture de fraises couvre quant à elle 79 ha, en recul de 2 ha par rapport à 2004.

En quelques décennies, les cultures fruitières de plein air se sont profondément modifiées. Elles sont devenues de plus en plus intensives et la spécialisation s'est accentuée. L'adoption des arbres de basse tige, d'une part, et de variétés dont l'entrée en production est beaucoup plus rapide, d'autre part, a permis d'accroître les rendements tout en réduisant les intrants. Le développement de la lutte intégrée, plus naturelle, se poursuit.

En 2005, la Région wallonne aura produit un peu moins de 27 600 tonnes de pommes et un peu moins de 20 200 tonnes de poires, soit respectivement une augmentation de 15,0 % et de 3,5 % par rapport à 2004. La variété « Conférence » représente près de 84 % de la production totale des poires.

Les cultures et plantations fruitières sont très présentes dans la province de Liège. En 2005, on y recense près de 1 000 ha, soit 62,6 % des cultures fruitières de plein air.

En 2005, on relève 1 533 ha de vergers dans 162 exploitations, soit une moyenne de 9,46 ha par exploitation.

### III.2.2.2 Les cultures fruitières sous serres

En 2005, les cultures fruitières sous serres recouvrent 15,71 hectares (+1,91 ha par rapport à 2004), dont 15,07 ha de fraises.

Cette superficie concerne 52 exploitations, soit, en moyenne, 30,2 ares par exploitation.

### **III.2.3 Les pépinières et cultures ornementales**

En 2005, on a recensé 589 hectares de pépinières en plein air dont 263 ha de plants d'ornement, 219 ha de plants forestiers et 107 ha de plants fruitiers. Cette superficie est en progression de 2,5 %. En 2004, on en recensait 574 ha .

On trouve principalement les plants d'ornement en province du Hainaut (57 %), les plants forestiers dans les provinces de Luxembourg et de Namur (plus de 70%) et les plants d'arbres fruitiers dans le Hainaut et en province de Liège.

Les cultures ornementales en plein air couvrent 60,95 ha dont 32,14 ha de chrysanthèmes en pots.

Enfin, les cultures ornementales sous serres représentent 28,37 ha dont 17,89 ha de plantes de parterres et de balcons.

### **III.2.4 Les sapins de Noël**

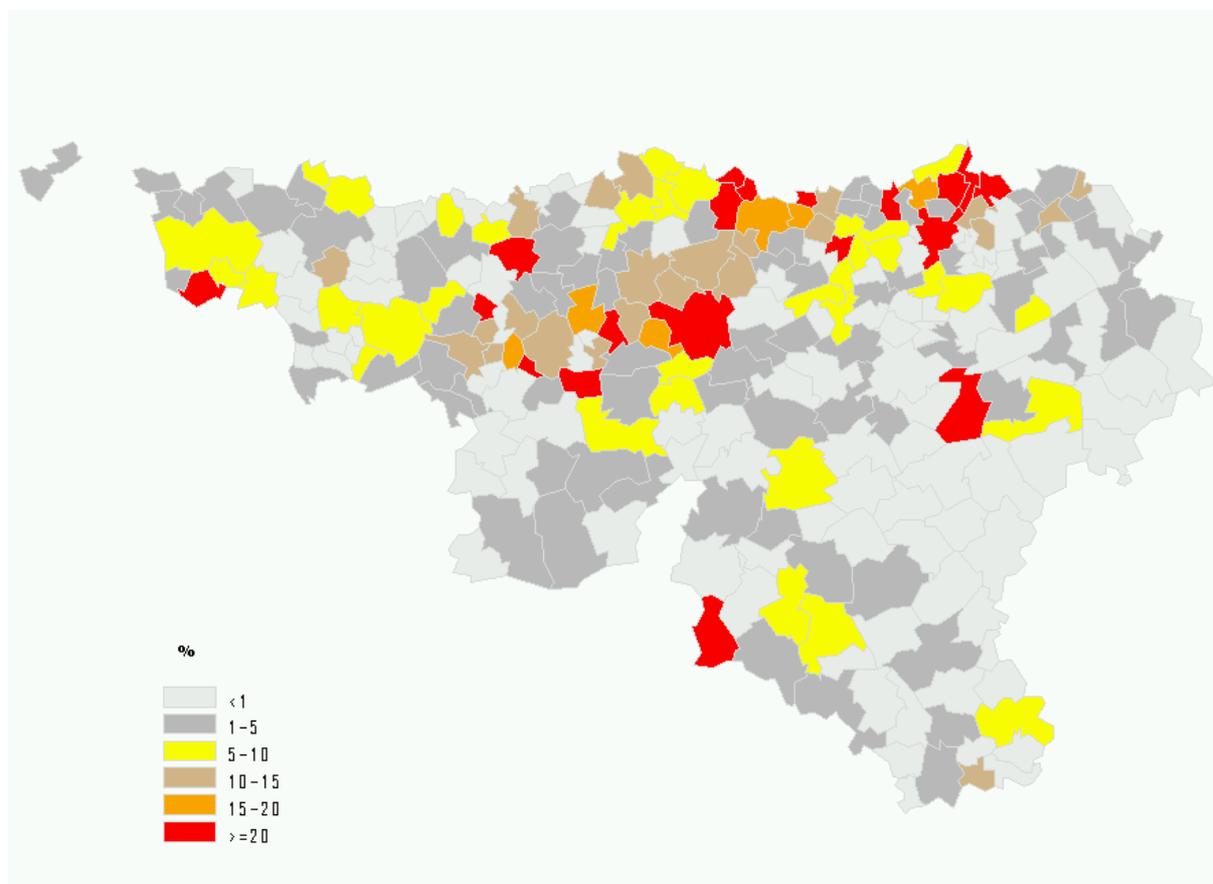
La superficie agricole consacrée aux sapins de Noël en Région wallonne couvre près de 494 hectares (-11 %), soit 67 % de la superficie de sapins de Noël recensée au niveau de la Belgique. Ce type de production est essentiellement localisé dans les provinces de Namur et de Luxembourg.

Il n'est pas aisé d'évaluer les superficies consacrées aux sapins de Noël car il arrive que la destination des jeunes arbres plantés varie dans le temps, notamment en fonction de l'évolution du marché.

### **III.2.5 Importance et localisation des cultures horticoles**

Les communes où les cultures horticoles (légumes, fruits, pépinières, fleurs et plantes ornementales) occupent une place relativement importante sont assez dispersées en Région wallonne (carte 3.2).

Carte 3.2 : Importance du secteur horticole dans les communes de la Région wallonne, en 2004



### III.3 LES PRODUCTIONS ANIMALES

#### III.3.1 Les productions bovines

Au 1<sup>er</sup> mai 2005, l'effectif total des bovins en Région wallonne s'élevait à 1 348 032 têtes (50 % du cheptel belge), soit une diminution de 16 190 têtes ou de 1,2 % par rapport au recensement de 2004.

Plusieurs causes peuvent expliquer cette diminution, notamment le régime des quotas laitiers qui, limitant le volume de lait produit, induit une réduction du nombre de vaches laitières, vu l'augmentation régulière du rendement laitier.

On peut aussi évoquer la crise de 2000-2001 (ESB, fièvre aphteuse) qui a fragilisé de nombreuses exploitations et amené certaines d'entre elles à abandonner la spéculation. Ainsi, entre le 1<sup>er</sup> mai 2004 et le 1<sup>er</sup> mai 2005, on enregistre la disparition de 504 exploitations détenant des bovins en Région wallonne (-3,8 %).

A la suite des diverses crises qui ont marqué la seconde moitié des années 90 (ESB, dioxine...), l'effectif bovin wallon s'est réduit de plus de 10 % entre 1990 et 2003. Durant cette période, la restructuration du cheptel bovin entamée à la suite de l'instauration des quotas laitiers s'est poursuivie avec la réforme de 1992. En 1990, sur un total de près de 600 000 vaches, 34 % étaient des vaches allaitantes mais en 2005, sur un total d'un peu plus de 560 000 vaches, 59 % relèvent de cette catégorie (tableau 3.4).

Avec la race Blanc Bleu Belge dont l'effectif des vaches représente 58 % du total des vaches recensées en Région wallonne, l'exploitation bovine wallonne s'est orientée résolument vers la viande.

De plus, les exploitations détenant des bovins ont tendance à se spécialiser. En 2005, sur les 12 593 exploitations détenant des bovins, 6 316 détiennent des vaches laitières et 9 507 des vaches allaitantes.

Tableau 3.4 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1<sup>er</sup> mai, en 2004 et 2005 (têtes)

	2004	2005	Différence %
Bovins de moins d'1 an	353 984	351 696	-0,6
Bovins de 1 à 2 ans			
- Mâles	69 668	64 872	-6,9
- Femelles	197 775	194 471	-1,7
Bovins de 2 ans et plus			
- Mâles	18 382	18 465	+0,5
- Femelles	154 353	148 878	-3,5
- Vaches laitières	248 764	240 385	-3,4
- Vaches allaitantes	321 296	329 265	+2,5
Total	1 364 222	1 348 032	-1,2

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

### III.3.1.1 La production de viande

Pour exprimer la production de viande bovine, on utilise la notion de « production indigène brute » (PIB). Celle-ci est égale au nombre des abattages (production nette) augmenté des exportations d'animaux vivants et diminué des importations d'animaux vivants. Pour déterminer la PIB de la Région wallonne, on a utilisé les données disponibles au niveau national, lesquelles ont été extrapolées au prorata du potentiel de production présent en Région wallonne.

En 2005, la production indigène brute de viande bovine à l'échelon de la Belgique s'élève à 293 179 tonnes (en équivalent poids carcasse) dont 53 754 tonnes (en équivalent poids carcasse) de veaux de boucherie. Par rapport à 2004, c'est une diminution de l'ordre de 2,3 %.

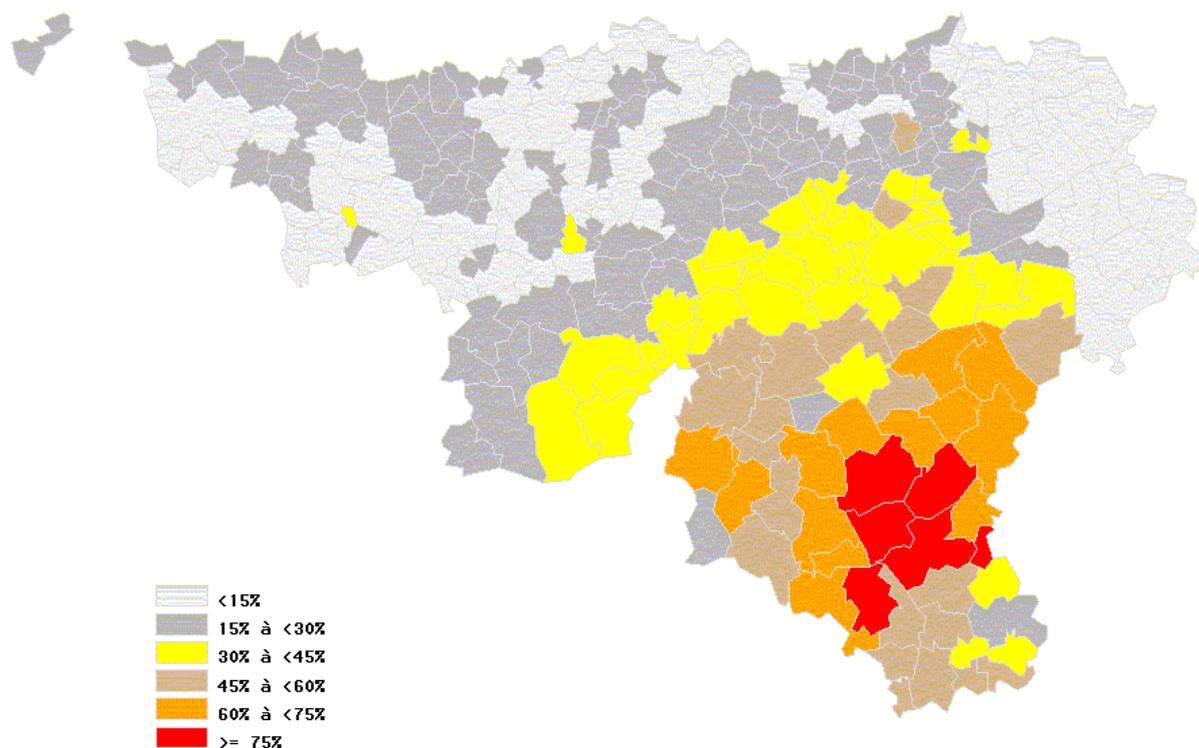
La production nette (les abattages en Belgique) s'élève à 271 133 tonnes (en équivalent poids carcasse).

Si on émet l'hypothèse qu'en Région wallonne la viande de gros bovins représente 70 % de la production indigène brute belge et celle des veaux 2 %, on peut estimer la PIB wallonne à 168 000 tonnes (en équivalent poids carcasse). Il convient de tempérer ce chiffre en rappelant que l'exploitation bovine wallonne est de type « naisseur-éleveur » et que l'engraissement des bovins se fait de moins en moins dans l'exploitation d'origine.

### III.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine

Les communes où la production de viande bovine (obtenue surtout à partir des vaches allaitantes) constitue une activité très importante sont principalement situées dans le sud de la Région wallonne et particulièrement dans la province de Luxembourg (carte 3.3).

Carte 3.3 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1<sup>er</sup> mai 2004

### III.3.1.3 La production de lait

En 2005, la production laitière wallonne a été obtenue à partir d'environ 240 000 vaches (dont un certain nombre appartient au rameau mixte de la race BBB).

Sur les 3,1 milliards de litres de quota livraison de la Belgique, la Région wallonne dispose de 1,242 milliard de litres (tableau 3.5). Le quota livraison moyen est de l'ordre de 210 000 litres par exploitation pour la campagne 2005-2006, en hausse de 16 000 litres ou de 8,2 % par rapport à la campagne 2004-2005.

Tableau 3.5 : Répartition du quota livraison selon les provinces wallonnes en 2005-2006

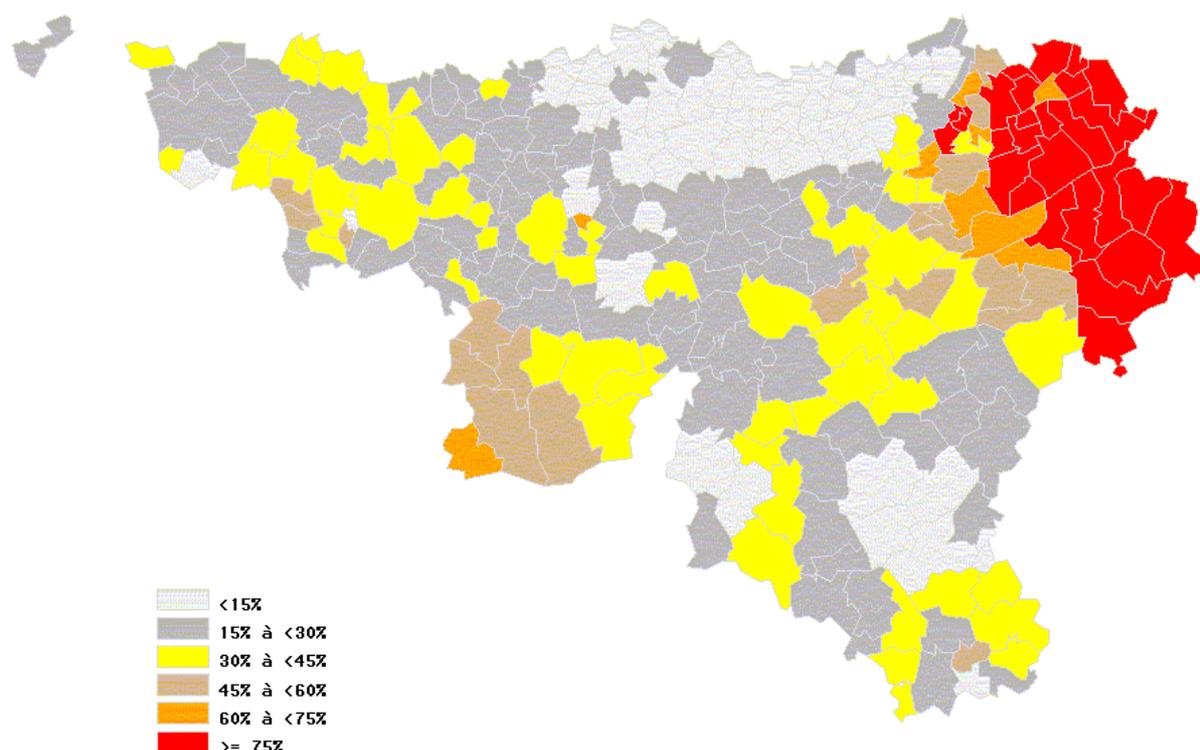
	Quota (millions de litres)	Quota (%)	Nombre de producteurs
Brabant wallon	46,4	3,7	284
Hainaut	349,8	28,2	2 154
Liège	498,2	40,1	1 788
Luxembourg	173,3	14,0	805
Namur	174,5	14,0	875
Région wallonne	1 242,1	100,0	5 906

Source : DGA-Ig2

### III.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait

Les communes où la production de lait occupe une place très importante dans l'économie des exploitations sont concentrées dans la province de Liège (région herbagère liégeoise et Haute Ardenne) ainsi que le montre la carte 3.4.

Carte 3.4 : Importance du secteur laitier dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1<sup>er</sup> mai 2004

### III.3.2 La production porcine

Entre le recensement au 1<sup>er</sup> mai 2004 et le recensement au 1<sup>er</sup> mai 2005, le nombre total de porcs détenus en Belgique a diminué de 37 000 têtes (-0,6 %), dont près de 8 000 truies.

En Région wallonne, on constate une augmentation des effectifs entre 2004 et 2005 de l'ordre de 9 400 têtes (+2,6 %) pour s'établir à 365 693 porcs, dont près de 24 200 truies, ce dernier chiffre étant toutefois en recul de 6,0 %.

En 1990, la Région wallonne comptait près de 305 000 porcs pour 3 898 détenteurs, soit 78 porcs, en moyenne, par détenteur. Cette spéculation concernait alors 13,4 % des exploitations agricoles. En 2005, cette proportion n'est plus que de 6,0 %, soit 1 038 exploitations détenant, en moyenne, 352 porcs.

Le nombre d'exploitations détenant des truies s'élève à 449 en 2005 (54 truies par exploitation) alors qu'en 1990, on en comptait 1 997 (20 truies par exploitation).

Compte tenu du fait que la part du potentiel de reproduction wallon dans la Belgique représente 4,1 %, on estime la production indigène brute de viande porcine de la Région wallonne à près de 41 400 tonnes (en équivalent poids carcasse) en 2005.

La production nette (les abattages) en Région wallonne est, quant à elle, de 167 888 tonnes.

La production porcine wallonne est surtout concentrée dans les provinces du Hainaut (151 236 porcs) et de Liège (102 977 porcs).

### **III.3.3 La production avicole**

#### **III.3.3.1 Le poulet de chair**

En 1990, on dénombrait 609 870 poulets de chair dans 1 165 exploitations. En 2005, on en dénombre 3 439 518 dans 531 exploitations (+1,7 % par rapport à 2004). Il est à noter que 101 exploitations déclarent détenir plus de 10 000 poulets de chair et représentent plus de 90 % du secteur en Région wallonne.

En 2005, la production indigène brute de viande de poulet et de poule de la Belgique était de l'ordre de 282 000 tonnes (-2,4 % par rapport à 2004). La part de la Région wallonne dans cette production est de l'ordre de 15 %.

#### **III.3.3.2 Les poules pondeuses**

La consommation moyenne d'œufs est stationnaire depuis plusieurs années, mais l'utilisation des œufs s'est diversifiée grâce au développement de l'industrie agroalimentaire.

Au 1<sup>er</sup> mai 2005, la Région wallonne compte 1 444 120 poules pondeuses, soit 168 720 de plus qu'en 2004 (+13,0 %).

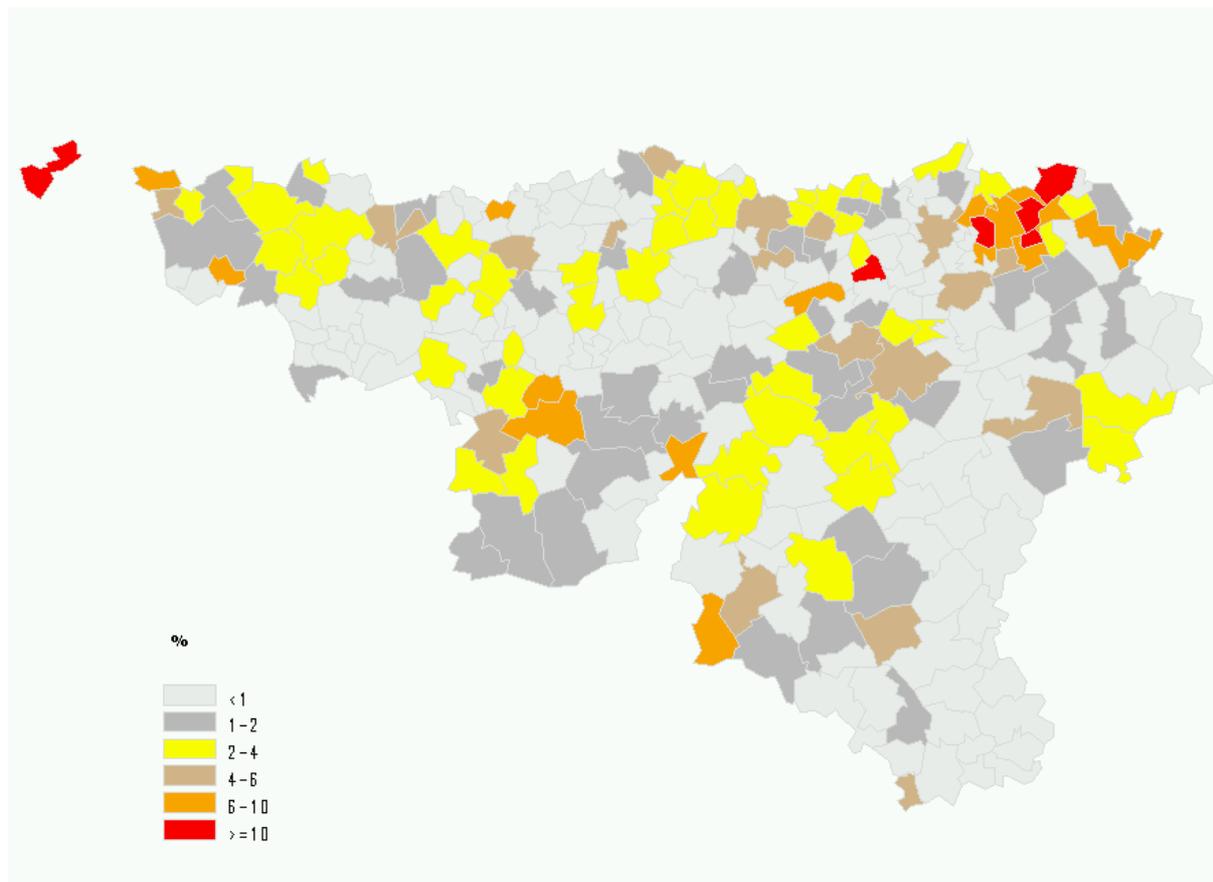
La production d'œufs en Région wallonne se répartit entre les provinces du Hainaut (44,5 %), de Liège (25,6 %) et de Luxembourg (20,0 %).

Le nombre de détenteurs de poules pondeuses recensés par la DGSIE (INS) est de 2 143, cependant 1,5 % d'entre eux détiennent 86 % de l'effectif. La production d'œufs, comme la production de viande de volaille, se concentre et se spécialise.

### **III.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores**

Les productions hors-sol (porcs et volailles) sont peu développées en Région wallonne et ne représentent une importance significative dans l'économie des exploitations que dans quelques communes (carte 3.5).

Carte 3.5 : Importance du secteur des granivores dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1<sup>er</sup> mai 2004

### III.3.5 La production chevaline

En 1990, 2 282 chevaux agricoles étaient recensés en Région wallonne. En 2005, on en recense encore 1 966 (+4,9 %), mais également 8 934 autres chevaux et poneys. C'est dans la province de Luxembourg que les chevaux agricoles sont les plus nombreux, viennent ensuite les provinces du Hainaut, de Liège et de Namur.

Le rapport entre les chevaux agricoles et les autres chevaux se révèle être le plus élevé dans le Luxembourg et le plus bas en Brabant wallon.

### III.3.6 Les productions ovine et caprine

Les productions ovine et caprine étaient plus répandues autrefois car elles mettaient en valeur des terres de moindre qualité. Ces productions étaient compatibles avec une agriculture plus extensive. Avec le temps, les terres marginales ont été améliorées ou abandonnées (boisées).

En 1990, un peu moins de 70 000 moutons étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes. En 2005, on en recense près de 56 400. Ils sont détenus dans 1 496 exploitations, à part plus ou moins égale dans les provinces de Liège, de Luxembourg, du Hainaut et de Namur, et en quantité plus faible en Brabant wallon.

L'élevage du mouton jouit actuellement d'un bon encadrement en Région wallonne. Toutefois, cette dernière (comme le pays) est loin d'atteindre l'autosuffisance pour cette production.

En 2005, le nombre de caprins recensés en Région wallonne s'élève à 10 215 têtes.

Il faut noter, tant en ce qui concerne le cheptel ovin que caprin, qu'un grand nombre de particuliers, hors recensements, détiennent des animaux et qu'il est difficile d'en évaluer le nombre.

### **III.4 LES PRODUCTIONS BIOLOGIQUES**

Deux organismes certificateurs sont agréés en vue de superviser l'ensemble des opérateurs (producteurs, transformateurs et importateurs) du secteur « bio ». Il s'agit de « ECOCERT » (Belgique) et de « BLIK » (division du groupe « INTEGRA »), organisations dont les activités dépassent largement les frontières du Royaume. Le premier cité opère principalement en Wallonie tandis que les activités du second sont localisées surtout en Flandre.

Tout opérateur désireux de s'inscrire dans le mode biologique est tenu de notifier son activité auprès d'un de ces deux organismes certificateurs qui veillera au respect des cahiers des charges relatifs au(x) domaine(s) d'activité de l'opérateur en question.

En ce qui concerne la production agricole proprement dite, il n'est pas concevable de passer de but en blanc du mode conventionnel de production au mode biologique. Par conséquent, les agriculteurs qui s'engagent dans cette voie transitent par une « période de conversion » d'une durée d'environ deux ans avant que leurs productions puissent être vendues sous l'appellation « produit issu de l'agriculture biologique » et certifiées comme telles.

#### **III.4.1 Les productions végétales**

Avertissement au lecteur :

Pour ce rapport-ci, l'importance des superficies sous contrôle vient d'une part des estimations relevées dans le rapport annuel de la Direction Générale de l'Agriculture pour la Région wallonne et, d'autre part, pour la Région flamande, des estimations tirées du rapport intitulé « De biologische landbouw in 2005 », publié par l'Administratie Land- en Tuinbouw du Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap. La surface totale sous contrôle estimée par ce biais serait de 23 514 ha pour le Royaume.

On notera cependant que cette superficie, tirée des rapports annuels établis par les deux organismes certificateurs (BLIK & ECOCERT), atteindrait 25 414 ha, soit 1 900 ha de plus ! Par ailleurs, le rapport transmis chaque année par la Belgique à la Commission Européenne, en relation avec le Règlement n°2091/92 du Conseil, fait état de 22 994 ha menés en mode biologique de production, soit 2 400 ha de moins que ce qui ressort des données provenant des organismes certificateurs ! Enfin, le relevé opéré dans le cadre du recensement agricole et horticole de mai 2005 donne 22 037 ha sous contrôle, soit près de 3 400 ha de moins que l'estimation la plus élevée !

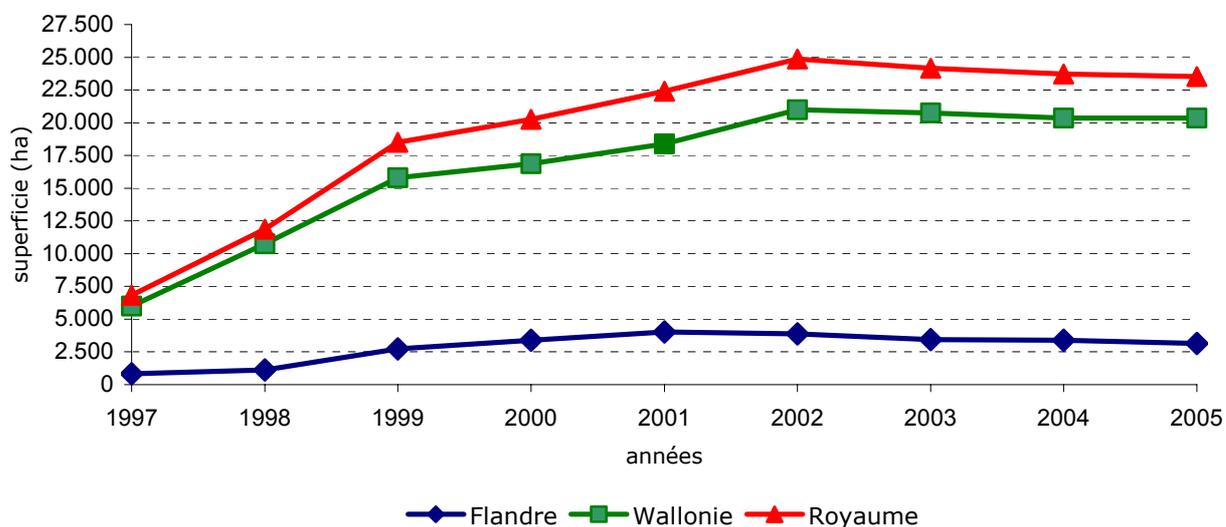
En 2005, la superficie sous contrôle (bio et conversion) à l'échelon du Royaume atteindrait donc 23 514 ha, soit une nouvelle baisse, la 3<sup>ème</sup> consécutive. Les deux régions du pays ne sont toutefois pas logées à la même enseigne puisque si en Flandre la diminution semble nette (-6,8 %) par rapport à 2004, en Wallonie par contre la tendance baissière des deux années précédentes a été stoppée ; on observe une timide hausse de la superficie.

La part de la superficie sous contrôle par rapport à la SAU reste bloquée depuis trois ans à 2,7 % et à 0,5 % respectivement pour la Région Wallonne et la Région flamande. Dès lors l'objectif fixé dans le « Contrat d'avenir pour la Wallonie » (CAWA) qui est de 10 %

de la SAU recensée en Wallonie convertie au mode de production biologique pour 2010 s'éloigne à mesure que le temps passe. Il faudrait il est vrai, qu'à partir de 2006, l'accroissement annuel moyen de la superficie soit de l'ordre de 30 % pour y parvenir.

La figure 3.1 ci-après donne l'évolution récente des superficies sous contrôle en Région flamande, en Région wallonne et en Belgique.

Figure 3.1 : Agriculture biologique : Evolution des superficies sous contrôle de 1997 à 2005

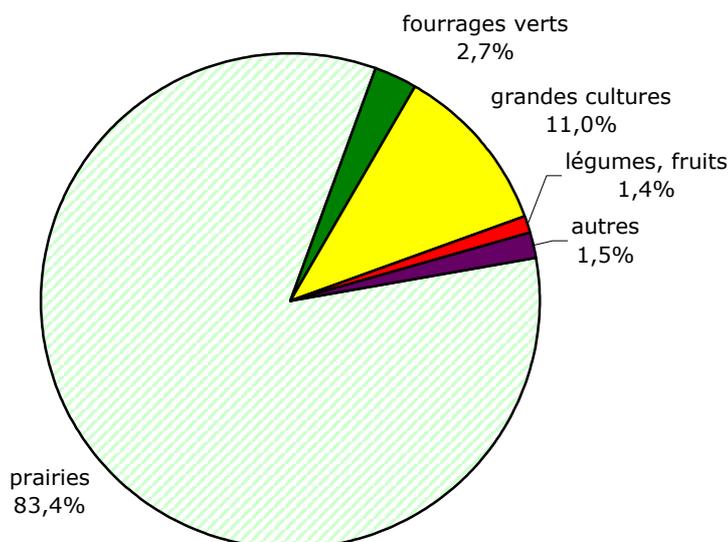


Source : Ministère de la Région wallonne/DGA, Ministère de la Communauté flamande, Administratie Land- en Tuinbouw, Ecocert, Blik/Integra

Bien que nous n'ayons pas obtenu eu la répartition de la superficie sous contrôle selon les cultures, la figure 3.2 ci-après reste d'actualité. En effet, considérant que la société ECOCERT opère essentiellement sur le territoire wallon et donc reflète le paysage « bio » wallon, il ressort de son rapport d'activité portant sur l'année 2005 que la prairie, les fruits & légumes et les autres cultures représentent respectivement 82,4 %, 1,6 % et 16 % de la SAU sous contrôle. Ceci correspond assez bien à ce que montre la figure 3.2. Le paysage « bio » wallon est et reste donc peu diversifié.

La situation est différente en Région flamande car, si la prairie et les autres fourrages verts occupent également la majeure partie de la superficie sous contrôle avec  $\pm$  70 % (« Blik », « Ecocert »), les autres spéculations végétales atteignent des proportions plus élevées, globalement le double de celles observées en Région wallonne. Ainsi les grandes cultures, les cultures maraîchères et les cultures fruitières représentent respectivement environ 15 %, 9 % et 6 % de la superficie sous contrôle.

Figure 3.2 : Ventilation de la superficie wallonne sous contrôle selon le type de culture (2004)



Sources : Ministère de la Région wallonne/DGA, Ecocert, Blik/Integra

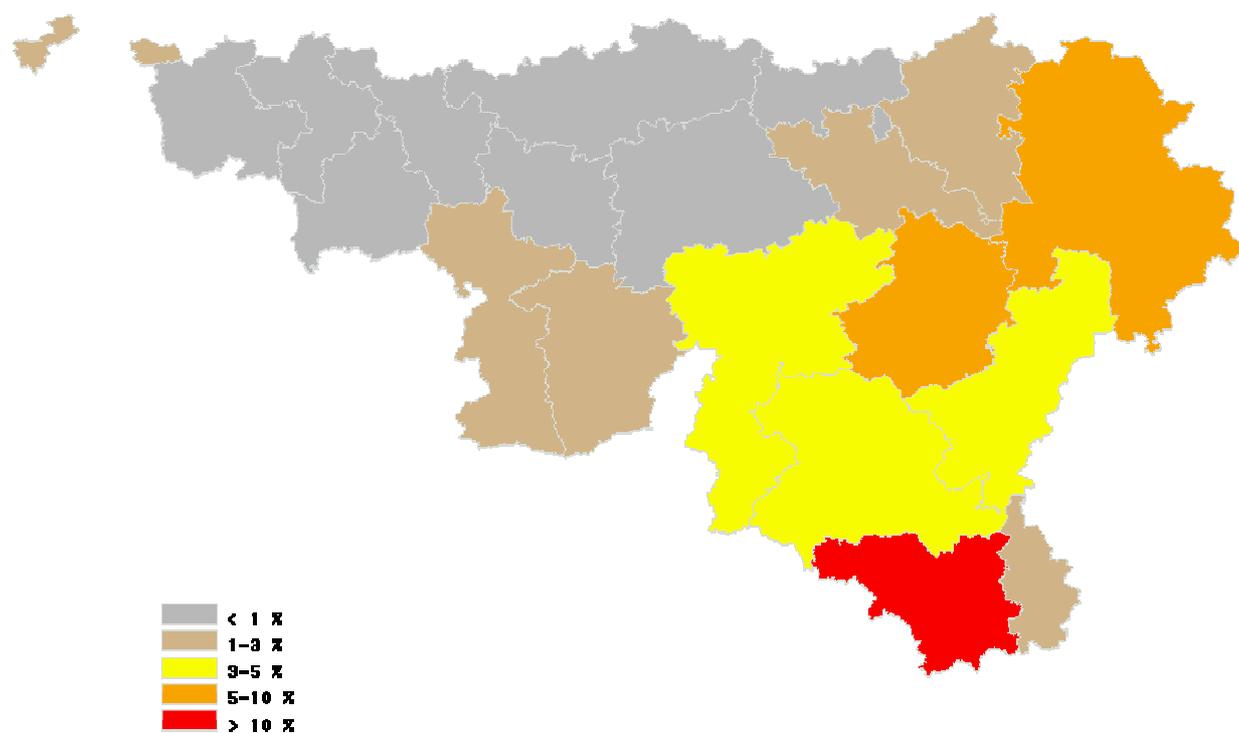
Dans le rapport portant sur l'année 2003, il avait été mis en évidence que la superficie sous contrôle était plus particulièrement localisée dans les arrondissements de Verviers et de Dinant ainsi que dans province de Luxembourg, hormis l'arrondissement d'Arlon. C'est toujours d'actualité en 2005 ainsi que le montre la carte 3.6 de la page suivante.

La proportion de la SAU convertie ou en conversion vers le mode biologique de production a progressé entre 2003 et 2005 dans quinze des vingt arrondissements que compte la Wallonie. Les trois arrondissements qui présentent le meilleur taux de pénétration du « bio » en 2005 (> 5% de la SAU), à savoir : Virton, Marche-en-Famenne et Verviers, totalisent 46 % de la superficie sous contrôle en Wallonie<sup>§</sup>. Ces arrondissements ont vu le « bio » progresser, entre 2003 et 2005, tant en valeur absolue (ha) qu'en valeur relative (%). A l'opposé les trois arrondissements où le « bio » est le moins implanté en 2005 (< 0,5% de la SAU), à savoir : Tournai, Ath et Soignies, totalisent moins de 1 % de la superficie sous contrôle. Il est à noter que ces trois arrondissements-là ont vu le « bio » régresser aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative.

Dans les trois premiers arrondissements cités la superficie fourragère forme près de 95 % de la SAU contre moins de 41 % dans les trois derniers.

§ Si aux trois arrondissements cités on ajoute celui de Dinant qui est en fait le 3<sup>ème</sup> en ha convertis, la surface « bio » totale compte pour 60 % de la superficie sous contrôle.

Carte 3.6 : Part de la superficie bio sous contrôle dans la SAU par arrondissement wallon (1<sup>er</sup> mai 2005)



Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

### III.4.2 Les productions animales

Vu la nature et la localisation de la production végétale « bio » en Région wallonne (sud et est de la Région) et sachant que la production animale sous contrôle est par essence liée au sol, il n'est pas étonnant de constater que les herbivores et plus particulièrement les bovins forment le contingent animal de loin le plus important lorsqu'on le convertit en unités de gros bétail (UGB).

Tableau 3.6 : Evolution des principales espèces d'animaux sous contrôle entre 2000 et 2005

Espèces	2000	2001	2002	2003	2004	2005		
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	UGB	% UGB
Bovins	21 821	41 058	39 476	30 270	29 530	31 144	25 246	79,5
Porcins	5 268	4 696	4 213	5 056	6 407	6 939	1 116	3,5
Ovins et caprins	4 974	5 449	6 437	5 964	7 221	8 350	1 253	3,9
Autres herbivores	277	283	295	130	496	732	518	1,7
Volailles	43 741	219 546	286 497	502 510	628 314	672 306	3 623	11,4
							31 756	100,0

Sources : Ecocert, Blik/Integra, Ministère de la Région wallonne/DGA, estimations DGA (UGB)

Le nombre d'animaux sous contrôle en 2005 représente, selon l'espèce, une part variable du cheptel recensé en Région wallonne. A titre d'illustration, les porcins, les bovins, les ovins et caprins ainsi que la volaille « bio » représentent respectivement 1,9 %, 2,3 %, 12,5 % et 13,0 % du cheptel recensé correspondant. Par rapport à 2004, le redéploiement, en 2005, du secteur bovin après trois années de diminution est à souligner et la poursuite de la croissance du nombre d'animaux sous contrôle pour les autres espèces est à mettre en évidence.

Ainsi qu'on a pu l'observer pour le secteur végétal, la Région wallonne maintient voire même accroît son avance sur la Région flamande en ce qui concerne les productions animales sous contrôle, y compris pour le secteur porcin ainsi que celui de la volaille qui sont plutôt une spécialité flamande (surtout hors-sol). De telle sorte que, exprimés en UGB, les animaux sous contrôle en Région flamande représentent, en 2005, un peu moins de 12 % (comme en 2002 et 2004) du total sous contrôle en Région wallonne.

Il est à noter que contrairement aux productions végétales, les productions animales « bio » ne font pas l'objet d'un régime de soutien particulier. Remarquons aussi que le mode de production biologique, toutes productions confondues, bénéficie, comme le mode de production conventionnel, des aides accordées au titre des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> piliers de la PAC, avec toutefois un allègement de certaines contraintes pour le mode biologique.

### III.4.3 Evolution des productions sous contrôle

#### III.4.3.1 Les tendances

Comme la figure 3.1 le montre, le tassement des superficies sous contrôle s'est poursuivi en Flandre en 2005, par contre il a été stoppé en Wallonie. Si l'on en juge par le regain d'intérêt des agriculteurs qui se manifeste notamment à l'UNAB<sup>[4]</sup>, il ne serait pas étonnant de voir les superficies sous contrôle croître sensiblement en 2006.

En ce qui concerne le secteur animal « bio » (tableau 3.6), le nombre de bovins sous contrôle se redresse par rapport à 2004 mais reste cependant très inférieur à ce qu'il était en 2001 (41 058 têtes) qui fut incontestablement un sommet. Il est vrai que

<sup>[4]</sup> Union Nationale des AgroBiologistes.

trouver un débouché suffisamment rémunérateur des efforts consentis reste la pierre d'achoppement de toutes les productions « bio » et plus particulièrement de la production bovine.

Pour les autres productions animales, les évolutions sont très variables selon les espèces concernées. On peut mettre tout particulièrement en évidence le secteur de la volaille dont le nombre de sujets sous contrôle croît sans cesse et qui, en 2005, présente un effectif valant plus de 15 fois celui observé en 2000, avec toutefois une croissance nettement ralentie au cours de la dernière année (2005). Quant au secteur porcin, après la baisse enregistrée au cours des années 2001 et 2002, la situation s'est redressée à partir de 2003, de telle sorte qu'en 2005 le nombre d'animaux sous contrôle gagne 65% par rapport à 2002 et dépasse même le nombre observé en 2000 (+32%). Enfin, pour ce qui est des ovins et caprins, après avoir connu une période de croissance en 2001 et 2002, le nombre d'animaux sous contrôle a fléchi quelque peu en 2003 pour repartir à la hausse en 2004 et 2005 (+68% par rapport à 2000).

Dans le secteur animal « bio » qui, hormis les primes PAC « classiques », n'est pas spécifiquement soutenu, le succès repose, en dehors de la commercialisation en circuit-court, sur la création et l'organisation de filières de commercialisation ayant une stratégie de communication percutante visant la mise en évidence des particularités de ces productions. Il est bon de noter que la commercialisation en circuit court n'est probablement pas réalisable pour toutes les productions et n'est sans doute pas accessible à tous les producteurs pour toute une série de raisons tenant de la nature même des produits, de l'environnement socio-économique, de l'organisation même du travail qui doit nécessairement être adapté, ainsi que d'éventuels freins de nature psychologique.

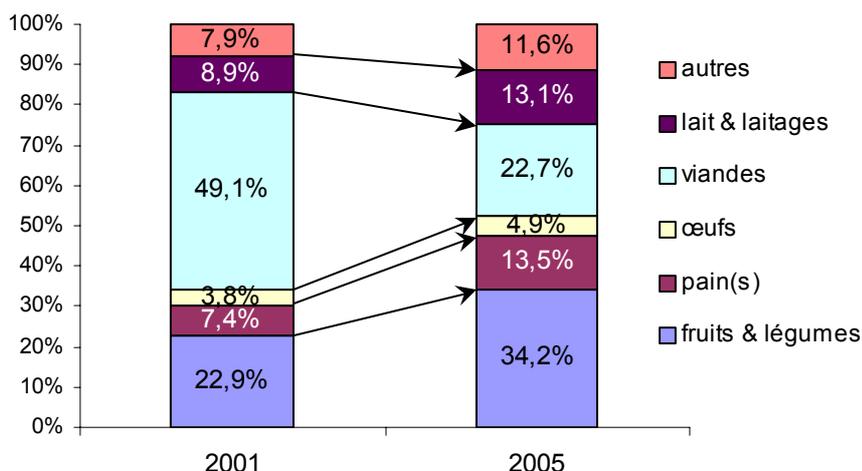
#### III.4.3.2 Importance du marché des produits « bios »

Le montant des ventes de produits alimentaires a été estimé à 201 millions d'euros (source : GfK Panel Services Benelux) pour la Belgique en 2005, soit une progression de 1,4 % par rapport à 2004<sup>[5]</sup>. La progression est globalement lente mais peut être sensiblement différente selon le secteur de la distribution concerné. En effet, une enseigne bien connue de la grande distribution, par ailleurs pionnière dans la vente de produits « bio », a annoncé pour 2005 une progression de son chiffre d'affaire « bio » de 3 % par rapport à 2004, soit le double de l'accroissement global tous circuits de distribution confondus.

---

<sup>[5]</sup> Pour 2004 on avait annoncé une valeur de 315 millions d'euros. Il s'agissait d'une information tirée de Bioforum qui n'a pas fourni de renseignement pour 2005. En outre ce montant ne concernait pas que les produits alimentaires mais aussi le non food dont notamment les produits textiles. Il faut savoir que selon la source consultée les estimations peuvent être très différentes. Ainsi, selon GfK le montant des ventes de produits alimentaires « bio » s'est élevé à environ 201 millions d'euros en 2005, tandis qu'on obtient une estimation de 247 millions d'euros lorsqu'on consulte les données publiées par une certaine chaîne de la grande distribution. Ce qu'il est important de retenir en définitive est que le « bio » gagne des parts de marché dans le domaine des produits alimentaires.

Figure 3.3 : Composition du panier de produits alimentaires « bio » en 2001 et 2005



source : GfK, Panelservices Benelux

Selon la figure 3.3, les produits d'origine végétale intervenaient pour environ 30 % du montant des achats de produits alimentaires « bio » en 2003 tandis qu'en 2005, ils atteignent près de 50 % de la valeur des achats. Parmi les produits d'origine animale, seuls les œufs et surtout les produits laitiers connaissent une progression (en valeur relative) ; en revanche les viandes et produits de viande semblent littéralement être boudés par le consommateur puisque leur part chute de 45 % en 2001 à 19 % en 2005. Il est certain que le mode biologique de production subit une concurrence forte de productions (pas seulement belges) portant un signe de qualité et véhiculant tout autant que la production certifiée « bio » une image « NATURE ».

En matière de produits frais, en 2005, les achats de produits issus de l'agriculture biologique représentent 1,5% du total des achats. Selon les résultats du Panel GfK, cette proportion n'a pas varié entre 2004 et 2005. La pénétration des produits « bio » dans le panier dit de la ménagère est très variable selon le type de produit. Ainsi, les œufs « bio » représentent un peu plus de 8 % des achats d'œufs, les légumes 3,4 % mais les diverses charcuteries moins de 1 %.

La majeure partie du commerce de produits alimentaires « bio », à savoir 60 % du montant des ventes, est dans les mains de la grande distribution qui voit son influence croître dans le temps puisqu'en 2001, elle était encore sous la barre des 50 %. Les achats directs à la ferme représentent moins de 10 % du total et leur importance relative tend à s'amenuiser dans le temps. C'est le cas également des achats effectués dans le commerce spécialisé qui voient leur part baisser de 32 % en 2001 à 20 % en 2005. On soulignera néanmoins dans le même laps de temps, une relative progression des achats de produits alimentaires sur les marchés de 4 % à 7 %.

La grande distribution règne en maître sur le secteur « bio » qu'il s'agisse ou non de produits alimentaires. La grande distribution met en place ses propres filières, ses propres cahiers de charge<sup>6</sup> allant de la production primaire à, bien entendu, la commercialisation. La grande distribution, ce sont de gigantesques centrales d'achat qui pèsent grandement sur la formation des prix ; c'est aussi une certaine tendance à la standardisation, à l'homogénéisation des produits telle qu'on la trouve dans le secteur conventionnel. Force est de constater que le consommateur a placé et place dans une

<sup>6</sup> Ces filières doivent évidemment se développer dans le respect de la réglementation mise en place pour les produits issus de l'agriculture biologique. La grande distribution propose aussi dans le secteur conventionnel des cahiers de charge régissant certaines productions animales.

mesure croissante sa confiance dans la grande distribution même pour ses achats de produits issus de l'agriculture biologique.

Le canal de la grande distribution est certes confortable et sécurisant pour le consommateur mais est-il celui qui rémunère le mieux le producteur ?

### III.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon

La superficie sous contrôle est constituée d'une part de l'étendue des terres en période de conversion vers l'agriculture biologique et d'autre part, des surfaces réellement certifiées « bio ». Lorsque la part des surfaces en conversion dans le total des superficies sous contrôle est en progression, on peut conclure que le secteur est animé d'un certain dynamisme pour autant que la superficie totale soit également en croissance.

En 2002, on compte un ha en conversion sur à peu près 5 ha sous contrôle, ce qui donne un taux de conversion de 20 %, toutes productions végétales sous contrôle confondues. En 2003, il y a un ha en conversion sur 3,5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 29 %. Ce pourcentage plus important n'est nullement synonyme de dynamisme car la superficie sous contrôle est en légère baisse ; en d'autres termes, la superficie certifiée en « bio » qui a été « perdue » n'a pas été compensée par celle entrée en conversion. En 2004, le tassement des superficies se poursuit mais, à la différence de l'année précédente, le taux de conversion est également en baisse, affichant 17 % environ, soit un ha en conversion pour 6 ha sous contrôle.

A titre d'information, on a relevé en Région flamande pour 2003 et 2004, un taux de conversion de respectivement 56% et 13%. L'évolution se fait dans la même direction qu'en Wallonie mais avec une toute autre intensité. Une persistance de cette situation et, en tout état de cause, son aggravation serait la manifestation d'un essoufflement du secteur « bio ». Deux éléments positifs sont à mettre en exergue. Le premier est l'amélioration du soutien aux productions végétales « bio » prévue par la réglementation entrée en vigueur en 2004. Le second est que désormais le soutien au mode de production biologique n'est plus limité à 5 ans mais se fait par tranches de 5 années.

Pour ce qui du dynamisme affiché par le secteur « bio » en 2005, on se référera aux informations tirées des recensements agricoles et horticoles de 2003 et 2005<sup>[1]</sup>. On constate en Wallonie qu'un ha « bio » sur 15 est en conversion en 2005 contre un sur 9 en 2003 avec toutefois une surface totale « bio » en légère augmentation (+ 6,5 %). En Flandre, un ha sur 13 est en conversion alors que l'on en observait un sur 17 en 2003, mais dans ce cas-ci la superficie sous contrôle se réduit (- 2,3 %). La situation de la Flandre est incontestablement moins enviable que celle de la Wallonie pour cet aspect du « bio » puisque les hectares en conversion ne parviennent pas à compenser les hectares qui quittent le mode de production biologique. En Wallonie, on qualifiera la situation de moins mauvaise et non pas de meilleure car en 2005 la superficie en conversion ne représente qu'à peine un peu plus de 60 % de celle qui était en conversion en 2003.

---

[1] Voir avertissement formulé à l'entame du point III.4.1.



## CHAPITRE IV. EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

### IV.1 LES PRODUITS VEGETAUX

#### IV.1.1 Les céréales

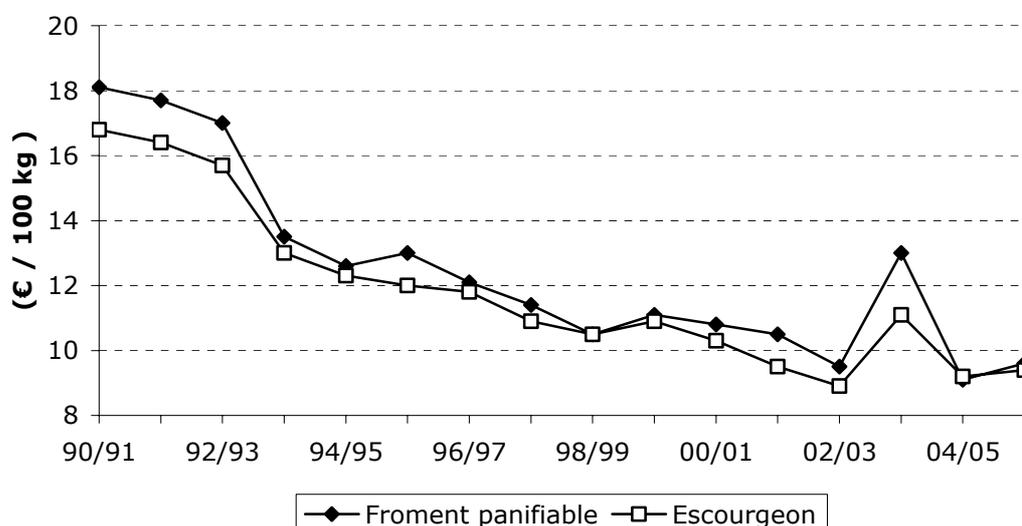
Etant régis par une organisation de marchés depuis le début du marché commun, les prix des céréales ont évolué suivant les décisions prises à ce niveau.

Jusqu'au milieu des années 80, on a observé des prix en hausse. A partir de l'année 1985, la politique est devenue plus restrictive et les prix moins soutenus.

La réforme de 1992 a marqué un tournant car en modifiant profondément la politique de soutien des revenus, elle a accentué la baisse des prix.

Chiffres repères		
Prix €/100 kg		
	Froment	Escourgeon
1990/91	18,1	16,8
2003/04	13,0	11,1
2004/05	9,1	9,2
2005/06	9,6	9,4

Figure 4.1 : Evolution des prix du froment panifiable et de l'escourgeon, en Belgique, de 1990/91 à 2005/06 (€/100 kg)



Sources : CEA - DGA - DGSIE (INS)

En 2004/2005, les prix des céréales ont été en moyenne sensiblement moins élevés qu'en 2003/2004. La situation particulière de l'année 2003/04 expliquait ce grand écart (-30 %) : la faible récolte au niveau mondial avait fait augmenter sensiblement les prix (+20 % par rapport à 2002/03). En 2004, la récolte est redevenue plus abondante, ce qui a fait reculer les prix de vente.

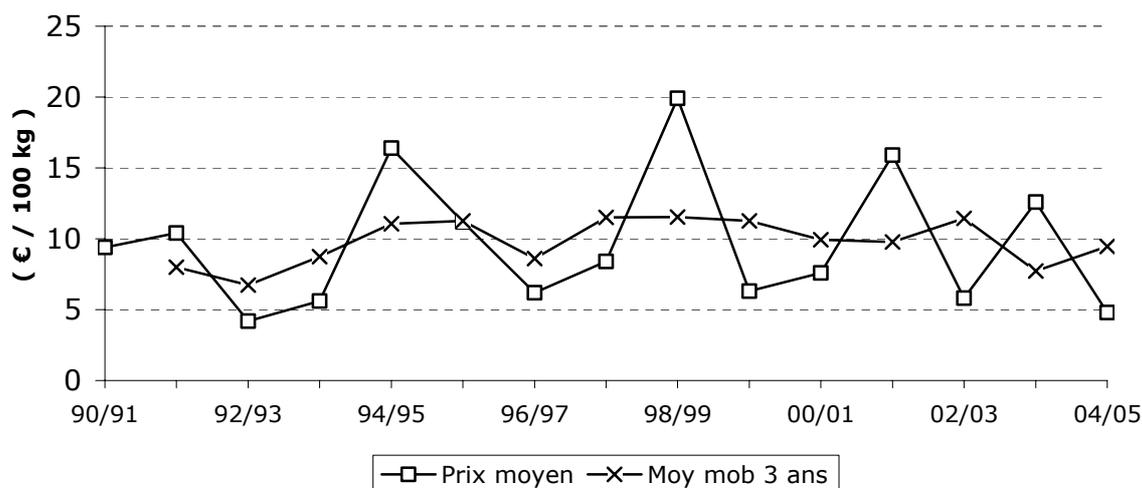
Les prix de la campagne 2005-2006 ont été en moyenne légèrement supérieurs à ceux de la campagne précédente en raison notamment de prix plus élevés en fin de campagne.

### IV.1.2 Les pommes de terre

Non soumis à une organisation de marchés, les prix des pommes de terre sont très fluctuants. Dépendant des superficies et des aléas du climat, les productions peuvent être très variables ce qui explique l'instabilité des prix; une production abondante génère généralement des prix relativement bas tandis qu'une production réduite amène des prix élevés. De plus, des prix élevés une année favorisent un accroissement de la superficie l'année suivante tandis que des prix réduits la diminuent. L'année 2005 s'inscrit dans ce schéma : production en baisse (globalement -14 %) et hausse sensible des prix (11 euros/100 kg en moyenne contre 4,8 pour la campagne précédente).

Chiffres repères	
Pommes de terre	
Prix €/100 kg	
Prix bas	
1996/97	6,2
2000/01	7,6
2002/03	5,8
2004/05	4,8
Prix élevés	
1994/95	16,4
1998/99	19,9
2001/02	15,9
2003/04	12,6
2005/06	11,0

Figure 4.2 : Evolution du prix de la pomme de terre, en Belgique, de 1990/91 à 2004/05 (€/100 kg)

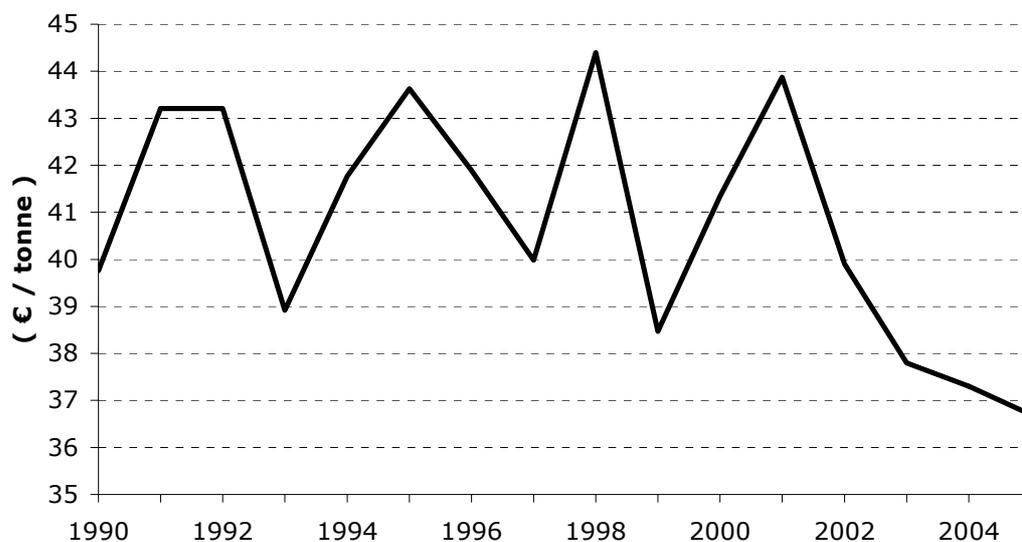


Sources : CEA - DGA

### IV.1.3 Les betteraves sucrières

Depuis la mise en œuvre des quotas individuels de production (1983-84), le prix des betteraves sucrières est relativement stable.

Figure 4.3 : Evolution du prix des betteraves sucrières à 16 % de sucre, en Belgique, de 1990/91 à 2005/06 (€/tonne)



Sources : CEA - DGA

Chiffres repères	
Prix betteraves sucrières 16%	
€/tonne	
1995/96	43,6
2001/02	44,0
2003/04	37,8
2004/05	37,3
2005/06	36,7

En 2005, on enregistre une légère diminution du prix moyen (16 %) due à une valorisation moins importante en sucre A + B. Cependant, comme la teneur réelle en sucre fut plus élevée en 2005, la diminution est en partie compensée.

## IV.2 LES PRODUITS ANIMAUX

### IV.2.1 La viande bovine

Comme celui des céréales, le marché de la viande bovine est réglé par une organisation commune des marchés. Depuis sa création, cette organisation a été adaptée à plusieurs reprises.

#### IV.2.1.1 Les bovins de bonne qualité

Après une période de hausse jusqu'au milieu des années 80 et une relative stabilité entre 1985 et 1990, les prix se sont réduits fortement jusqu'en 1996 (effets conjoints de diverses causes dont la principale fut la réforme de la PAC de 1992).

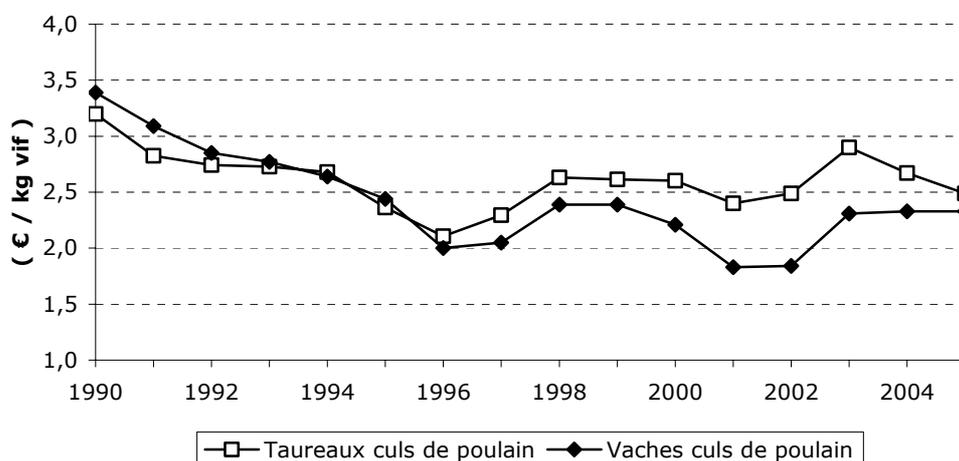
De 1998 à 2000, les prix furent relativement favorables. Ils ont ensuite baissé en 2001 suite à la crise de l'ESB et de la fièvre aphteuse. En 2002 et 2003, les prix se sont relevés.

En 2004, le prix des vaches culs de poulain s'est maintenu (+0,8 % en moyenne) en accusant cependant un certain recul en fin d'année. Pour les taureaux, c'est un recul (-8 %) qui est enregistré avec une baisse continue tout au long de l'année.

En 2005, on assiste à une nouvelle diminution du prix moyen des taureaux, malgré une amélioration au second semestre. Pour les vaches, le prix moyen est stable.

Chiffres repères		
Prix €/kg		
	Taureaux culs de poulain	Vaches culs de poulain
1990	3,20	3,39
1999	2,62	2,39
2001	2,41	1,83
2003	2,90	2,31
2004	2,67	2,33
2005	2,49	2,33

Figure 4.4 : Evolution des prix des vaches et des taureaux culs de poulain en Belgique, de 1990 à 2005 (€/kg vif)



Sources : CEA - DGA

#### IV.2.1.2 Les autres bovins

Dépendant en partie des marchés extérieurs, l'évolution des prix de ces bovins peut être différente de celle du bétail de bonne qualité.

C'est ainsi qu'en 2001, les restrictions à l'exportation ont eu des conséquences très négatives sur les prix.

En 2002, l'assainissement des marchés et la possibilité d'exporter à nouveau ont permis aux prix de se relever dans des proportions appréciables.

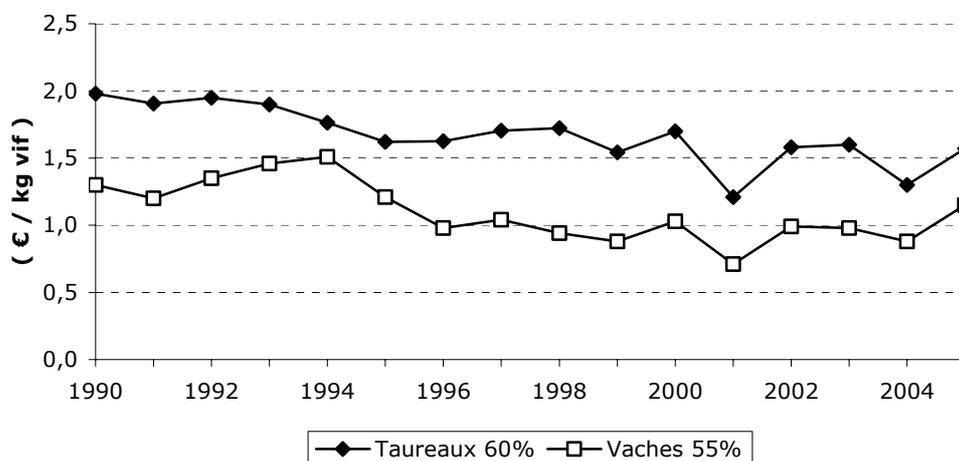
En 2003, le prix des bovins de qualité moyenne s'est encore amélioré mais en ce qui concerne le bétail de faible qualité, c'est un recul important des prix qui a été enregistré.

Chiffres repères		
Prix €/kg		
	Taureaux 60%	Vaches 55%
1990	1,98	1,30
1999	1,54	0,88
2001	1,21	0,71
2003	1,60	0,98
2004	1,30	0,88
2005	1,57	1,15

En 2004, le recul est général tant pour la qualité moyenne (-18 % pour les taureaux 60% et -10 % pour les vaches 55%) que pour le bétail de fabrication (-7,5 % en moyenne).

En 2005, par contre, de fortes hausses sont enregistrées (+21 % pour les taureaux 60 % et +44 % pour les vaches 55 %).

Figure 4.5 : Evolution des prix des taureaux 60 % et des vaches 55 % en Belgique, de 1990 à 2005 (€/kg vif)



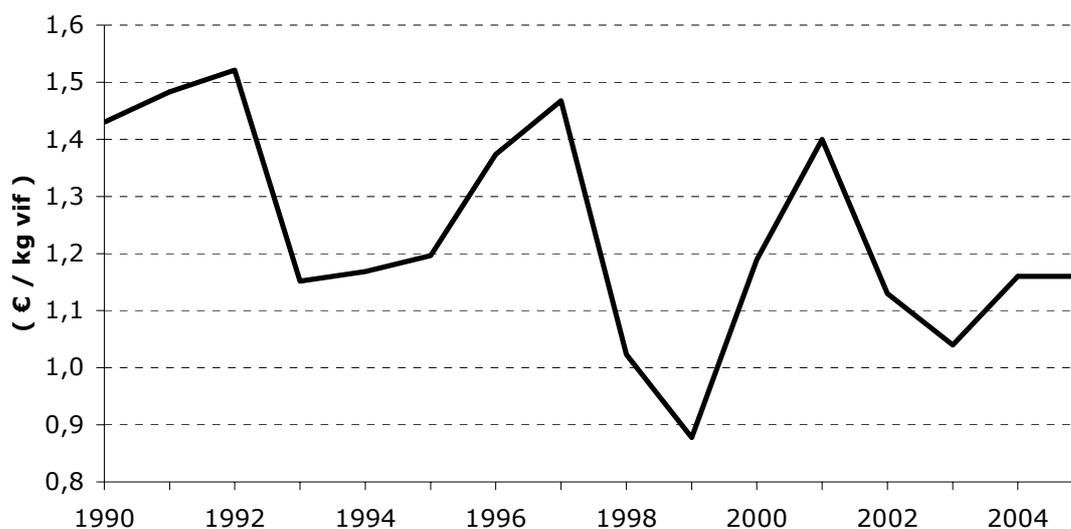
Sources : CEA - DGA

## IV.2.2 La viande porcine

Chiffres repères	
Prix porc à viande	
€/kg vif	
1990	1,43
1999	0,88
2001	1,40
2003	1,05
2004	1,16
2005	1,16

Le marché de la viande porcine est moins réglementé que celui de la viande bovine. Fluctuant en fonction de l'offre, les prix présentent depuis toujours un caractère cyclique prononcé.

Figure 4.6 : Evolution du prix du porc de viande en Belgique, de 1990 à 2005 (€/kg vif)



Sources : CEA - DGA

Situés très bas en 1999 en raison des effets conjugués de la surproduction et de la crise de la dioxine, les prix se sont progressivement relevés en 2000 et ce redressement s'est poursuivi en 2001. En 2002 et 2003, une augmentation relativement importante de la production européenne a provoqué une nouvelle baisse des cours.

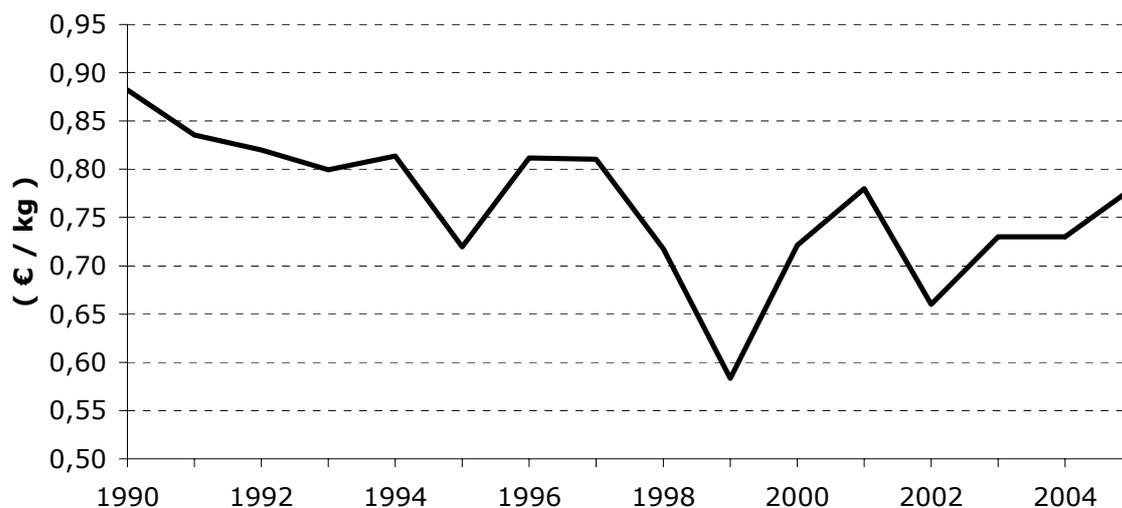
En 2004, suite au recul de la production, les prix se sont relevés : on enregistre une hausse moyenne de 10,6 %.

En 2005, le prix moyen est resté relativement stable.

### IV.2.3 La viande de volaille

Chiffres repères	
Prix poulet à rôti	
€/kg vif	
1990	0,88
1999	0,58
2001	0,78
2003	0,73
2004	0,73
2005	0,78

Figure 4.7 : Evolution du prix du poulet à rôtir en Belgique, de 1990 à 2005 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGA

Comme pour la production porcine, les prix se sont relevés après la crise de la dioxine. Cependant, à partir du milieu de 2001, les prix ont de nouveau été en recul. En 2002, on enregistre une baisse de 15 % par rapport à 2001. Une augmentation de la production européenne et des importations hors Union européenne à bas prix expliquent cette évolution. La situation s'est améliorée en 2003 (+10,8 %). C'est au milieu de l'année que les prix ont été les plus élevés (0,91 euro/kg vif). En 2004, les prix se sont maintenus en moyenne au niveau de ceux de 2003.

En 2005, le prix moyen a augmenté de 6 % par rapport à 2004. Cela résulte des prix relativement élevés de l'été. Au cours du dernier trimestre, en raison du problème de la grippe aviaire, les prix ont considérablement régressé.

#### IV.2.4 Le lait

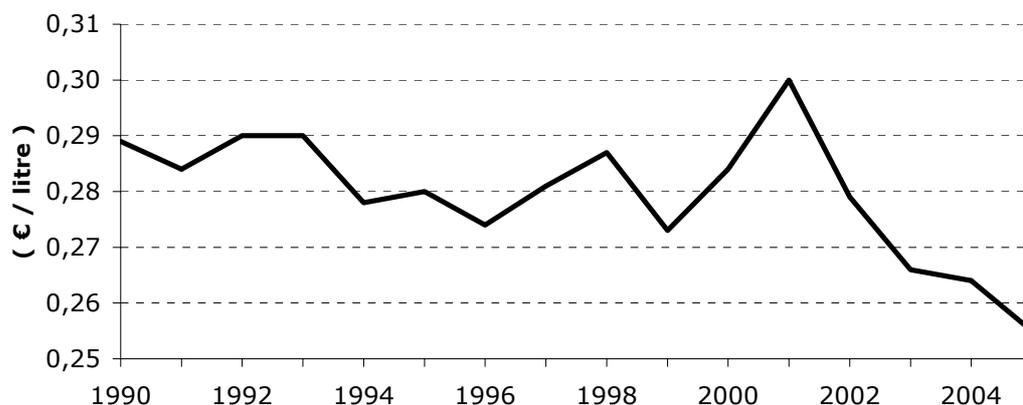
Chiffres repères	
Prix lait	
€/litre	
1990	0,29
1995	0,28
2001	0,30
2003	0,266
2004	0,264
2005	0,255

Le secteur du lait fait l'objet d'une organisation commune des marchés qui fonctionne depuis 1968.

En 1984, pour assurer la maîtrise de la production et revenir à l'équilibre du marché, un système de quotas individuels de production a été mis en place.

Depuis cette date, la politique menée dans le secteur n'a pas été modifiée et les prix n'ont pratiquement pas changé. Une modification (baisse des prix avec compensation directe) est toutefois entrée en vigueur suite à la décision prise par la réforme « Agenda 2000 » et confirmée par la révision à mi-parcours.

Figure 4.8 : Evolution du prix du lait en Belgique, de 1990 à 2005 (€/litre) (38 g de matières grasses et 33,5 g de protéines)



Sources : CEA – DGA

L'évolution des prix a été à la hausse jusqu'à l'année 1990 et ensuite on constate une relative stabilité.

Après une année 2001 très favorable, le prix moyen en 2002 a reculé suite aux baisses des prix des fromages, du beurre et de la poudre de lait. En 2003, la tendance s'est poursuivie et on enregistre un recul supplémentaire de 2,4 %.

En 2004, le prix moyen se situe pratiquement au niveau de celui de 2003, malgré l'entrée en vigueur de la réforme. En tenant compte du subside compensatoire, l'évolution est positive.

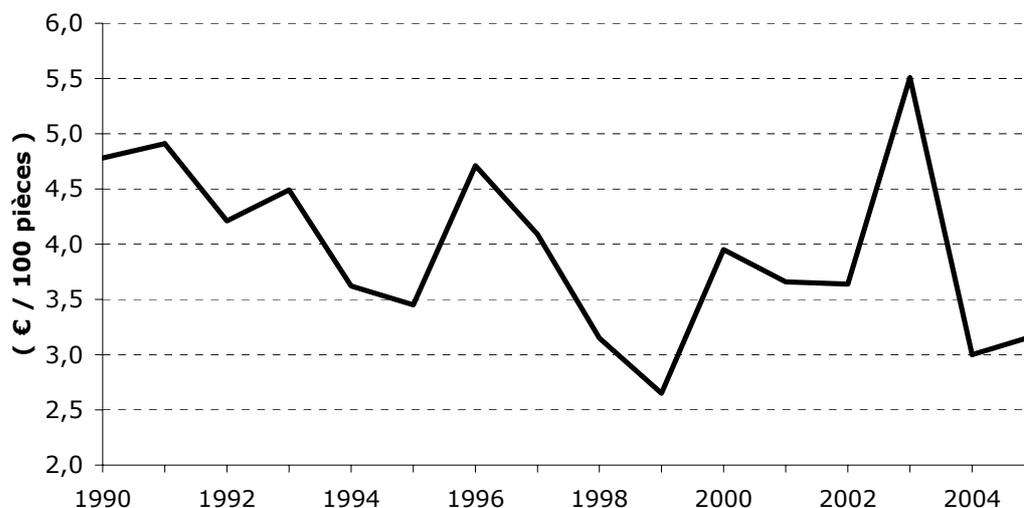
En 2005, la réforme s'est poursuivie : elle explique le recul du prix.

#### IV.2.5 Les œufs

Comme ceux de la volaille, les prix des œufs présentent depuis 1985 une tendance à la baisse avec un caractère cyclique aussi fortement marqué.

Chiffres repères	
Prix œufs bruns 60-65 g	
€/100 pièces	
1990	4,78
1999	2,65
2001	3,66
2003	5,51
2004	3,00
2005	3,17

Figure 4.9 : Evolution du prix des œufs en Belgique, de 1990 à 2005 (€/100 pièces) œufs bruns 60-65 g.



Sources : CEA - DGA

Les prix n'ont pas été bons en 1998 et surtout en 1999 (dioxine). Après un redressement spectaculaire en 2000, ils ont reperdu une partie de cette hausse en 2001 et se sont maintenus à ce niveau en 2002. En 2003 par contre, on note une hausse moyenne très sensible (+40 %) due au prix particulièrement élevé du dernier trimestre (conséquence de la peste aviaire du printemps 2003).

En 2004, la reprise de l'offre a ramené les prix à un niveau nettement moins élevé.

Au cours de l'année 2005, les prix se sont progressivement et régulièrement relevés ; on enregistre une hausse moyenne de 6,3 % par rapport à 2004.

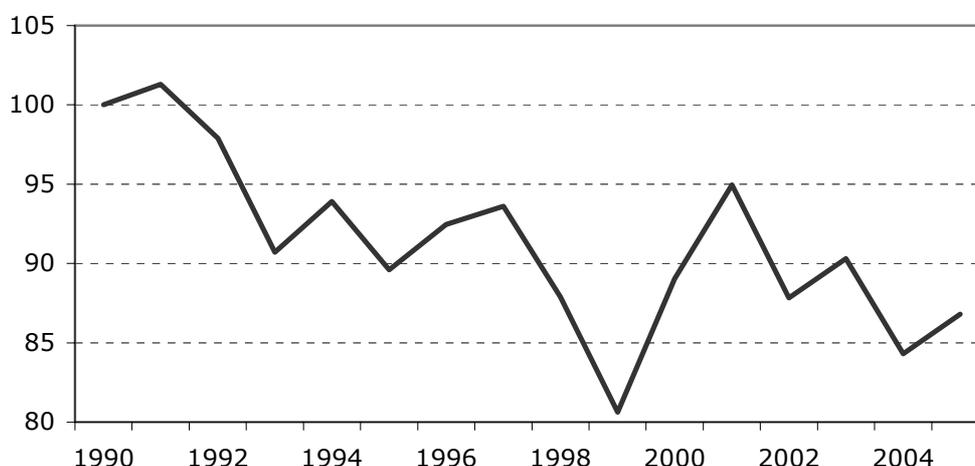
### IV.3 EVOLUTION DES PRIX REÇUS, DES PRIX PAYES ET DU RAPPORT PRIX REÇUS/PRIX PAYES

Comme précédemment, on présente l'évolution des indices de prix en faisant référence à deux périodes distinctes : l'une assez large (1990-2005) qui donne l'évolution générale des prix et l'autre (2000-2005) qui donne une description plus détaillée des évolutions intervenues au cours des dernières années. Ces indices sont valables pour l'ensemble de l'agriculture belge et sont calculés sur la base des années civiles, ce qui signifie que pour les produits végétaux, on prend en considération les prix relatifs à des récoltes différentes.

## IV.3.1 Indices des prix reçus

### IV.3.1.1 Période 1990-2004

Figure 4.10 : Evolution de l'indice des prix des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 1990 à 2005 (base 1990=100)



Source : DGSIE (INS)

On constate que la baisse des prix a surtout été importante durant la première moitié des années 90. Ensuite, on assiste en moyenne à une certaine stabilisation sauf en 1999 qui fut une année particulièrement mauvaise (dioxine).

En 2000 et 2001, l'indice général des prix s'est relevé pour ensuite rechuter sensiblement en 2002. En 2003, l'indice global des prix reçus se relève de 2,7 %.

En 2004, on enregistre un nouveau recul (6,6 %).

En 2005, on observe globalement une légère amélioration (+3 %, chiffre provisoire).

#### Chiffres repères

Indice prix reçus  
base 1990=100

1992	90,7
1999	80,6
2001	95,0
2002	87,9
2003	90,3
2004	84,3
2005	86,8

### IV.3.1.2 Période 2000-2005

Le tableau 4.1 ci-dessous reprend les évolutions, au cours des dernières années, des principaux postes qui forment les indices globaux.

Tableau 4.1 : Indices des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 2003 à 2005 (base 2000=100)

	2003	2004	2005	2005/ 2004
Produits agricoles	100,3	96,4	96,5	+0,1
Végétaux	121,3	93,9	91,4	-2,7
Céréales	105,5	99,2	84,7	-14,6
Pommes de terre	159,3	90,7	96,2	+6,1
Betteraves	105,6	91,0	91,0	-
Animaux	95,7	97,0	97,6	+0,6
Bovins	101,8	95,5	101,7	+6,5
Porcs	87,9	97,3	96,8	-0,5
Volaille	102,1	100,7	106,8	+6,1
Lait	94,4	94,0	91,8	-2,7
Oeufs	129,1	63,7	66,3	+4,1
Produits horticoles	111,0	95,0	106,7	+12,3
Légumes	106,5	84,1	102,8	+22,2
Fruits	141,6	121,8	117,4	-3,6
Non comestibles	97,9	94,9	106,0	+11,7
Total	103,0	96,1	99,0	+3,0

Source : DGSIE (INS)

En 2005, le niveau général des prix des produits agricoles et horticoles atteint 99,0 % du niveau général observé en 2000. L'indice global est en augmentation de 3,0 % par rapport à celui enregistré en 2004.

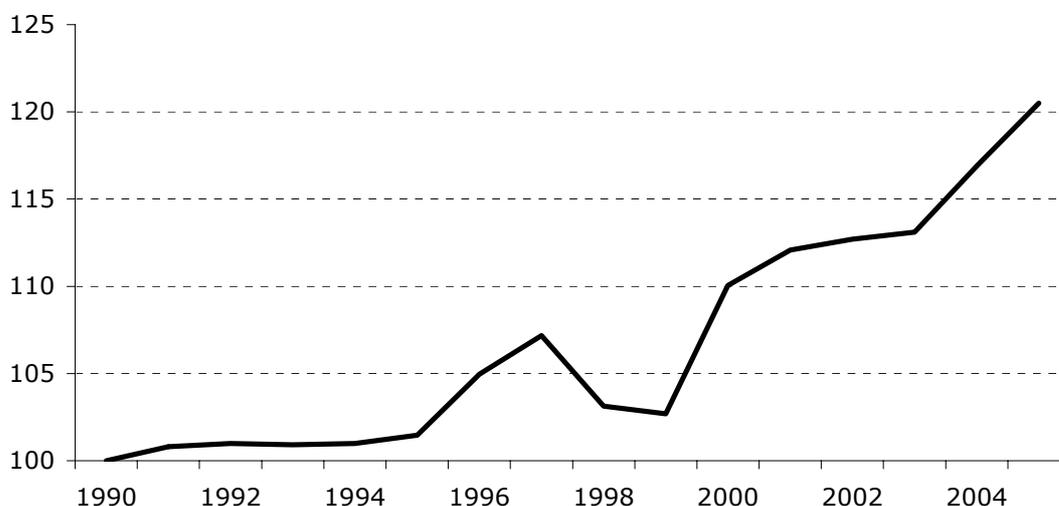
Les prix des produits animaux (bovins et volaille) et surtout les prix des produits horticoles (particulièrement les légumes) sont responsables de cette évolution. L'indice global des produits végétaux est en recul (-2,7 %) en raison des baisses enregistrées pour les céréales.

Comme il l'a déjà été indiqué, les indices de prix agricoles reprennent les évolutions des prix pour l'ensemble de la Belgique.

## IV.3.2 Indice des prix payés

### IV.3.2.1 Période 1990-2005

Figure 4.11 : Evolution de l'indice des prix moyens de production, de 1990 à 2005 (1990=100)



Source : DGSIE (INS)

Au début des années 90, l'indice global des prix des moyens de production est resté relativement stable. En 2000 et 2001, il a sensiblement progressé, pour ensuite se stabiliser, avant d'augmenter à nouveau en 2004 et 2005. Entre 1990 et 2005, la hausse de l'indice global est de 20,5 %.

<b>Chiffres repères</b>	
Indice prix payés (1990=100)	
1999	102,7
2000	110,0
2001	112,1
2003	113,1
2004	116,9
2005	120,5

### IV.3.2.2 Période 2000-2005

En 2005, l'indice global des prix des moyens de production a augmenté de 3,1 % par rapport à 2004. Par rapport à 2000, il a augmenté de 9,5 %.

Les prix de la consommation intermédiaire ont globalement augmenté de 2,8 %. Par rapport à 2000, on constate une hausse de 5,8 %. Ce sont principalement les prix de l'énergie (+25,3 % entre 2004 et 2005) qui expliquent cette évolution.

Les coûts des investissements et des salaires ont quant à eux augmenté respectivement de 6,9 et 1,4 %. Par rapport à 2000, les hausses atteignent 16,5 et 13,5 %.

Tableau 4.2 : Evolution des indices des prix des moyens de production, de 2000 à 2005 (2000=100)

	2003	2004	2005	2005/ 2004
Consommation intermédiaire	102,7	102,9	105,8	+2,8
Energie	93,5	92,5	115,9	+25,3
Engrais	99,6	110,8	115,5	+4,2
Aliments	102,9	103,0	101,6	-1,4
Investissements	106,0	109,0	116,5	+6,9
Salaires	110,0	111,9	113,5	+1,4
Fermages	104,3	104,3	104,3	-
Total	103,4	106,9	110,2	+3,1

Source : DGSIE (INS)

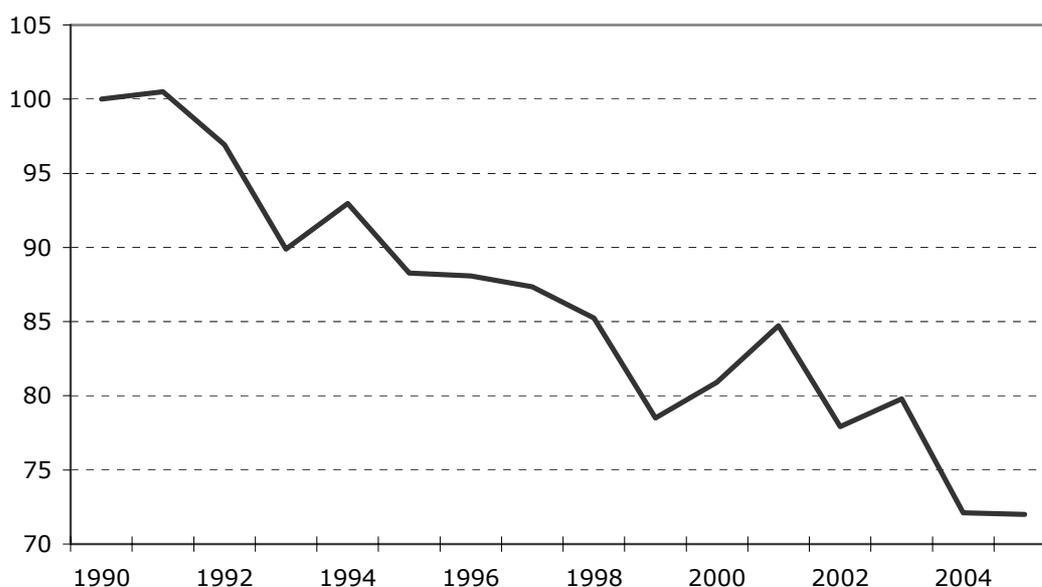
### IV.3.3 Les termes de l'échange (ciseau des prix)

Il s'agit de l'évolution du rapport entre l'indice global des prix reçus et celui des prix payés. Ce rapport est traditionnellement calculé et parfois utilisé comme indicateur de l'évolution de la rentabilité en agriculture

Malgré des variations positives ponctuelles, ce rapport présente une évolution à la baisse. A partir de la réforme de la PAC (1992), cet indicateur a perdu une grande partie de son intérêt car sa liaison avec l'évolution de la rentabilité est de moins en moins forte.

En 2005, le rapport se situe au même niveau qu'en 2004 ; les hausses des prix et des coûts se neutralisent.

Figure 4.12 : Evolution du rapport prix reçus / prix payés, de 1990 à 2005 (base 1990=100)





## CHAPITRE V. LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE)

---

### V.1 NATURE ET IMPORTANCE DES CAPITAUX ENGAGES

L'estimation des capitaux nécessaires à la réalisation des activités agricoles se fonde sur un échantillon d'environ 500 comptabilités agricoles d'entreprises réparties à travers la Région wallonne. Ces comptabilités forment le réseau comptable organisé et géré par la Direction de l'Analyse Economique Agricole.

L'activité agricole mobilise des capitaux à la fois importants et variés. En effet, la substitution du matériel à la main-d'œuvre, la reprise de terres ainsi que l'achat de quotas et, dans un avenir proche, l'achat de droits à paiement, requièrent et requerront des investissements conséquents, à un point tel que le volume des capitaux mis en œuvre constitue un frein à l'installation des jeunes.

L'exercice comptable envisagé ici couvre l'année civile 2005. Les commentaires portent plutôt sur les orientations technico-économiques que sur les régions agricoles car les premières sont le principal déterminant du volume et de la structure du capital engagé dans les exploitations agricoles. Les régions agricoles seront toutefois reprises à titre d'information dans certains tableaux (tableaux 5.2 et 5.6).

Le capital mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint, en moyenne, 854 184 € en Région wallonne. Ce capital est engagé à parts égales par l'exploitant (49,8 %) et les bailleurs (50,2 %). La fraction provenant de ces derniers est constituée essentiellement de terres et de bâtiments loués aux premiers.

Les capitaux avancés par l'exploitant (425 688 €), se subdivisent en deux grandes rubriques : les capitaux fonciers et le capital d'exploitation. Parmi les premiers, les terres et les améliorations foncières s'élèvent, en moyenne, à 143 229 €, soit 16,8 % du total des capitaux engagés par exploitation. Les bâtiments et quotas de production atteignent 84 604 €, soit 9,9 % du total.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, le cheptel vif représente 14,8 % du total des capitaux engagés, soit 126 775 €. Il s'agit essentiellement de bovins. Le cheptel mort, avec 6,4 % du total, s'élève à 54 588 €. Par ailleurs, le capital circulant intervient pour 1,9 % (16 493 €).

Le montant des capitaux engagés dans l'exploitation et leur ventilation entre les différentes rubriques sont influencés par l'orientation technico-économique considérée ou OTE (tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2005)

	Cultures agricoles et polyculture (1+602 à 605)	Lait très spécialisé (411)	Lait moyennement spécialisé (412)	Bovins mixtes (43)	Bovins à viande (42)	Cultures et lait (811+812)	Cultures et bovins non laitiers (813+814)	Région wallonne
Total des capitaux engagés (1000 €)	1 053,6	613,9	747,8	902,8	699,4	1 011,3	1 006,0	854,2
Part engagée par l'exploitant (%)	<b>38,2</b>	<b>55,3</b>	<b>54,4</b>	<b>56,7</b>	<b>60,8</b>	<b>41,3</b>	<b>45,2</b>	<b>49,8</b>
Capital foncier	25,7	32,4	29,6	26,1	25,1	23,4	23,7	26,7
Terres, améliorations foncières	21,1	12,3	13,9	15,9	14,4	14,7	17,2	16,8
Autres (bâtiments, quotas,...)	4,6	20,0	15,7	10,2	10,7	8,7	6,5	9,9
Capital d'exploitation	12,5	22,9	24,8	30,5	35,7	17,9	21,5	23,2
Cheptel vif	3,1	13,9	16,9	22,8	29,3	9,0	12,9	14,8
Cheptel mort	6,0	8,6	6,7	6,4	5,8	6,3	6,1	6,4
Capital circulant	3,4	0,4	1,2	1,3	0,5	2,7	2,5	1,9
Part engagée par les bailleurs (%)	<b>61,8</b>	<b>44,7</b>	<b>45,6</b>	<b>43,3</b>	<b>39,2</b>	<b>58,7</b>	<b>54,8</b>	<b>50,2</b>

Source : DGA

Tableau 5.2 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2005)

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura	Région wallonne
Total des capitaux engagés (1000 €)	914,1	955,7	786,2	979,1	646,9	561,9	796,2	806,3	748,1	730,6	854,2
Part engagée par l'exploitant (%)	<b>45,5</b>	<b>45,0</b>	<b>49,2</b>	<b>49,0</b>	<b>55,7</b>	<b>55,3</b>	<b>55,2</b>	<b>56,1</b>	<b>58,6</b>	<b>56,8</b>	<b>49,8</b>
Capital foncier	26,0	25,7	26,2	26,3	31,2	31,5	26,9	27,1	26,4	26,7	26,7
Terres, améliorations foncières	18,1	18,2	16,8	17,2	13,6	13,4	15,7	15,4	14,8	14,6	16,8
Autres (bâtiments, quotas,...)	7,9	7,5	9,3	9,1	17,6	18,1	11,3	11,7	11,6	12,1	9,9
Capital d'exploitation	19,4	19,3	23,1	22,7	24,5	23,9	28,3	29,0	32,2	30,1	23,2
Cheptel vif	10,7	10,5	14,7	14,3	15,9	15,3	20,5	21,4	25,1	22,7	14,8
Cheptel mort	6,2	6,2	6,4	6,2	7,8	8,0	6,5	6,4	6,2	6,4	6,4
Capital circulant	2,5	2,6	2,0	2,1	0,8	0,6	1,3	1,3	0,9	1,0	1,9
Part engagée par les bailleurs (%)	<b>54,5</b>	<b>55,0</b>	<b>50,8</b>	<b>51,0</b>	<b>44,3</b>	<b>44,7</b>	<b>44,8</b>	<b>43,9</b>	<b>41,4</b>	<b>43,2</b>	<b>50,2</b>

Source : DGA

En 2005, le capital total engagé par exploitation est le plus élevé, en moyenne, dans les OTE où les grandes cultures sont importantes (environ un million d'€). Il est le plus faible dans les orientations spécialisées en production laitière (OTE 411) ou en production de viande (OTE 42). L'écart entre le montant moyen le plus élevé (cultures agricoles et polyculture, 1 053 569 €) et le montant moyen le plus faible (lait très spécialisé, 613 851 €) représente près de 72 % de ce dernier montant.

La part des capitaux engagés par l'exploitant diffère sensiblement selon l'OTE. En effet, elle est la plus faible dans les orientations où les cultures agricoles revêtent une certaine importance. C'est dans ces mêmes OTE que le capital total de l'exploitation est en moyenne le plus élevé. C'est ainsi que l'on trouve les OTE : « Cultures agricoles et polyculture » (38,2 %) avec 402 514 €, « Cultures et bovins laitiers » (41,3 %) avec 417 731 € et « Cultures et bovins non laitiers » (45,2 %) avec 454 788 €. Il est à noter que, dans ces orientations de production, l'importante contribution des bailleurs vient surtout de la mise à disposition de terres dans le cadre du bail à ferme. La part des capitaux engagés par l'exploitant est en moyenne la plus élevée dans les OTE axées sur les productions bovines telles que « Lait très spécialisé » (55,3 %) avec 339 173 €, « Bovins mixtes » (56,7 %) avec 511 498 € et « Bovins à viande » (60,8 %) avec 425 113 €.

La part des capitaux relatifs aux bâtiments et aux quotas est la plus élevée dans les exploitations « Lait très spécialisé » (20,0 %) avec en moyenne 122 838 € et « Lait moyennement spécialisé » (15,7 %) avec en moyenne 117 316 €, étant donné le poids important que représentent les quotas laitiers dans l'affectation des ressources de l'exploitant. Elle est, par contre, bien plus faible dans les exploitations de « Cultures agricoles et polyculture » (4,6 %) où l'on observe 48 377 € de moyenne et dans celles de « Cultures et bovins non laitiers » (6,5 %) où 65 124 € constituent la moyenne.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, la part du cheptel vif dans l'ensemble des capitaux est la plus élevée dans les orientations « Bovins mixtes » (22,8 %) et « Bovins à viande » (29,3 %) avec respectivement 206 182 € et 205 202 € de moyenne. A l'inverse, il n'est pas surprenant de constater que le cheptel vif (3,1 %) est peu présent dans l'orientation « Cultures agricoles et polycultures » (32 283 €).

On notera aussi que dans les exploitations laitières très spécialisées (OTE 411), la valeur du cheptel vif (85 102 €) est très nettement inférieure à celle observée dans les exploitations spécialisées en production de viande bovine (OTE 42) (205 202 €). Dans les premières, le cheptel vif représente 13,9 % du total engagé dans l'exploitation alors que, dans les secondes, il constitue 29,3 % de ce total. La (les) race(s) des bovins présente(s) dans les unes et les autres explique(nt) en grande partie cette différence.

Quant au cheptel mort, son importance varie de 5,8 % pour l'orientation « Bovins à viande » à 8,6 % pour l'orientation « Lait très spécialisé ».

La part du capital circulant dans le total des capitaux engagés est relativement plus élevée dans les exploitations où les cultures agricoles sont importantes (3,4 % pour l'orientation « Cultures agricoles et polyculture ») que dans celles où les productions bovines sont dominantes (0,4 % et 0,5 % respectivement dans les OTE « Lait très spécialisé » et « Bovins à viande »).

Par ailleurs, si on se limite au capital engagé par l'exploitant, pour la période récente (2003 à 2005), on observe (cfr. tableau 5.3 ci-après) une croissance régulière de ce capital de 2,88 % par an (taux annuel de variation). Cet accroissement est influencé quasiment dans la même proportion par l'augmentation du capital d'exploitation (+2,98 % l'an) et celle du capital foncier (+2,79 % l'an). Par rapport à la période précédente on notera, cependant un léger ralentissement de la croissance, plus prononcé toutefois pour le capital d'exploitation que pour le capital foncier. Il est à noter que sur longue période, on peut mettre en évidence une croissance à tendance linéaire du capital engagé par l'exploitant.

Tableau 5.3 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2003 et 2005

Rubriques de l'actif	Valeur en 1 000 euros		
	2003	2004	2005
A) Capital foncier			
Terres et améliorations foncières	131,3	133,6	143,2
Autres (bâtiments, quotas,...)	84,3	84,1	84,6
Total (A)	<b>215,6</b>	<b>217,7</b>	<b>227,8</b>
B) Capital d'exploitation			
Cheptel vif	121,7	127,9	126,8
Cheptel mort	49,7	52,0	54,6
Capital circulant	15,2	15,2	16,5
Total (B)	<b>186,6</b>	<b>195,1</b>	<b>197,9</b>
Total du capital engagé par l'exploitant (A + B)	<b>402,2</b>	<b>412,8</b>	<b>425,7</b>

Source : DGA

## V.2 ENDETTEMENT DES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES

L'importance des capitaux qu'il faut mobiliser afin d'assurer les activités agricoles pose la question des sources de financement. Notons à ce propos que les propriétaires de facteurs de production fondamentaux que sont la terre et les bâtiments n'exercent, bien souvent, pas eux-mêmes la profession d'agriculteur. Néanmoins ils jouent un rôle essentiel grâce à la location de leurs biens régie par une législation spécifique.

Le capital engagé par l'exploitant (actif) est en quelque sorte le résultat de l'utilisation ou l'affectation des ressources dont il dispose « personnellement ». Ces ressources ont deux origines possibles :

- interne, on parle alors des fonds propres ;
- externe, ce sont les emprunts auxquels il recourt.

Tableau 5.4 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2003 et 2005

Origine des fonds (passif)	Valeur en 1 000 euros		
	2003	2004	2005
Fonds propres (A)	252,1	290,1	295,6
Emprunts	150,1	122,8	130,1
Total passif = total actif (B)	<b>402,2</b>	<b>412,8</b>	<b>425,7</b>
Taux de solvabilité (A/B) en %	62,7	70,3	69,4

Source : DGA

Contrairement à l'ensemble des capitaux engagés par l'exploitant qui croissent de façon régulière dans le temps même sur courte période, les fonds propres qu'il met en jeu et, par conséquent, les emprunts qu'il contracte évoluent de manière plus irrégulière en courte période (tableau 5.4 ci-dessus). Ceci tient au terme généralement long (15 ans et plus) des emprunts en agriculture. On observe cependant sur longue période, une nette tendance à la hausse des emprunts, avec comme corollaire une tendance à la baisse du taux de solvabilité des exploitations agricoles.

Il n'est pas très éclairant d'aborder la question du financement des exploitations agricoles par le biais des régions agricoles (tableau 5.6) parce que la structure du financement des exploitations agricoles est surtout déterminée par la nature des spéculations qu'elles pratiquent. Signalons toutefois que le taux de solvabilité est le plus élevé dans les régions Jura (71,4 %) et Ardenne (72,3 %), et le plus bas en régions Limoneuse et Sablo-limoneuse (68,7 %) et dans la région herbagère liégeoise (66,9 %). Les deux premières régions citées sont plutôt axées vers la production de viande bovine, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> régions sont axées sur

les grandes cultures et la dernière est caractérisée par la production laitière. On notera cependant que les écarts entre régions agricoles ne sont pas fort accentués.

Il est par contre plus intéressant d'envisager cette question en regardant les orientations technico-économiques (tableau 5.5). Ainsi, le taux de solvabilité varie sensiblement d'une orientation à l'autre. Il est, en moyenne, de 59,8 % dans les exploitations de l'OTE « cultures et lait » et de 74,3 % dans celles de l'orientation « bovins à viande ». D'une manière générale, les exploitations à production laitière marquée recourent plus aux sources externes de financement tandis que celles axées sur la production de viande bovine ont plutôt tendance à pratiquer l'autofinancement.

Sur une longue période, on observe une baisse du taux de solvabilité. En effet, le volume de l'actif à financer augmente de façon régulière. Par ailleurs, l'activité agricole ne permet bien souvent pas de générer un volume suffisant de ressources « internes » pour financer totalement cet accroissement. En outre, grâce notamment à l'action des pouvoirs publics via entre autres le 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC (PDR), les agriculteurs ont la possibilité de trouver des sources « externes » de financement à des conditions favorables. La baisse du taux de solvabilité, ou hausse du taux d'endettement, n'est pas mauvaise en soi à condition qu'elle constitue un levier de rentabilité pour les fonds propres de l'agriculteur.

Tableau 5.5 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2005

Origine des fonds (passif)		Cultures agricoles et polyculture	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers
		(1+602 à 605)	(411)	(412)	(43)	(42)	(811+812)	(813+814)
Fonds propres (A)	(en mille euros)	279,0	227,4	268,8	371,2	315,8	249,9	320,9
Emprunts		123,5	111,8	138,2	140,3	109,4	167,9	133,9
Total passif (B)		<b>402,5</b>	<b>333,2</b>	<b>407,0</b>	<b>511,5</b>	<b>425,2</b>	<b>417,8</b>	<b>454,8</b>
Taux de solvabilité (A/B) en %		69,3	67,1	66,0	72,6	74,3	59,8	70,6

Source : DGA

Tableau 5.6 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2005

Origine des fonds		Sablo-limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
Fonds propres (A)	(en mille euros)	285,5	295,2	273,2	330,5	241,1	216,6	312,6	320,6	317,1	296,5
Emprunts		130,3	134,8	113,9	149,1	119,1	94,4	127,3	131,8	121,3	118,7
Total passif (B)		<b>415,8</b>	<b>430,0</b>	<b>387,1</b>	<b>479,6</b>	<b>360,2</b>	<b>311,0</b>	<b>440,6</b>	<b>452,4</b>	<b>438,4</b>	<b>415,2</b>
Taux de solvabilité (A/B) en %		68,7	68,7	70,6	68,9	67,0	69,7	71,0	70,9	72,3	71,4

Source : DGA

## CHAPITRE VI. LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC

### VI.1 LE 1<sup>ER</sup> PILIER (DONNEES FINANCIERES)

On donnera ici un aperçu des montants octroyés aux producteurs « principalement » au titre de la campagne FEOGA 2004/2005 qu'on associera à l'année civile 2005. Dans les montants exposés ci-après il est tenu compte des régularisations positives et négatives de campagnes antérieures. Une année campagne FEOGA s'étale du 16 octobre d'une année au 15 octobre de l'année suivante.

#### VI.1.1 Ventilation des aides par secteur

Le tableau 6.1 reprend pour le secteur végétal et le secteur animal les différentes rubriques de dépenses liées au 1<sup>er</sup> pilier de la PAC. Il s'agit de montants nets, ce qui signifie que les réductions de paiement de toutes natures ont été prises en considération. Les dites réductions représentent environ 0,4 % des totaux bruts en 2005.

Tableau 6.1 : Ventilation des dépenses moyennes dans les secteurs végétal et animal en Région wallonne

Rubriques	2003 (en 10 <sup>3</sup> €)	En % de (3)	2004 (en 10 <sup>3</sup> €)	En % de (3)	2005 (en 10 <sup>3</sup> €)	En % de (3)
Secteur végétal						
Maïs	1 201,6		352,6		356,6	
Autres céréales	79 661,9		77 048,3		80 661,6	
Oléagineux	1 070,0		1 063,4		1 783,8	
Lin	1 404,7		2 081,3		2 143,2	
Protéagineux	474,8		675,1		601,1	
Gel de terre	7 292,8		7 320,2		5 157,7	
Tabac & houblon	256,2		267,0		275,4	
Semences	621,2		693,3		751,4	
Paiements spécifiques Reg1782/2003					67,0	
<b>Total végétal (1)</b>	<b>91 983,2</b>	<b>41,2</b>	<b>89 501,2</b>	<b>38,4</b>	<b>91 797,8</b>	<b>38,4</b>
Secteur animal						
Ovins	615,1		626,0		669,7	
Vaches nourrices	86 032,4		84 450,5		87 469,2	
Bovins mâles	25 835,0		25 266,1		26 835,0	
Abattage bovins adultes et veaux	16 940,2		13 786,6		14 154,3	
Lait et vaches laitières	2 033,9		19 646,3		18 312,0	
<b>Total animal (2)</b>	<b>131 456,6</b>	<b>58,8</b>	<b>143 775,5</b>	<b>61,6</b>	<b>147 440,2</b>	<b>61,6</b>
<b>Total général (3) = (1 + 2)</b>	<b>223 439,8</b>	<b>100,0</b>	<b>233 276,7</b>	<b>100,0</b>	<b>239 238,0</b>	<b>100,0</b>

Source : DGA

Le paiement direct aux céréales, maïs compris, représente 88 % des dépenses du secteur végétal en 2005. Les paiements concernant la vache nourrice représentent, quant à eux, un peu plus de 59 % des dépenses du secteur animal.

Il est à noter que la régularisation des demandes de paiement antérieures à la campagne sous rubrique représente à peine 0,22 % du total général de 2005. L'écrasante majorité des paiements ont été effectués en 2005 mais concernent essentiellement des événements de l'année 2004. C'est pour cette raison qu'on ne voit pas les effets de la « réforme à mi-parcours » décidée en 2003 et qui, rappelons-le, est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Une part substantielle des activités agricoles relèvera du régime de paiement unique mis en chantier à cette occasion. Ce sera plus particulièrement le cas pour le secteur végétal puisque la presque totalité (99 %) des paiements enregistrés en 2005 glissera dans le nouveau régime. Dans le secteur animal, par contre, la proportion est nettement moins grande ( $\pm 46$  %) car les paiements à la vache nourrice et au secteur laitier, dans un premier temps pour ces derniers, continueront à se fonder sur la réglementation dite de l'Agenda 2000. Lorsque les paiements dus au secteur laitier seront à leur tour intégrés au régime de paiement unique la part des paiements enregistrés en 2005 et qui relèveront de ce régime augmentera sensiblement ( $\pm 55$  %).

Au cours de la campagne 2004/2005 écoulée, les variations observées dans les paiements au secteur végétal s'expliquent essentiellement par des variations de superficies, dictées par les plans de culture. Entre la campagne sous revue et la précédente on relève un léger accroissement du montant total de l'ordre de 2,5 % permettant de rattraper le niveau atteint en 2003.

Les paiements relatifs au secteur animal connaissent un accroissement du même ordre de grandeur (2,5 %) que celui observé pour le secteur végétal. Cette augmentation vient d'un nombre plus important de vaches nourrices et de bovins mâles primés ainsi que d'une progression des abattages « primés ». En revanche la diminution des paiements observée dans le sous-secteur « lait et produits laitiers » résulte de l'application d'un prélèvement supplémentaire au détriment des producteurs pour les livraisons de la campagne 2004/2005. Il s'avère que ce prélèvement a été six fois supérieur à celui de la campagne précédente.

En ce qui concerne la mise en place effective du régime de paiement unique qui repose entre autres sur l'établissement des droits à paiements (jachères, ordinaires et spéciaux) et qui a démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2005, le lecteur trouvera l'information ad hoc dans le rapport d'activités 2005 de la Direction générale de l'Agriculture (pages 39 à 50) à l'adresse ci-après :

[http://agriculture.wallonie.be/apps/spip\\_wolwin/IMG/pdf/RapportActivite2005.pdf](http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/RapportActivite2005.pdf)

## **VI.1.2 Distribution des aides entre les producteurs**

Avertissement au lecteur :

Il n'a pas été possible d'actualiser le contenu du présent sous-chapitre vu l'arrivée tardive des données qui, il est important de le souligner, nécessitent un traitement conséquent afin de les rendre utilisables à des fins d'analyse statistique. Quoiqu'il en soit, il n'y a pas de raisons que les tendances mises en lumière en 2003 et 2004 soient diamétralement différentes en 2005.

Les aides payées au titre du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC sont réparties de manière fort inégale. Ainsi, la moitié de la masse totale des primes allouées en 2003 et 2004 est concentrée respectivement dans les mains des 14 % et 17 % d'agriculteurs qui perçoivent les montants les plus importants.

Par ailleurs, les 50 % d'agriculteurs qui touchent le moins de primes totalisent ensemble respectivement un peu moins de 9 % et environ 13 % de la masse totale des primes octroyées en 2003 et en 2004.

On note aussi qu'en 2003 et 2004 respectivement, la moitié des agriculteurs (médiane) perçoivent moins de 6 142 € et moins de 9 174 €. En moyenne, chaque producteur a perçu environ 11 700 € en 2003 et 14 400 € en 2004.

On observe encore qu'en 2003, 43,4 % des producteurs ont perçu moins de 5 000 € contre 32,6 % en 2004. Si le mécanisme de modulation des aides visant un transfert partiel de moyens budgétaires du 1<sup>er</sup> pilier vers le 2<sup>ème</sup> pilier avait été d'application (il l'est dès 2005), il n'aurait pas eu d'effets sur ces agriculteurs-là.

A la lecture des lignes qui précèdent, on constate que les primes sont effectivement distribuées fort inégalement entre les bénéficiaires. Cependant, ceci est moins accentué en 2004 (Gini approché : 0,539) qu'en 2003 (Gini approché : 0,609), suite à l'introduction en 2004 d'une aide aux producteurs de lait (voir point précédent). Par rapport à 2004, le montant correspondant à cette aide sera augmenté en 2005 et aussi en 2006 par rapport à 2005. Cela aura inmanquablement un effet sur la répartition des aides entre producteurs.

## VI.2 LE 2<sup>EME</sup> PILIER (CONCOURS PUBLICS)

### VI.2.1 Les mesures adoptées en Région wallonne

Au total dix mesures ont été arrêtées en application du règlement (CE) n°1257/99 :

Mesure 1	Investissements dans les exploitations agricoles
Mesure 2	Installation des jeunes agriculteurs
Mesure 3	Formation
Mesure 4	Agroenvironnement
Mesure 5	Amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles
Mesure 6	Sylviculture
Mesure 7	Diversification – Pluriactivité – Produits de qualité
Mesure 8	Services et infrastructures nécessaires au développement de l'activité agricole et du monde rural
Mesure 9	Protection de l'environnement en ce qui concerne l'agriculture, la sylviculture et la gestion de l'espace naturel
Mesure 10	Rénovation et développement des villages, protection et conservation du patrimoine rural

Contrairement aux mesures 7 à 10 qui se basent sur des projets, les mesures 1 à 6 relèvent de régimes d'aides.

Le PDR couvre l'ensemble du territoire wallon à l'exception de la province du Hainaut qui relève du programme de « Phasing out » de l'objectif n°1. Le total des concours publics projetés est estimé à environ 207 millions d'euros pour la période 2000-2006. Les actions mises sur pied dans ce cadre-là se font dans le respect des modalités d'application du règlement (CE) n°1257/1999 sur lequel se fonde le PDR.

Par ailleurs, en ce qui concerne les mesures 1 et 2 du PDR, la Région wallonne octroie, avec l'aval des autorités européennes, des aides additionnelles (top up) sous diverses formes (garantie, subvention-intérêt, subvention en capital). Celles-ci également sont entièrement à charge du budget régional.

Enfin, il est à noter que si les agriculteurs forment le public cible principal, du moins en termes de concours financier, ils ne sont pas les seuls bénéficiaires du PDR. En effet, la mesure 5 vise plutôt le secteur agroalimentaire, la mesure 6 vise la filière sylvicole et ses acteurs. La mesure 8 s'adresse plus particulièrement aux associations agricoles et à celles actives en milieu rural. La mesure 9 est axée sur les autorités publiques locales et

le milieu associatif actif en milieu rural. Quant à la mesure 10, celle-ci bénéficie à l'ensemble de la population rurale.

## VI.2.2 Exécution du PDR entre 2000 et 2005

Entre 2000 et 2005, les concours publics octroyés dans le cadre du PDR ont été multipliés par presque 3,5 ainsi que le montre le tableau 6.2 ci-après.

Les mesures 1 et 2 s'inscrivant dans le champ d'action du « Fonds d'investissement agricole » (FIA) sont de loin les plus importantes en terme de concours publics. Ces aides ne sont, comme leur nom l'indique, que la participation publique dans le coût total des actions entreprises au titre de ces mesures. C'est ainsi qu'en 2005, par exemple, la participation des bénéficiaires dans le financement de ces actions a atteint la somme de 45,269 millions d'euros, soit 68,6 % du coût total. Le FEOGA est intervenu, en moyenne, à concurrence de 29,41 % dans la participation publique.

Tableau 6.2 : Montants des concours publics dans le cadre du PDR (en millions d'euros)

Mesures	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
M1 et 2	11,405	13,745	14,529	21,673	23,706	20,684	105,742
M3		0,245	0,098	0,268	0,288	0,739	1,638
M4	2,073	6,760	7,701	10,614	11,504	15,424	54,076
M5			0,245	1,067	3,021	0,473	4,806
M6			2,870	2,332	3,816	2,342	11,360
M7			0,085	0,002	0,018	0,172	0,277
M8			0,019	0,543	3,109	3,356	7,027
M9			0,003	0,263		0,041	0,307
M10			0,011	0,009	0,004	1,746	1,770
Evaluation	0,024				0,237		0,261
Total	13,502	20,750	25,561	36,771	45,703	44,977	187,264

Source : DGA

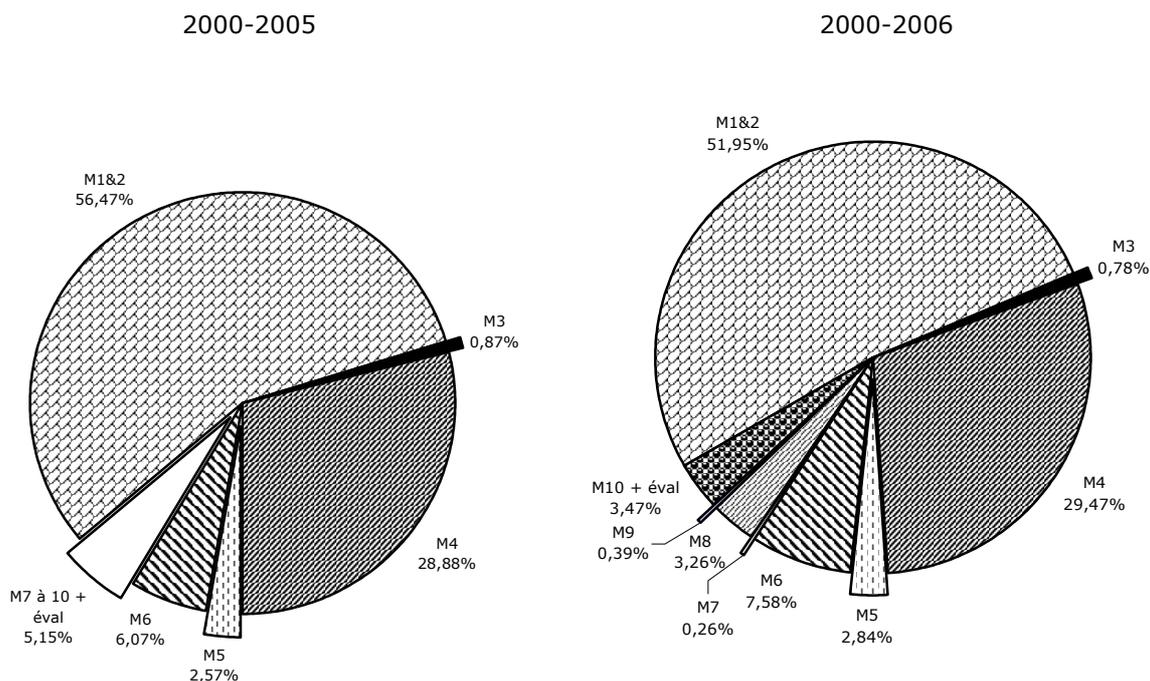
La mesure 4 encore appelée agro-environnement vient au second rang des concours publics. Au cours de cette période de programmation les concours publics ont été multipliés par un facteur 7,5. La croissance est telle qu'en 2005 les concours publics liés à cette mesure atteignent 75 % de ceux engagés pour les mesures 1 & 2 alors qu'ils n'en représentaient même pas 20 % en 2000. Il s'agit pour l'essentiel des primes à l'agriculture biologique, à la production de fruits à pépins et des primes allouées au titre des mesures agri-environnementales (MAE). Ces aides sont totalement financées par le pouvoir public et la participation du FEOGA s'élève, en moyenne, à 56 % des concours publics pour 2005 ; c'était déjà le cas l'année précédente.

La véritable montée en puissance de la mesure 4 vient de ce que dans le cours de l'année 2005, l'Autorité publique a, d'une part, rendu plus attrayantes les primes pour le mode biologique de production et, d'autre part, reformulé les MAE tout en révisant à la hausse certaines primes qui y sont liées (AGW des 28/10/2004 et 20/07/2005).

Notons à titre d'information pour les uns et en guise de rappel pour les autres, que les paiements en faveur des exploitations situées en zone défavorisée n'ont pas été intégrés à la programmation 2000-2006 du PDR wallon contrairement à d'autres régions ou Etats membres. Ils constituent une aide d'Etat autorisée par la Commission européenne. L'indemnité perçue par les agriculteurs est fonction de l'importance de la superficie localisée dans la zone concernée avec toutefois un plafond fixé à 1 735 € par exploitation. La charge annuelle pour le budget wallon avoisine 8,5 millions d'euros.

La figure ci-après donne la répartition des concours publics entre les différentes mesures sur la période 2000-2005 et la projection sur l'ensemble de la période 2000-2006, compte tenu de ce qui a été réalisé jusqu'à présent.

Figure 6.1 : Répartition des concours publics entre 2000 et 2004 et projection sur l'ensemble de la période couverte par le PDR (2000-2006)



Source : DGA

En se fondant sur la tendance qui se dégage des années PDR écoulées (2000-2005) pour chacune des mesures on peut établir une estimation des concours publics pour la période 2000-2006 et la comparer avec ce qui avait été projeté. Il ressort de cet exercice que, dans l'ensemble, les réalisations devraient se rapprocher des projections ( $\pm 94\%$ ), les mesures relevant d'un régime d'aides (1 à 6) se caractérisant par un meilleur taux de réalisation que les autres mesures (7 à 10). Les taux de réalisation les plus bas devraient concerner les mesures 7 (diversification, produits de qualité, activités touristiques), 10 (Rénovation et développement des villages) et 9 (protection de l'environnement).



## CHAPITRE VII. EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE

---

Ce chapitre comprend deux parties. On présente d'abord les résultats pour l'agriculture, puis ceux pour l'horticulture.

L'hétérogénéité de l'horticulture et la faible importance de la production porcine en Région wallonne, qui ne sont représentées dans le réseau comptable que par une vingtaine d'exploitations dans chacun des deux groupes, ne permettent pas d'obtenir des informations statistiquement fiables. Le commentaire sera dès lors basé sur les données provenant du réseau comptable flamand de l'ex-CEA (CLE) qui, au moment de la rédaction du présent rapport, sont en décalage de deux années pour une raison technique (dernier exercice comptable disponible : 2003).

En ce concerne l'agriculture, les résultats présentés sont beaucoup plus développés. Ils comportent d'abord un premier volet consacré à la structure des produits et des charges par hectare (ha), ensuite deux volets portant sur l'évolution du revenu du travail par hectare et par unité de travail (UT) et enfin, un volet consacré à l'évolution du revenu agricole familial par unité de travail familial.

La situation est analysée en profondeur pour les principales orientations technico-économiques wallonnes sur la base du revenu du travail par unité de travail, avec des indications sur le niveau d'importance des aides, sur la dispersion des revenus et sur le revenu agricole familial ; à partir de ces résultats et en fonction de l'importance respective des différents types d'exploitations par région, on détermine les niveaux moyens de revenu à l'échelon des régions agricoles et pour la Région wallonne dans son ensemble.

Le réseau de comptabilités agricoles et horticoles comprenait 486 exploitations agricoles et 17 exploitations horticoles au 1<sup>er</sup> janvier 2005<sup>8)</sup>. Ces exploitations sont choisies en fonction d'un plan d'échantillonnage établi chaque année dans le but de calculer, avec la même précision pour chaque type d'exploitation, le revenu du travail par unité de travail de la population agricole observée. Cette population comprend les entreprises individuelles, les groupements de personnes physiques et les sociétés pour autant qu'ils aient une dimension économique comprise entre 5 et 70 unités de dimension wallonne (UDW)<sup>9)</sup>.

Le tableau 7.1 donne la répartition de la population agricole observée (champ d'observation) par orientation technico-économique (OTE) et par région agricole sur base du recensement de la DGSIE (ex-INS) de 2005.

---

<sup>8)</sup> Depuis l'exercice comptable 2000; précédemment l'exercice comptable allait du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril.

<sup>9)</sup> L'unité de dimension wallonne (UDW) est égale à 5 220 € de marge brute standard (MBS) centrée sur 2002 (moyenne de 5 ans). Une dimension de 20 UDW correspond par exemple à 91 ha de froment d'hiver ou à 45 ha de betteraves sucrières ou à 62 vaches laitières ou à 102 vaches nourrices et leur suite.

Tableau 7.1 : Répartition de la population agricole observée en 2005 par orientation technico-économique et par région agricole

	Sablo- limonaise	Limonaise	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Fagne	Famennne	Ardenne	Région jurassique	Région wallonne
Cultures agricoles	248	1472	4	360	14	0	6	32	8	9	2 153
Lait très spécialisé	17	70	3	89	667	426	20	73	104	36	1 505
Lait moyennement spécialisé	46	141	1	120	114	50	22	65	106	41	706
Bovins mixtes	103	584	7	308	74	29	112	258	365	78	1918
Bovins à viande	32	181		233	125	24	38	242	910	197	1 982
Cultures et lait	55	416	2	79	2	0	6	7	0	2	569
Cultures et bovins non laitiers	130	996	1	279	11	2	5	50	19	24	1 517
Autres orientations agricoles	38	215		81	69	15	3	49	39	12	521
Total agriculture	669	4 075	18	1 549	1 076	546	212	776	1 551	399	10 871
Orientations horticoles	22	121	1	38	46	2	1	9	17	6	263
Total Région wallonne	691	4 196	19	1 587	1 122	548	213	785	1 568	405	11 134

Source : DGSIE (INS)

L'analyse de l'évolution du revenu agricole se fait sur base de deux critères :

- le revenu du travail est obtenu en retranchant de l'ensemble des produits de l'exploitation toutes les charges réelles et imputées à l'exception des salaires réels et imputés. On suppose donc que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations, aucune distinction n'étant faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le travail familial et le travail non familial. Ce revenu du travail (RT) est généralement exprimé par unité de travail (UT), le chef d'exploitation disponible à temps plein pour son exploitation étant comptabilisé pour une unité de travail quel que soit le nombre d'heures prestées.
- le revenu agricole familial est égal au total des produits moins le total des charges réellement payées et l'amortissement des actifs qui en font l'objet. Il a pour but de montrer l'évolution de la rentabilité des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Ce revenu agricole familial (RAF) est exprimé par unité de travail familial (UTF). Il donne une indication sur la situation financière des exploitations.

Les résultats présentés sont des moyennes obtenues par un système de pondération qui extrapole les données observées aux divers ensembles concernés du champ d'observation sur la base du recensement agricole et horticole de l'année correspondante.

## VII.1 LE REVENU EN AGRICULTURE

### VII.1.1 Structure des exploitations agricoles

Avant d'analyser le revenu des exploitations agricoles wallonnes, il est judicieux de montrer certains éléments structurels des principales orientations technico-économiques et de la Région wallonne (tableau 7.2). Ces données sont obtenues sur base du

recensement de la DGSIE (ex-INS) de 2005 et permettent de mieux comprendre la classification des exploitations selon la typologie européenne (OTE).

Tableau 7.2 : Données structurelles de 2005 par orientation technico-économique en Région wallonne (résultats observés)

	Cultures agricoles	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Région wallonne
	1+ 602 à 605	411	412	43	42	811+ 812	813+ 814	
Dimension économique (UDW)	20,10	16,96	19,91	22,67	14,92	24,75	21,96	19,87
Unités de travail (nombre)	1,21	1,42	1,51	1,55	1,27	1,69	1,45	1,41
Superficie (hectares)	72,36	45,44	56,85	63,91	57,91	68,98	66,76	61,12
Vaches laitières (nombre)	1,12	54,67	47,51	36,12	0,24	38,40	11,66	21,54
Vaches nourrices (nombre)	5,92	1,79	15,27	39,30	66,77	8,91	33,86	27,39
Autres bovins (nombre)	11,92	44,56	69,52	105,84	106,62	49,53	72,95	65,54
Porcs et truies (nombre)	6,26	5,38	8,33	4,90	1,23	6,47	2,60	26,97
Poules et poulets (nombre)	280,26	119,76	251,81	170,55	81,52	210,86	136,97	386,11

Source : DGSIE (INS)

L'exploitation du type « Cultures agricoles » a une dimension économique moyenne proche de 20 UDW. Avec 1,2 UT, elle cultive 72 ha et élève près de 20 bovins en moyenne sur l'année.

L'exploitation laitière très spécialisée a une dimension économique moyenne de 17 UDW. Avec 1,4 UT, elle détient, sur 45 ha, 55 vaches laitières et 46 têtes de bétail d'accompagnement.

L'exploitation « Lait moyennement spécialisée » a une dimension moyenne légèrement inférieure à 20 UDW. Avec plus d'UT (1,5 UT) et sur plus de superficie (57 ha) que l'exploitation laitière très spécialisée, elle détient un peu moins de vaches laitières (48 vaches) mais beaucoup plus de vaches nourrices (15 vaches nourrices contre 2) en moyenne ; le bétail d'accompagnement y est aussi plus important : près de 70 têtes de bétail en moyenne sur l'année.

La ferme du type « Bovins mixtes » a, en moyenne, une dimension économique de près de 23 UDW, compte 1,5 UT et développe ses activités sur 64 ha environ. On y dénombre en moyenne 39 vaches nourrices, 36 vaches laitières et un bétail d'accompagnement avoisinant 105 têtes.

L'exploitation de bovins à viande avec une dimension économique moyenne de 15 UDW occupe en moyenne près de 1,3 UT sur 58 ha. Elle élève près de 67 vaches nourrices et leur suite (107 têtes de bétail).

Les orientations « Cultures et lait » et « Cultures et bovins non laitiers » sont des orientations combinant deux orientations et sont donc mixtes par définition.

Les exploitations « Cultures et lait » faisant partie du réseau comptable ont les caractéristiques suivantes: une dimension économique moyenne de 25 UDW, 1,7 UT, 69 ha, 38 vaches laitières et 9 vaches nourrices avec un bétail d'accompagnement s'élevant à 50 têtes.

Les fermes du type « Cultures et bovins non laitiers » ont une dimension économique moyenne de 22 UDW. Avec un peu moins de 1,5 UT et sur 67 ha, elles élèvent 34 vaches nourrices et 12 vaches laitières avec un bétail d'accompagnement fort de 73 têtes en moyenne sur l'année.

L'exploitation moyenne de la Région wallonne possède une dimension économique de 20 UDW. Avec 1,4 UT, elle exploite 61 ha et détient 22 vaches laitières, 27 vaches nourrices, 66 bovins d'accompagnement, 27 porcs et près de 400 têtes de volailles.

## VII.1.2 Revenu du travail par hectare

Dans cette partie, on commente l'évolution du revenu du travail par ha (RT/ha) au cours des trois dernières années (2003, 2004 et 2005) pour chacune des principales orientations technico-économiques (OTE) wallonnes et pour chacune des régions agricoles wallonnes.

Le revenu obtenu en 2005 est comparé à ceux obtenus durant les années précédentes et l'évolution constatée entre 2005 et 2004 est expliquée à partir des principales variations dans les postes de produits et de charges.

### VII.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques

Les RT/ha des trois dernières années pour les principales orientations technico-économiques en Région wallonne sont repris dans le tableau 7.3, en suivant l'ordre habituel de présentation des orientations technico-économiques (cultures agricoles, lait très spécialisé, ...). Dans le commentaire, on présente les évolutions par ordre décroissant des revenus obtenus pour l'exercice comptable 2005.

En 2005, les exploitations laitières très spécialisées obtiennent un RT/ha de 619 €, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2004 et de 8 % comparativement à 2003.

L'amélioration du RT/ha entre 2005 et 2004 trouve essentiellement son origine dans une augmentation des produits de 106 € par ha, le total des charges (sans le travail) n'augmentant que de 98 € par ha. Les postes subissant les plus grandes variations sont les autres produits (+87 €) suite à l'augmentation des primes liées au lait, le produit de la volaille (+49 €), les charges de matériel (+29 €) et les aliments achetés (+26 €).

Le revenu moyen par ha des exploitations combinant les cultures et le lait s'élève à 489 €, en diminution de 18 % par rapport à 2004 et de 17 % par rapport à 2003.

La diminution constatée entre 2005 et 2004 s'explique par une baisse des produits de 103 €/ha avec des charges (sans le travail) en augmentation de 3 €/ha. Les postes subissant les plus fortes variations sont: le produit des cultures commercçables (-78 €), les charges de matériel (+28 €), les aliments achetés (-28 €), le produit des porcs (-20 €) et les autres produits (+65 €).

Les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent en moyenne un revenu du travail de 478 € par ha, soit 26 % de moins qu'en 2004 et 37 % de moins qu'en 2003.

La diminution s'explique avant tout par une baisse des produits de quelque 93 €/ha, nettement supérieure à la diminution des charges (sans le travail) qui n'est que de 5 €/ha. Les postes avec les plus fortes variations sont le produit des bovins et des cultures fourragères (-49 €), le produit des cultures commercçables (-34 €), les autres produits (-15 €) et les travaux par tiers (+14 €).

Les exploitations du type " Cultures et bovins non laitiers " obtiennent en 2005 un RT/ha de 470 €, en baisse de 19 % par rapport à 2004 et de 38 % par rapport à 2003 dont le niveau de revenu était, il est vrai, particulièrement élevé.

La forte baisse constatée par rapport à 2004 résulte d'une diminution des produits de 270 €/ha et des charges (sans le travail) de 157 €/ha, les postes subissant les plus fortes

variations étant les frais d'aliments achetés (-153 €), le produit des bovins et des cultures fourragères (-32 €) et les autres produits (-32 €).

L'orientation "Bovins mixtes" a un revenu moyen de 468 € par ha en 2005, soit une diminution de 6 % par rapport à 2004 et de 12 % par rapport à 2003.

La baisse constatée entre 2005 et 2004 provient essentiellement de la hausse des charges (sans le travail) de 49 €/ha non compensée par celle des produits qui n'atteint que 20 €/ha. Les postes qui subissent les plus fortes variations sont : le produit des bovins et des cultures fourragères (-40 €), le produit des cultures commerciales (+27 €), les charges de matériel (+21 €) et les aliments achetés (-20 €).

Quant à l'orientation « Lait moyennement spécialisé », son RT/ha moyen en 2005 est de 452 €, en diminution de 18 % par rapport à 2004 et de 15 % par rapport à 2003.

L'origine de la baisse constatée par rapport à 2004 provient d'une diminution des produits de 83 €/ha et des charges (sans le travail) de 56 €/ha. Les postes subissant les plus fortes variations sont : le produit des bovins et des cultures fourragères (+87 €), le produit des cultures commerciales (-63 €), le produit de la volaille (+35 €) et les autres produits (+30 €).

Les exploitations du type "Bovins à viande" obtiennent en moyenne en 2005 un RT/ha de 379 €, soit une régression de 16 % par rapport à 2004 et de 37 % par rapport à 2003.

La variation constatée s'explique par une diminution des produits de 112 €/ha et des charges (sans le travail) de 42 €/ha. Les plus fortes évolutions sont : le produit des bovins et des cultures fourragères (-81 €), les aliments achetés (-56 €), les charges de matériel (+23 €) et le produit des porcs (-14 €).

Tableau 7.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2003, 2004 et 2005 (€)

	2003	2004	2005	Moyenne 2003-2005
Cultures agricoles	762	566	478	602
Lait très spécialisé	590	630	638	619
Lait moyennement spécialisé	530	548	452	510
Bovins mixtes	532	497	468	499
Bovins à viande	598	449	379	475
Cultures et lait	591	596	489	559
Cultures et bovins non laitiers	762	582	470	605

Source : DGA

L'analyse sur la base du seul exercice comptable 2005 ne débouche pas sur les mêmes conclusions que celle réalisée sur les RT/ha moyens des trois dernières années disponibles qui sont repris dans les chiffres repères (par ordre décroissant des montants).

Ce sont les exploitations laitières très spécialisées qui obtiennent en moyenne le RT/ha le plus élevé pour les trois dernières années: 619 €.

Les RT/ha moyens des exploitations des types « Cultures et bovins non laitiers » (605 €), « Cultures agricoles » (602 €), « Cultures et lait » (559 €) et « Lait moyennement spécialisé » (510 €) obtiennent des revenus inférieurs respectivement de 2 %, de 3 %, de 10 % et de 18 % par rapport à celui des exploitations laitières très spécialisées.

Ce sont les exploitations « Bovins mixtes » et « Bovins à viande » qui obtiennent les moins bons revenus : dans l'ordre, 500 € et 475 € de RT/ha, soit 19 % et 23 % de moins que celui des exploitations laitières très spécialisées.

Lait très spécialisé	619
Cultures et bovins non laitiers	605
Cultures agricoles	602
Cultures et lait	559
Lait moyennement spécialisé	510
Bovins mixtes	499
Bovins à viande	475

### VII.1.2.2 Selon les régions agricoles

Les différences entre les RT/ha des régions agricoles wallonnes trouvent leur origine dans deux facteurs : les variations de RT/ha entre les orientations technico-économiques qui y sont pratiquées et l'importance relative de celles-ci dans les différentes régions.

Le tableau 7.4 reprend les RT/ha estimés pour les régions agricoles wallonnes classées dans l'ordre conventionnel géographique du nord au sud. Dans le commentaire, on présente les évolutions par ordre décroissant des revenus obtenus pour l'exercice comptable 2005.

En 2005, ce sont les régions à vocation typiquement laitière comme la Haute Ardenne (598 €) et la région herbagère liégeoise (588 €) qui obtiennent les revenus moyens les plus élevés ; ces revenus sont en baisse chacun de quelque 2 à 3 % par rapport à 2004 mais en hausse de 2 % par rapport à 2003.

Le Condroz, les régions limoneuse, sablo-limoneuse, et la Campine hennuyère suivent et ont en moyenne des RT/ha allant de 490 € (région sablo-limoneuse) à 506 € (Condroz). Leur revenu est en diminution de 10 % en Campine hennuyère, de 11 % dans le Condroz et d'environ 14 % dans les autres régions par rapport à 2004 ; par rapport à 2003, les baisses sont de 22 % en Campine hennuyère, de 25 % dans le Condroz et de 28 à 29 % dans les autres régions.

Les régions avec des exploitations orientées vers la production de viande bovine obtiennent en 2005 des revenus moyens en baisse par rapport à 2004, de 9 % pour la région herbagère (Fagne) avec 468 € de RT/ha à 13 % pour l'Ardenne (491 €).

Tableau 7.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2003, 2004 et 2005 (€)

	2003	2004	2005	Moyenne 2003-2005
Région sablo-limoneuse	682	571	490	581
Région limoneuse	699	576	497	591
Campine hennuyère	635	554	497	562
Condroz	677	567	506	583
Région herbagère liégeoise	577	606	588	591
Haute Ardenne	586	613	598	599
Région herbagère (Fagne)	529	517	468	505
Famenne	597	532	478	536
Ardenne	575	486	434	498
Région jurassique	568	504	441	504
Région wallonne	647	558	496	567

Source : DGA

<b>Chiffres repères</b>	
RT/ha moyenne triennale 2003 à 2005 (€)	
Haute Ardenne	599
Limoneuse	591
Herbagère liégeoise	591
Condroz	583
Sablo-limoneuse	581
Campine hennuyère	562
Famenne	536
Fagne	505
Région jurassique	504
Ardenne	498

Le classement des régions agricoles par ordre décroissant du RT/ha n'est pas le même si l'on considère le RT/ha moyen des années 2003 à 2005, qui est repris dans les chiffres repères.

Ce sont en effet les régions à vocation laitière qui présentent les meilleurs chiffres.

Par rapport au RT/ha moyen estimé pour la Haute Ardenne (599 €/ha), ceux de la limoneuse et de la région herbagère liégeoise sont inférieurs de 1 %, ceux du Condroz et de la sablo-limoneuse de 3 %, celui de la Campine hennuyère de 6 %; le RT/ha de la Famenne se situe environ 11 % plus bas et ceux de la Fagne, de la région jurassique et de l'Ardenne sont inférieurs de plus de 16 à 17 %.

En résumé, que ce soit sur la base de la dernière année disponible ou de la moyenne des trois dernières années, ce sont les exploitations laitières très spécialisées qui procurent en moyenne le RT/ha le

plus élevé et c'est l'orientation « Bovins à viande » qui obtient le moins bon revenu.

A l'exception des orientations « Lait très spécialisé », toutes les orientations procurent des RT/ha moyens en 2005 inférieurs aux revenus correspondants à la moyenne de la période 2003 à 2005.

Ce sont donc les régions où il y a une plus forte fréquence des orientations de production procurant les RT/ha les plus élevés qui obtiennent les meilleurs revenus du travail.

### VII.1.3 Structure des produits et des charges en Région wallonne

Dans ce chapitre, on commente le niveau et la structure des produits et des charges par hectare en 2005 pour chacune des principales orientations technico-économiques et pour la Région wallonne dans son ensemble.

Le tableau 7.5 reprend les données relatives aux montants des produits et des charges (y compris les coûts imputés de la main-d'œuvre familiale) pour les trois derniers exercices comptables disponibles en Région wallonne.

Tableau 7.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Région wallonne (2003, 2004 et 2005)

	2003		2004		2005	
	€	%	€	%	€	%
<b>Produits</b>						
Cultures commerciales	657	27,7	588	25,3	585	25,8
Bovins et cultures fourragères	1206	50,9	1195	51,4	1135	50,1
Porcs	58	2,4	68	2,9	73	3,2
Volailles	60	2,5	52	2,2	53	2,3
Autres produits*	389	16,4	422	18,2	421	18,6
<b>Total</b>	<b>2370</b>	<b>100,0</b>	<b>2324</b>	<b>100,0</b>	<b>2266</b>	<b>100,0</b>
<b>Charges</b>						
Travail familial**	901	34,1	885	33,2	875	32,9
Travail payé	15	0,6	14	0,5	14	0,5
Aliments achetés	310	11,7	308	11,6	277	10,4
Aliments de l'exploitation	69	2,6	68	2,6	73	2,8
Engrais achetés	101	3,8	110	4,1	108	4,1
Semences et plants	65	2,5	63	2,4	62	2,3
Produits de lutte	68	2,6	72	2,7	75	2,8
Travaux par tiers	113	4,3	117	4,4	123	4,6
Charges de matériel	300	11,4	319	12,0	334	12,6
Charges foncières	402	15,2	404	15,2	410	15,4
Autres charges	293	11,1	305	11,4	307	11,6
<b>Total</b>	<b>2639</b>	<b>100,0</b>	<b>2665</b>	<b>100,0</b>	<b>2658</b>	<b>100,0</b>

\* Y compris les aides

\*\* Charges imputées

Source : DGA

En 2005, le produit moyen de l'exploitation agricole wallonne s'élève à 2 266 € par ha. Il est composé pour 50 % par les produits bovins, pour 26 % par les produits des cultures, pour 19 % par d'autres produits comprenant essentiellement les primes découplées ou non et pour 5 % par les spéculations non liées au sol (porcs et volailles).

Les charges totales s'élèvent à quelque 2 658 €. Près d'un tiers de ces charges sont des charges imputées comme rémunération de la main-d'œuvre familiale (au tarif horaire pour un ouvrier qualifié fixé par la Commission paritaire nationale de l'agriculture).

Les charges variables (liées à une activité particulière) interviennent pour 22 % du total et comprennent notamment les aliments (13 %) et les engrais achetés (4 %).

Les autres charges sont des charges fixes relativement indépendantes du choix des productions et constituent 44 % de l'ensemble des charges ; parmi celles-ci, les charges de la mécanisation (frais de matériel augmentés des travaux par tiers) interviennent pour 17 % et celles du foncier pour 15 %.

Par rapport à l'exercice comptable 2004, le produit moyen par ha de l'exploitation wallonne est en diminution de 2,5 %, avec un montant moyen des charges qui régresse de 0,3 %.

La composition du produit par ha en 2005 diffère très peu de celle observée en 2004.

Quant à la composition des charges entre 2005 et 2004, elle n'est pas modifiée fondamentalement, on enregistre tout au plus une diminution des charges de travail familial voisine de 1 %.

En résumé, les exploitations agricoles wallonnes obtiennent des produits par ha d'autant plus élevés qu'elles ont une orientation axée sur la production bovine et sur les cultures.

Le produit bovin et des cultures fourragères est celui qui apporte la plus forte contribution au produit total. Les aides et les primes aux productions interviennent dans le produit total pour une part d'autant plus élevée que l'exploitation est productrice de viande, voire de produits végétaux (dans une moindre mesure) et pour une part d'autant plus faible que l'exploitation est spécialisée dans la production laitière.

Les charges de travail sont d'autant plus élevées que l'orientation laitière de la ferme est prononcée. Les charges variables diffèrent d'une production à l'autre et suivent le niveau de productivité. Les charges de type fixe sont importantes ; or, elles sont engagées pour plusieurs années en relation avec la structure de l'exploitation et ne peuvent donc pas être diminuées d'une année à l'autre.

### **VII.1.4 Revenu du travail par unité de travail**

Dans cette partie, on analyse l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) selon les orientations technico-économiques, par région agricole et pour l'ensemble de la Région wallonne.

On développe particulièrement l'analyse selon les orientations technico-économiques en insistant sur l'importance des primes et aides compensatoires dans le revenu et en donnant les tendances sur une longue période (non seulement pour les principales orientations technico-économiques wallonnes mais aussi pour d'autres orientations développées en Région flamande). On donne aussi la variabilité des revenus agricoles en Région wallonne en montrant la dispersion des résultats des exploitations du réseau comptable.

#### **VII.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques**

Les RT/UT des principales orientations technico-économiques en Région wallonne sont repris dans le tableau 7.6 et sont commentés dans l'ordre décroissant des montants obtenus en 2005 par rapport aux deux années précédentes. L'origine de la variation du RT/UT entre 2005 et 2004 est la même que celle indiquée pour expliquer l'écart entre les RT/ha 2005 et 2004.

En 2005, les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent un RT/UT de 29 325 €, soit 15 % de moins qu'en 2004 et 34 % de moins qu'en 2003.

Les orientations combinant les cultures avec les bovins non laitiers obtiennent un RT/UT de 21 741 €, en baisse de 13 % par rapport à 2004 et de 34 % par rapport à 2003.

Les exploitations laitières très spécialisées ont, en moyenne, un RT/UT de 21 570 € en 2005, soit une hausse de 3 % du revenu obtenu en 2004 et de 18 % de celui de 2003.

Le RT/UT des exploitations « Bovins mixtes » s'élève en moyenne à 19 911 €, ce qui est inférieur de 5 % par rapport à 2004 et de 7 % par rapport à 2003.

Quant à l'orientation « Cultures et lait », elle procure, en moyenne, un RT/UT de près de 19 700 €, en diminution par rapport aux deux années précédentes respectivement de 14 et de 11 %.

Le revenu des exploitations « Lait moyennement spécialisé » est d'environ 17 520 € en 2005 ; il est en baisse de 7 % par rapport à 2004 et de 8 % par rapport à l'année 2003.

Quant à l'orientation « Bovins à viande » elle procure en moyenne, un RT/UT de 17 052 € en diminution de 15 % par rapport à 2004 et de 36 % par rapport à 2003.

Tableau 7.6 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2003, 2004 et 2005 (€)

	2003	2004	2005	Moyenne 2003-2005
Cultures agricoles	44 489	34 337	29 325	39 413
Lait très spécialisé	18 289	21 019	21 570	19 654
Lait moyennement spécialisé	18 979	18 886	17 520	18 932
Bovins mixtes	20 395	19 864	18 911	20 129
Bovins à viande	26 628	20 173	17 052	23 401
Cultures et lait	22 218	22 883	19 697	22 550
Cultures et bovins non laitiers	31 999	24 973	21 741	28 486

Source : DGA

Comme chiffres repères, on a repris les revenus moyens des trois dernières années disponibles par ordre décroissant des montants.

Ce sont les exploitations du type « Cultures agricoles » qui obtiennent en moyenne le meilleur RT/UT : plus de 39 400 €. Le RT/UT moyen des exploitations « Cultures et bovins non laitiers » lui est inférieur de 38 %.

Trois orientations ont des revenus moyens inférieurs d'environ 45 % à celui de la ferme de grandes cultures : « Bovins à viande » (-41 %), « Cultures et lait » (-43 %) et « Bovins mixtes » (-49 %).

Les exploitations « Lait très spécialisé » ont en moyenne un RT/UT inférieur d'environ 50 % et celles du type « Lait moyennement spécialisé » ont un revenu moyen plus faible encore (-52 %).

Chiffres repères RT/UT moyenne triennale 2003 à 2005 (€)	
Cultures agricoles	39 413
Cultures et bovins non laitiers	28 486
Bovins à viande	23 401
Cultures et lait	22 550
Bovins mixtes	20 129
Lait très spécialisé	19 654
Lait moyennement spécialisé	18 932

#### VII.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail

Les aides considérées ici ne comprennent pas les aides aux investissements (subventions en intérêts et en capital) ni celles non liées directement à la politique agricole commune (PAC) telle que les subventions à l'achat et à la vente du bétail (comme l'ESB). Ces aides sont rangées sous les dénominations d'usage : le premier et second pilier.

Le premier pilier comprend depuis 2005 des aides découplées (ou primes uniques) et d'autres non découplées (principalement la primes aux vaches allaitantes et l'aide compensatoire aux produits laitiers) Avant 2005, Le premier pilier comprenait toutes les aides compensatoires aux cultures et les primes bovines (et ovines). Pour rappel à partir de 2004, les primes du premier pilier intègrent pour la première fois l'aide compensatoire aux produits laitiers suite à la diminution des prix institutionnels du lait.

Le second pilier comprend notamment les aides agri-environnementales, l'aide aux régions défavorisées, l'aide à l'agriculture biologique et l'aide à la production intégrée.

Le tableau 7.7 illustre, par secteur, l'importance des aides dans le RT/UT obtenu au cours des trois derniers exercices comptables (2003 à 2005). En 2005, l'importance des aides rangées dans le premier pilier (primes uniques essentiellement) diffère fortement suivant les orientations de production, soit par ordre décroissant :

- près de 125 % pour l'orientation « Bovins à viande » ;
- près de 84 % pour les exploitations du type « Bovins mixtes » ;
- presque 77 % pour le type « Cultures et bovins non laitiers » ;

- dans une fourchette allant de 53 à 61 % pour les orientations « Cultures et lait », « Lait moyennement spécialisé » et « Cultures agricoles » ;
- 36 % pour les exploitations laitières spécialisées, ce qui est sensiblement supérieur aux années précédentes (24 % en 2004 et 13 % en 2003).

Tableau 7.7 : Part des aides « Agenda 2000 » dans le revenu du travail (%)

	Premier pilier			Second pilier		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Cultures agricoles	33,4	44,7	53,3	2,1	3,6	5,7
Lait très spécialisé	13,2	23,5	36,4	11,6	10,2	9,8
Lait moyennement spécialisé	35,9	45,5	59,7	8,5	8,5	12,9
Bovins mixtes	60,4	75,5	83,9	6,5	13,6	8,0
Bovins à viande	83,5	110,5	124,6	10,1	6,6	20,1
Cultures et lait	37,7	46,2	61,1	2,8	2,5	4,8
Cultures et bovins non laitiers	45,9	62,6	76,8	3,1	5,3	7,7
Région wallonne	46,3	58,5	67,9	5,6	6,6	9,2

Source : DGA

En 2005, les aides du premier et du second pilier représentent globalement plus de 77 % du RT/UT en Région wallonne, dont près de 68 % proviennent du premier pilier.

L'importance de ces aides varie bien entendu selon les années, essentiellement en fonction du niveau du RT/UT. C'est ainsi que pour l'année 2003, caractérisée par des niveaux de revenus supérieurs à ceux de 2004 et de 2005, la part des aides représente un peu moins de 53 % du RT/UT.

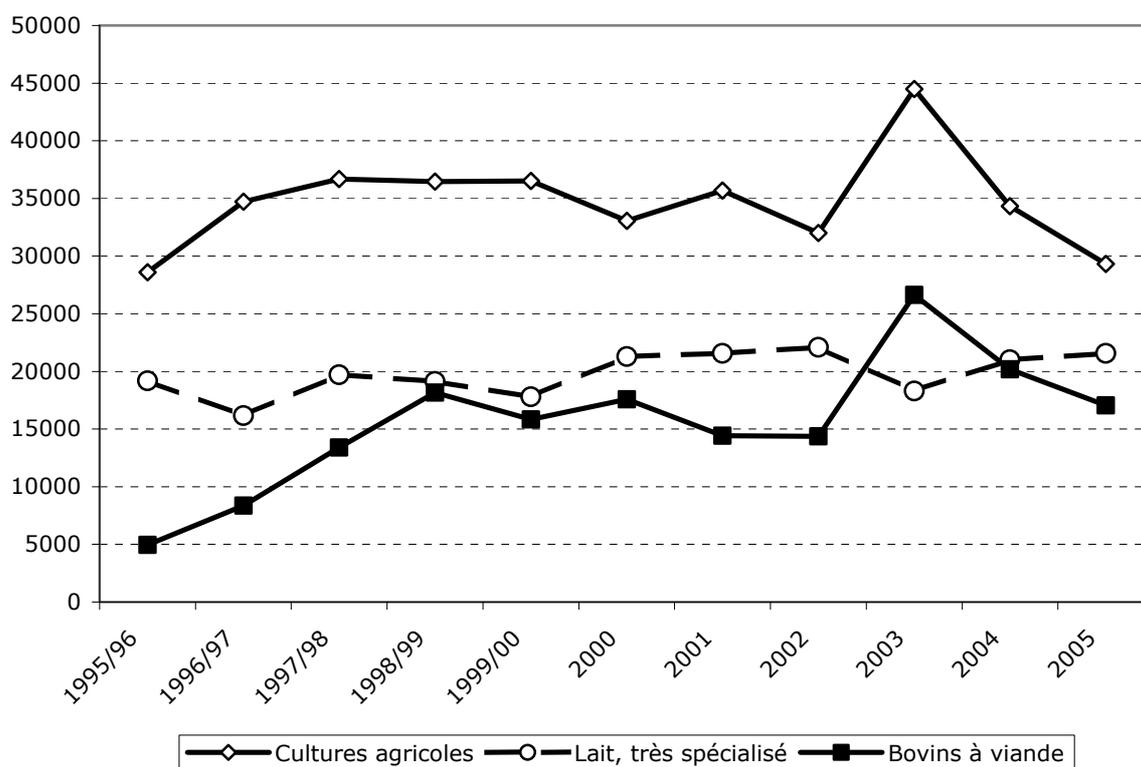
Parmi les aides du premier pilier, les primes uniques liées aux droits ordinaires, jachères ou spéciaux sont plus importantes que les aides non découplées. Elles représentent près de 39 % du RT/UT en 2005.

Pour ce qui est des aides dites du second pilier (100%), la part de l'ensemble des mesures agri-environnementales augmente fortement en 2005 (47 %) par rapport à 2004 (37 %) tandis que celle de l'aide aux régions défavorisées atteint 29 % en 2005 contre 37 % en 2004.

#### VII.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période

L'évolution du RT/UT est aussi reprise sur une plus longue période (à partir de l'exercice comptable 1995/1996) dans la figure 7.1 qui, par souci de clarté, ne reprend que les trois orientations technico-économiques spécialisées qui sont « Cultures agricoles », « Lait très spécialisé » et « Bovins à viande ». Dans l'analyse de l'évolution du RT/UT, il ne faut pas perdre de vue qu'à partir de l'année 1999, la classification des exploitations et le système d'extrapolation ont été adaptés à la situation de la Région wallonne, ce qui peut entraîner un certain décalage entre les données des périodes 1995 à 1998 et 1999 à 2005.

Figure 7.1 : Evolution du RT/UT par orientations technico-économiques spécialisées de 1995 à 2005 (€)



Source : DGA

Les exploitations du type « Cultures agricoles » ont toujours un revenu du travail par unité de travail (RT/UT) nettement supérieur à celui des autres types d'exploitations puisqu'il se situe généralement aux alentours des 35 000 € (sauf en 1995/96, 2002, 2003 et 2005), alors que les RT/UT des autres orientations sont la plupart du temps inférieurs à 23 000 €. Pour les exploitations du type « Cultures agricoles », les revenus les plus élevés ont été observés durant la période 1997 à 1999 ainsi qu'en 2003. Ils ont atteint 36 500 € en 1998 et 1999, 36 700 € en 1997 et 44 500 € en 2003. Les revenus les plus faibles ont été observés en 1995 (28 600 €), en 2002 (32 000 €) et en 2005 (29 300 €).

Durant la première partie de la période observée, l'orientation « Lait très spécialisé » a généralement un revenu voisin de 19 000 € (sauf en 1996 (16 200 €) et en 1999 (17 800 €)). Le revenu augmente ensuite durant les années 2000 à 2002 avec des RT/UT allant de 21 300 € à 22 100 €, pour redescendre à 18 300 € en 2003 et finalement remonter à 21 000 € en 2004 et à près de 21 600 € en 2005.

L'exploitation « Bovins à viande » a connu une importante remontée de ses revenus entre 1995 et 1998 (passant de 5 000 à 18 200 €). Par la suite, sa rentabilité s'est détériorée en 1999 pour s'établir autour des 17 000 € en 2000, avant de tomber à un niveau voisin de 14 300 € en 2001 et en 2002. En 2003, le revenu a fortement augmenté, atteignant près de 26 600 €, pour finalement redescendre à 20 200 € en 2004 et à moins de 17 100 € en 2005.

Quant aux RT/UT des autres orientations moins spécialisées qui ne sont pas reprises dans la figure 7.1, ils ont évolué de manière fort divergente en fonction de la rentabilité des différentes activités intervenantes.

L'exploitation « Lait moyennement spécialisé » a, en général, un revenu compris entre 17 000 et 19 000 € avec, comme extrêmes, 12 800 € en 1996 et 19 000 € en 2004. En

2005, le revenu est légèrement supérieur à 17 500 €, soit une baisse de 8 % par rapport à 2004.

Les deux orientations combinant les cultures avec le lait ou la viande bovine ont des revenus variant le plus souvent entre 19 000 et 22 000 € par UT. En « Cultures et bovins non laitiers », les plus hauts revenus ont été constatés en 1998, 2004 et 2003 avec des RT/UT respectivement de 23 000, 25 000 et 32 000 €. En « Cultures et lait », le plus haut revenu est celui de 2004 (22 900 €). Les moins bonnes performances ont été observées à des périodes différentes: en 1995 et 2002 pour l'orientation « Cultures et bovins non laitiers », avec des RT/UT respectifs de 16 600 € et 17 700 €, et en 1996 pour l'orientation « Cultures et lait », avec un RT/UT de 18 100 €

L'orientation « Bovins mixtes » a connu une remontée impressionnante entre 1995 et 1998 (passant d'un RT/UT de 11 800 € à 20 200 €) mais ensuite, elle voit sa rentabilité décroître jusqu'en 2002 avec un RT/UT de 14 300 € pour ensuite remonter significativement à environ 20 000 € aussi bien en 2003 qu'en 2004 et finalement s'établir à un peu plus de 18 900 € en 2005.

De l'examen des résultats obtenus pour les principaux types d'exploitations en Région wallonne, il ne faut toutefois pas conclure que d'autres orientations de production moins fréquentes en Région wallonne ne sont pas intéressantes pour les agriculteurs wallons.

Vu le faible nombre de ces types d'exploitations dans le réseau comptable de la DGA, on s'est basé sur les résultats obtenus en Région flamande entre 1995 et 2003 (dernière année disponible) ; les résultats 2002 et 2003 sont provisoires.

Comme on peut le constater à l'examen de la figure 7.2, l'orientation technico-économique « Porcs » en Région flamande se distingue nettement des autres orientations non seulement par la grande variation annuelle des revenus mais aussi par son niveau moyen de rentabilité à travers les années :

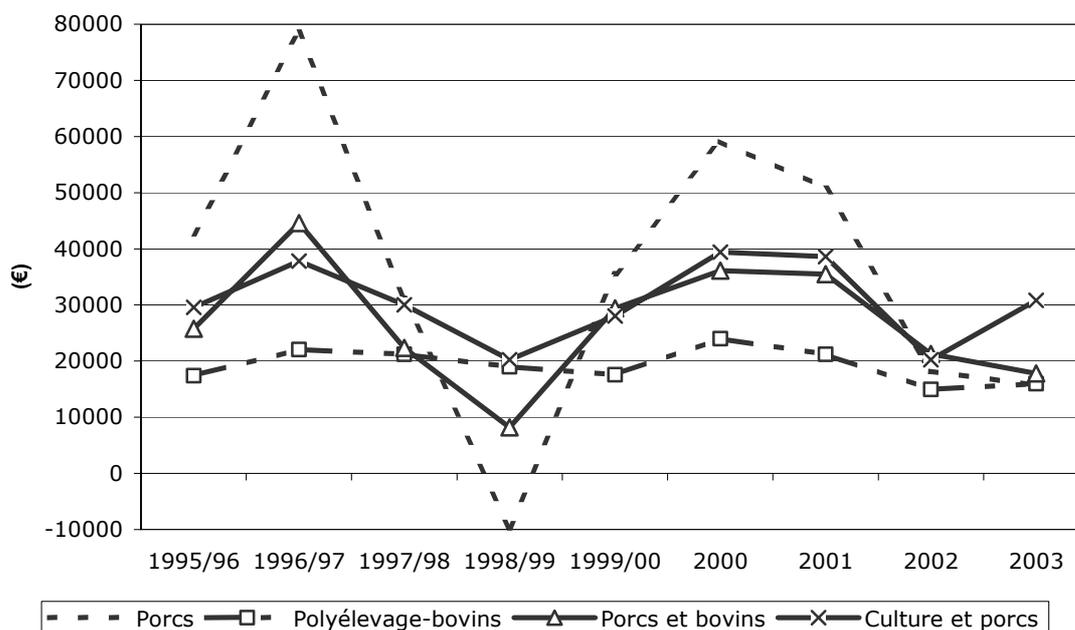
- le RT/UT est passé de l'ordre de 42 700 en 1995 à 15 700 € en 2003 mais a atteint dans l'intervalle des niveaux de 80 000 € en 1996 mais aussi de – 10 000 € en 1998;
- le RT/UT moyen de la période sous revue dépasse 35 800 €, soit le niveau le plus élevé par rapport à toutes les orientations flamandes et wallonnes ; pour les exploitations wallonnes du type « Cultures agricoles » le RT/UT moyen est un peu inférieur à 35 500 € pour la période allant de 1995 à 2004.

Etant donné le bon niveau de revenu des cultures, les fermes flamandes combinant les cultures et les porcs obtiennent également de bons résultats : généralement de l'ordre de 30 à 40 000 €/UT sauf en 1998, exercice durant lequel la rentabilité de la production porcine a été négative ; en moyenne, le RT/UT de la période observée est proche de 30 500 €.

L'orientation « Porcs et bovins » procure en moyenne un RT/UT de près de 26 800 €, elle a accusé une baisse de revenu importante en 1997 et en 1998 passant de quelque 20 000 à moins de 10 000 €.

Enfin, l'orientation « Polyélevage – bovins » obtient un RT/UT de 19 300 € en faisant preuve d'une grande stabilité sur toute la période sous revue ; elle obtient des revenus de l'ordre de ceux constatés pour les principales orientations de production wallonnes à l'exception du type « Cultures agricoles » qui est à un niveau bien plus élevé.

Figure 7.2 : Evolution du RT/UT pour certaines orientations technico-économiques observées en Région flamande mais peu fréquentes en Région wallonne, de 1995 à 2003 (€)



Source : DGA

#### VII.1.4.4 Selon les régions agricoles

L'évolution du revenu du travail par unité de travail dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon est reprise dans le tableau 7.8 pour les trois dernières années disponibles et est illustrée sur une plus longue période à la figure 7.3.

Les écarts de RT/UT proviennent des différences dans l'orientation des productions régionales et dans le niveau de rentabilité des orientations pratiquées dans les régions.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que les régions de culture comme les régions sablo-limoneuse, limoneuse et le Condroz ont les meilleurs revenus.

En 2005, ce sont les exploitations agricoles situées dans le Condroz qui obtiennent, en moyenne, le RT/UT le plus élevé : plus de 23 400 €, soit une baisse de 8 % par rapport à 2004 et de 21 % par rapport à 2003.

Les régions limoneuse et sablo-limoneuse affichent des RT/UT moyens très proches de ceux observés pour le Condroz : respectivement 23 300 € et 22 500 €, en diminution de 10 à 12 % par rapport à 2004 et de 24 % par rapport à 2003.

La région herbagère liégeoise, la Campine hennuyère, la Haute Ardenne et la Famenne ont, en 2005, des revenus très proches : entre 19 600 € et 20 700 €. Par rapport à 2004, les revenus de la région herbagère liégeoise et de la Haute Ardenne sont restés stables tandis que ceux de la Famenne et de la Campine hennuyère sont en diminution de 8 %. Par rapport à 2003, ces revenus sont en hausse : de 12 % pour la Haute Ardenne et de 10 % pour la région herbagère liégeoise mais en baisse de 15 % pour la Campine hennuyère et de 16 % pour la Famenne.

En 2005, les moins bons revenus sont obtenus dans la région herbagère (Fagne), l'Ardenne et la région jurassique ; ils sont compris entre 18 100 € et 18 800 €, respectivement en baisse de 7 %, 10 % et 9 % par rapport à 2004 et de 6 %, 21 % et 20 % par rapport à 2003.

Tableau 7.8 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de la Région wallonne, en 2003, 2004 et 2005 (€)

	2003	2004	2005	Moyenne 2003-2005
Région sablo-limoneuse	29 500	25 432	22 466	27 466
Région limoneuse	30 623	25 953	23 282	28 288
Campine hennuyère	23 715	21 815	20 122	22 765
Condroz	29 508	25 415	23 411	27 461
Région herbagère liégeoise	18 789	20 778	20 680	19 784
Haute Ardenne	17 861	20 085	19 968	18 973
Région herbagère (Fagne)	19 997	20 233	18 800	20 115
Famenne	23 280	21 271	19 556	22 276
Ardenne	23 179	20 123	18 221	21 651
Région jurassique	22 632	20 211	18 144	21 422
Région wallonne	26 393	23 490	21 527	24 941

Source : DGA

<b>Chiffres repères</b>	
RT/UT moyenne triennale	
2003 à 2005	
(€)	
Région limoneuse	28 288
Région sablo-limoneuse	27 466
Condroz	27 461
Campine hennuyère	22 765
Famenne	22 276
Ardenne	21 651
Région jurassique	21 422
Région herb. (Fagne)	20 115
Région herb. liégeoise	19 784
Haute Ardenne	18 973

Les régions limoneuse, sablo-limoneuse et le Condroz se situent à des niveaux de revenus supérieurs à 27 400 € par UT, allant jusqu'à près de 28 300 € pour la première région.

La Campine hennuyère et la Famenne ont des revenus par UT compris entre 22 200 € et 22 800 €. Ce niveau de revenu est inférieur de 20 à 21 % par rapport au revenu obtenu en moyenne par les exploitations situées en région limoneuse.

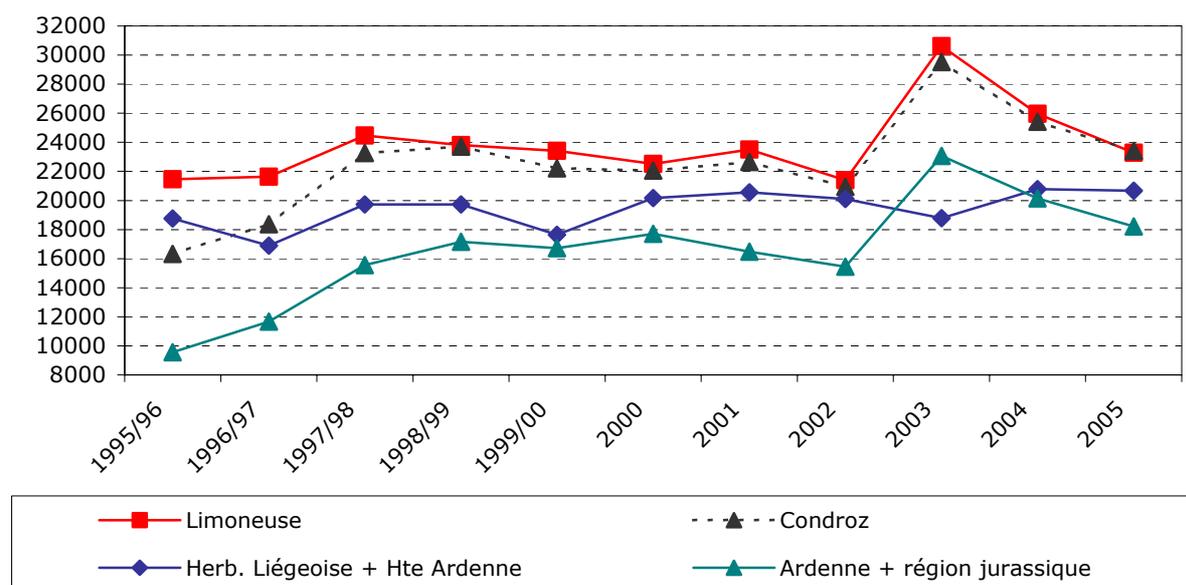
L'Ardenne et la région jurassique se tiennent de près avec des revenus évoluant entre 21 400 € et 21 700 €, respectivement inférieurs de 23 % et 24 % par rapport au revenu obtenu dans la région limoneuse.

Enfin, la région herbagère (Fagne), la région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne ont les revenus les moins élevés avec un RT/UT compris entre 19 000 € et 20 100 €, soit

respectivement 29 %, 30 % et 33 % de moins que la région limoneuse.

Pour examiner l'évolution sur une plus longue période allant de 1995 à 2005, on utilise les données comptables pondérées calculées par l'ex-Centre d'Economie agricole (CEA) entre 1995 et 1998 ; ces calculs regroupent la région sablo-limoneuse et la Campine hennuyère, la Fagne et la Famenne ainsi que l'Ardenne et la région jurassique. On a donc adapté en conséquence la série 1999 à 2005 propre à la Région wallonne pour réaliser la figure 7.3 qui, par souci de clarté, ne reprend que les principales régions agricoles wallonnes.

Figure 7.3 : Evolution du RT/UT par région agricole de 1995 à 2005 (€)



Source : DGA

Globalement, les revenus du travail par unité de travail (RT/UT) obtenus dans chacune des régions agricoles wallonnes ont augmenté durant la période 1995 à 1998. Ils ont baissé en 1999. La baisse s'est poursuivie en 2000 uniquement dans la région limoneuse, et le Condroz. En 2001, le mouvement de hausse était général sauf dans les regroupements « Fagne + Famenne » et surtout « Ardenne + région jurassique ». Par contre en 2002, toutes les régions agricoles à l'exception de la Haute Ardenne affichaient des niveaux de revenus en diminution par rapport à 2001 mais en 2003, sauf dans les régions à vocation laitière (Haute Ardenne et région herbagère liégeoise), une forte augmentation de revenu a permis d'atteindre les plus hauts revenus pour la période de 1995 à 2003. En 2004, c'est le phénomène inverse qui se produit avec une baisse relativement modérée de revenu dans toutes les régions sauf dans celles à vocation laitière (Haute Ardenne et région herbagère liégeoise) qui ont vu leur revenu augmenter de manière significative (plus de 21 %).

Le RT/UT des exploitations des régions limoneuse, sablo-limoneuse et du Condroz est en moyenne (quasiment) toujours supérieur aux RT/UT obtenus dans les autres régions agricoles. L'écart entre ces deux groupes de régions est relativement stable mais a tendance à diminuer à partir de l'année 2000 (2003 excepté).

Au début de la période observée, c'étaient les exploitations de la région limoneuse qui obtenaient en moyenne les plus hauts revenus: jusqu'à 24 500 € par UT en 1997. En 1998 ce sont les exploitations situées en région sablo-limoneuse qui ont obtenu les revenus les plus élevés: jusqu'à 25 300 € par UT en 1998. Par la suite, les exploitations des trois régions précitées ont obtenu, en moyenne, des RT/UT très proches, caractérisés par une certaine stabilité entre 1999 et 2002 (variation de 20 100 à 23 500 €), des revenus historiquement élevés en 2003 avec un niveau voisin de 30 000 € qui est ensuite retombé entre 25 000 € et 26 000 € en 2004 et entre 22 400 € et 23 400 € en 2005,

La région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne dans lesquelles l'orientation laitière est dominante ont pratiquement toujours des revenus proches et compris entre 16 000 € et 21 000 €.

Les exploitations de Fagne et de Famenne et surtout celles d'Ardenne et de la région jurassique obtiennent en moyenne pratiquement chaque année (sauf en 2003) les moins bons revenus. Le RT/UT en Fagne et Famenne est quasiment toujours supérieur à celui de l'autre groupe de régions de plus de 1 500 € par UT en moyenne.

Sur une plus longue période encore, le classement des régions agricoles en fonction de leur rentabilité ne change pas.

#### VII.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Région wallonne

En 2005, le RT/UT de l'ensemble des exploitations atteint 21 500 €, soit une baisse de 8 % par rapport à 2004 et de 18 % par rapport à 2003 (tableau 7.8).

On constate encore qu'en moyenne pour la période 2003 à 2005, le RT/UT des exploitations agricoles wallonnes est estimé à 24 900 €; il est inférieur de 37 % au RT/UT des exploitations agricoles situées en région limoneuse.

Pour montrer la dispersion des résultats individuels, on a réparti les exploitations du réseau comptable en classes de RT/UT par intervalle de 5 000 € et on a exprimé la fréquence en pourcentage du nombre d'exploitations (tableau 7.9). Les résultats sont également illustrés à la figure 7.4 pour 2005 ainsi que pour la moyenne triennale 2003 à 2005.

Sans perdre de vue qu'il s'agit seulement d'une répartition à l'intérieur du réseau comptable sans aucune extrapolation, on peut faire les constatations qui suivent :

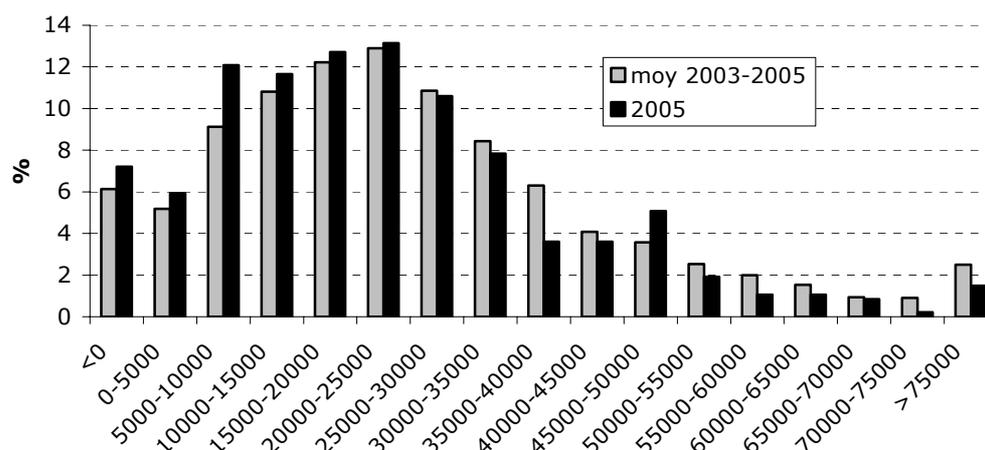
- plus de 7 % des exploitations observées obtiennent un RT/UT négatif en 2005 ; sur la période couvrant les trois dernières années, ce pourcentage est très légèrement supérieur à 6 % ;
- près de 4 % des exploitations suivies en comptabilité obtiennent un RT/UT supérieur à 60 000 € en 2005 mais près de 6 % sur la période 2003 à 2005.

Tableau 7.9 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2003 à 2005

RT/UT	Nombre d'exploitations (%)			
	2003	2004	2005	moyenne 2003-2005
<0	4,79	6,43	7,20	6,44
0-5000	4,41	5,22	5,93	5,85
5000-10000	8,24	7,03	12,08	7,98
10000-15000	10,73	10,04	11,65	12,33
15000-20000	11,30	12,65	12,71	12,45
20000-25000	11,49	14,06	13,14	11,98
25000-30000	10,73	11,24	10,59	10,22
30000-35000	8,62	8,84	7,84	8,27
35000-40000	7,66	7,63	3,60	6,73
40000-45000	4,60	4,02	3,60	4,32
45000-50000	3,45	2,21	5,08	3,08
50000-55000	3,26	2,41	1,91	2,64
55000-60000	2,30	2,61	1,06	2,01
60000-65000	1,53	2,01	1,06	1,49
65000-70000	1,15	0,80	0,85	0,90
70000-75000	1,72	0,80	0,21	1,03
>75000	4,02	2,01	1,48	2,26

Source : DGA

Figure 7.4 : Dispersion du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) (€)



Source : DGA

En résumé, lorsque le revenu du travail est exprimé par unité de travail et non par hectare, ce sont les exploitations spécialisées en cultures agricoles qui obtiennent les meilleurs résultats en 2005 (plus de 29 300 €) et aussi en moyenne pour les années 2003, 2004 et 2005 (plus de 39 400 €).

L'orientation « Cultures et bovins non laitiers » arrive toujours en deuxième position.

Le classement des autres orientations diffère suivant la période observée. Il est présenté selon l'ordre décroissant des revenus obtenus en moyenne pour les années 2003 à 2005.

L'orientation « Bovins à viande » est en troisième position pour la période couvrant les trois derniers exercices comptables disponibles ainsi qu'en 2003, mais elle rétrograde à la cinquième place en 2004 et même au dernier rang en 2005 (moins de 17 100 €) suite à la diminution de la rentabilité du secteur de la viande bovine.

Le RT/UT des exploitations « Cultures et lait » est classé en quatrième position sauf en 2004 (troisième rang).

Quant à l'orientation « Bovins mixtes », elle se situe toujours à la cinquième place du classement exception faite de 2004, année où elle se situe à l'avant dernière position.

L'orientation « Lait très spécialisé » se trouve à la sixième place mais par année, elle s'est classée deux fois en dernière position (2003 et 2004) pour revenir en troisième place en 2005 suite à l'amélioration de la rentabilité de la production laitière.

Finalement le RT/UT moyen le plus faible pour la période observée est obtenu par les exploitations « Lait moyennement spécialisé » (moins de 19 000 €) ; par année, ce groupe occupe alternativement l'avant-dernière ou la dernière place.

A l'exclusion du RT/UT des orientations « Bovins à viande » et surtout « Cultures agricoles », le revenu constaté en 2004 est toujours supérieur à celui observé pour la période couvrant les trois dernières années disponibles ; c'est particulièrement le cas pour les exploitations « Lait moyennement spécialisé » et « Lait très spécialisé » et, dans une moindre mesure, pour les types d'exploitations « Bovins mixtes » et « Cultures et lait ».

D'autres orientations de production moins fréquentes en Région wallonne doivent certainement retenir l'attention des agriculteurs wallons comme les orientations « Porcs », « Cultures et porcs » et « Porcs et bovins » car elles procurent, sur une longue période, des niveaux intéressants de revenus.

Ce sont évidemment les régions où les orientations de production procurant les RT/UT les plus élevés sont les mieux représentées qui ont les meilleurs résultats. Le classement varie suivant la période observée mais les exploitations situées dans les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que dans le Condroz obtiennent toujours les RT/UT les plus élevés.

En Région wallonne, le RT/UT moyen obtenu par les exploitations agricoles professionnelles s'élevait à 21 500 € en 2005 et à 24 900 € pour la période 2003-2005.

### VII.1.5 Revenu agricole familial par unité de travail familial

Comme indiqué au début du chapitre, en complément à l'analyse de l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT), on donne ici un indicateur de revenu qui cerne de plus près la rentabilité globale des exploitations. Il s'agit du revenu agricole familial par unité de travail familial (RAF/UTF) qui regroupe le revenu du travail et les éléments imputés (intérêts et fermages), en prenant uniquement en considération les intérêts et les fermages réellement payés.

Le tableau 7.10 donne le revenu agricole familial par unité de travail familial selon les orientations technico-économiques pour les exercices comptables 2003 à 2005.

En 2005 et par orientation technico-économique, le revenu agricole familial par unité de travail familial atteint par ordre décroissant les valeurs suivantes : « Cultures agricoles » 34 445 €, « Cultures et bovins non laitiers » 29 069 €, « Lait très spécialisé » 27 894 €, « Bovins à viande » 26 663 €, « Bovins mixtes » 26 500 €, « Cultures et lait » 24 032 € et « Lait moyennement spécialisé » 23 673 €.

Tableau 7.10 : Evolution du revenu agricole familial hors TVA par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2003, 2004 et 2005 (€)

	2003	2004	2005	Moyenne triennale
Cultures agricoles	46 504	39 146	34 445	42 825
Lait très spécialisé	24 277	27 292	27 894	25 785
Lait moyennement spécialisé	24 868	23 719	23 673	24 294
Bovins mixtes	28 025	27 982	26 500	28 003
Bovins à viande	35 889	30 007	26 663	32 948
Cultures et lait	26 529	26 837	24 032	26 683
Cultures et bovins non laitiers	39 365	32 434	29 069	35 899
Région wallonne	32 571	30 363	28 371	31 467

Source : DGA

Le tableau 7.11 donne, selon les régions agricoles et pour l'ensemble de la Région wallonne, le revenu agricole familial par unité de travail familial (RAF/UTF) obtenu durant les exercices comptables 2003 à 2005 ainsi que la moyenne triennale.

Pour l'exercice comptable 2005, les valeurs présentées par ordre décroissant sont les suivantes : 30 639 € pour le Condroz, respectivement 29 450 € et 28 506 € pour les régions limoneuse et sablo-limoneuse, 27 280 € en Famenne, 27 280 € dans la région herbagère liégeoise, 26 610 € en Ardenne, 26 145€ en Campine hennuyère, 26 104€ en Haute Ardenne, 25 941 € en région herbagère (Fagne) et 25 913 € dans la région jurassique.

Pour l'ensemble de la Région wallonne, la moyenne atteint 28 371 € et représente une diminution de 7 % par rapport à 2004, ce qui est un peu moins important que la baisse moyenne de 8 % observée pour le revenu du travail par unité de travail.

Tableau 7.11 : Evolution du revenu agricole familial hors TVA par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2003, 2004 et 2005 (€)

	2003	2004	2005	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	34 802	31 545	28 506	33 174
Région limoneuse	35 812	32 120	29 450	33 966
Campine hennuyère	30 529	28 306	26 145	29 417
Condroz	35 917	32 685	30 639	34 301
Région herbagère liégeoise	24 789	26 974	27 032	25 882
Haute Ardenne	23 720	26 136	26 105	24 928
Région herbagère (Fagne)	26 770	27 487	25 941	27 129
Famenne	30 884	29 174	27 280	30 029
Ardenne	31 328	28 682	26 610	30 005
Région jurassique	30 297	28 000	25 913	29 149
Région wallonne	32 571	30 363	28 371	31 467

Source : DGA

De l'examen de ces résultats, les principaux enseignements sont les suivants :

- le revenu agricole familial par unité de travail familial est plus élevé que le revenu du travail par unité de travail puisqu'il comprend les intérêts imputés (rémunération du capital de l'exploitant). Les écarts sont assez différents selon les orientations et les régions. Ils sont évidemment plus grands lorsque les capitaux sont importants (par exemple, dans l'orientation « Bovins à viande », pour la moyenne des trois dernières années, le revenu familial par unité de travail familial est 46% plus élevé que le revenu du travail par unité de travail) ;
- l'ordre hiérarchique des orientations et des régions n'est pas fondamentalement modifié. Cependant, la dispersion des revenus autour de la moyenne est moins élevée qu'avec le revenu du travail par unité de travail.

## VII.2 LE REVENU EN HORTICULTURE

Le faible nombre de comptabilités horticoles dans le réseau comptable wallon (une trentaine) ne permet pas de donner des informations valables sur un secteur aussi diversifié ; c'est la raison pour laquelle on a plutôt utilisé les données comptables émanant du Centrum voor landbouweconomie (C.L.E.) de la Région flamande. Les revenus du travail par hectare (RT/ha) et par unité de travail (RT/UT) pour les cinq dernières années disponibles sont repris dans les tableaux 7.12 et 7.13 pour douze types d'exploitations horticoles distingués dans « De rendabiliteit van het tuinbouwbedrijf », boekjaar 2003, publicatie n°2.05, januari 2005, Centrum voor landbouweconomie.

### VII.2.1 Revenu du travail par hectare

Suivant les données relatives à l'exercice comptable 2003, les exploitations de plantes ornementales procurent en moyenne un niveau de RT/ha (33 600 €) supérieur d'environ 61 % au niveau obtenu par les exploitations de légumes (20 900 €) et de plus de 500 % à celui obtenu par les exploitations fruitières (6 200 €).

Les différentes sortes d'exploitations de plantes ornementales et de légumes procurent les RT/ha suivants, classés par ordre décroissant (2003) :

Pour les exploitations de plantes ornementales :

- 107 600 € pour l'exploitation de plantes d'appartement ;
- 54 500 € pour l'exploitation de fleurs coupées ;
- 49 400 € pour l'exploitation de floriculture diversifiée ;

34 100 € pour l'exploitation d'azalées ;  
 15 400 € pour l'exploitation de pépinières ;  
 11 000 € pour l'exploitation de bégonias.

Pour les exploitations de légumes :

120 200 € pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre ;  
 107 500 € pour l'exploitation de champignons ;  
 32 300 € pour l'exploitation de fraises ;  
 27 200 € pour l'exploitation peu spécialisée en légumes sous verre ;  
 3 600 € pour l'exploitation de légumes de plein air.

En moyenne sur plusieurs années (tableau 7.12), ces classements restent relativement stables.

Par contre, on constate une forte variation relative du revenu en horticulture. Sur une période de 5 ans, les fluctuations les plus importantes du RT/ha sont les suivantes :

- près de 62 000 € pour l'exploitation de champignons entre 2000 et 2003 ;
- plus de 44 000 € pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre entre 2002 et 2003 ;
- près de 33 000 € pour l'exploitation de plantes d'appartement entre 1999 et 2002.

Tableau 7.12 : Revenu du travail par hectare dans les exploitations horticoles de divers types, de 1999 à 2003 (€)

	1999	2000	2001	2002	2003
Exploitations de légumes	18 996	22 700	18 300	18 100	20 900
dont :					
- champignons	144 180	169 400	130 100	113 700	107 500
- fraises	22 993	21 747	22 724	28 886	32 299
- très spécialisées en légumes sous verre	95 332	104 400	81 600	75 800	120 200
- peu spécialisées en légumes sous verre	20 531	24 300	18 600	16 700	27 200
- légumes de plein air	4 167	5 544	6 041	5 578	3 565
Exploitations de plantes ornementales	26 359	26 200	27 400	31 000	33 600
dont :					
- plantes d'appartement	83 954	111 000	109 000	116 700	107 600
- azalées	46 158	40 800	41 400	41 900	34 100
- bégonias	14 926	16 000	12 600	12 400	11 000
- fleurs coupées	74 720	63 500	50 900	65 900	54 500
- autres exploitations de floriculture	48 493	49 900	58 800	54 100	49 400
- pépinières	12 923	12 702	11 257	9 243	15 412
Exploitations fruitières	4 319	4 596	4 523	5 904	6 227
Total horticulture	12 940	14 100	12 700	13 500	14 800

Source : Centrum van Landbouweconomie (CLE)

## VII.2.2 Revenu du travail par unité de travail

Les principales orientations horticoles ont des RT/UT assez comparables (tableau 7.13).

En 2003, le RT/UT des exploitations de légumes (32 100 €) est supérieur de 3 000 € à celui des exploitations fruitières (29 100 €) dont le revenu diffère de 3 300 € par rapport à celui des exploitations de plantes ornementales (25 800 €).

Les différentes sortes d'exploitations de légumes procurent les RT/UT suivants (par ordre décroissant) :

- 42 000 € pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre ;
- 29 400 € pour les fraises ;
- 26 300 € pour l'exploitation peu spécialisée en légumes sous verre ;
- 23 400 € pour les champignons ;
- 19 700 € pour les légumes de plein air.

Les différentes sortes d'exploitations de plantes ornementales procurent les RT/UT suivants (par ordre décroissant) :

- 35 100 € pour les plantes d'appartement ;
- 26 100 € pour les pépinières ;
- 30 600 € pour les azalées ;
- 23 900 € pour l'exploitation de floriculture diversifiée ;
- 17 400 € pour les fleurs coupées ;
- 12 400 € pour les bégonias .

Par rapport à l'exercice comptable 2002 les exploitations de légumes et les exploitations fruitières affichent en 2003 un RT/UT en augmentation respectivement de 20 et de 1 % alors que les exploitations de plantes ornementales régressent de 7 %.

Parmi les exploitations de légumes et de plantes ornementales, la situation en 2003 par rapport à 2002 est contrastée :

- 49 % en plus pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre ;
- 24 % en plus pour les pépinières ;
- 17 % en plus pour l'exploitation peu spécialisée en légumes sous verre et pour les fraises ;
- 3 % en plus pour les plantes d'appartement ;
- 5 % en moins pour les champignons ;
- 8 % en moins pour les bégonias ;
- 22 % en moins pour l'exploitation de floriculture diversifiée ;
- 23 % en moins pour les azalées ;
- 11 % en moins en ce qui concerne les exploitations de fleurs coupées ;
- 29 % en moins pour les légumes de plein air.

Comme on le constate à l'examen du tableau 7.13, sur une période de 5 ans , les fluctuations du RT/UT obtenu pour les différentes orientations horticoles peuvent être importantes et ne doivent pas être perdues de vue par les candidats horticulteurs , les principaux écarts observés étant les suivants :

- 14 100 € en plus pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre entre 2001 et 2003 ;
- 11 000 € en moins pour les pépinières entre 1999 et 2002 ;
- 10 000 € en plus pour les légumes de plein air entre 1999 et 2002 ;
- 8 300 € en plus pour les exploitations fruitières entre 1999 et 2003.

Tableau 7.13 : Revenu du travail par unité de travail dans les exploitations horticoles de divers types, de 1999 à 2003 (€)

	1999	2000	2001	2002	2003
Exploitations de légumes	24 853	28 929	25 675	26 749	32 094
dont					
- champignons	24 943	30 975	28 489	24 598	23 382
- fraises	23 586	19 485	19 482	25 168	29 419
- très spécialisées en légumes sous verre	29 550	35 551	27 809	28 165	41 952
- peu spécialisées en légumes sous verre	22 160	26 516	21 625	22 363	26 276
- légumes de plein air	17 398	22 921	27 041	27 809	19 692
Exploitations de plantes ornementales	27 362	27 695	25 916	27 853	25 773
dont					
- plantes d'appartement	28 223	31 120	31 837	34 078	35 105
- azalées	30 485	28 966	30 787	32 334	24 892
- bégonias	15 237	16 179	13 005	13 409	12 354
- fleurs coupées	23 116	20 243	16 002	19 782	17 350
- autres exploitations de floriculture	22 666	23 997	26 432	30 628	23 930
- pépinières	31 770	31 099	23 592	21 100	26 110
Exploitations fruitières	20 845	21 181	23 304	28 799	29 131
Total horticulture	24 877	26 902	25 285	27 537	29 572

Source : DGA

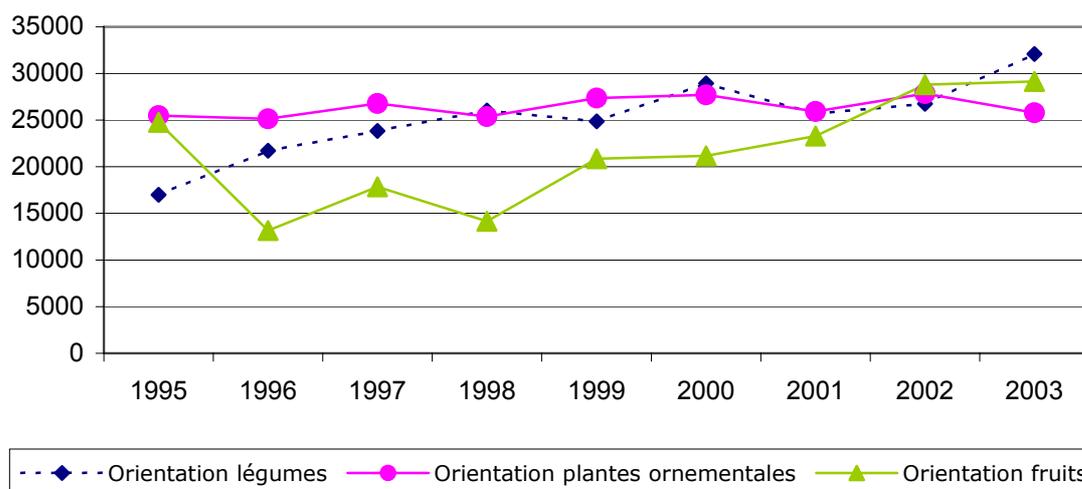
Par ailleurs, on a repris dans la figure 7.7 l'évolution des RT/UT moyens des trois grandes spécialisations horticoles (légumes, plantes ornementales et fruits) entre 1995 et 2003 (dernière année disponible pour la Région flamande).

Entre 1995 et 2000, le RT/UT des exploitations spécialisées dans la production de légumes a augmenté de 17 000 à près de 29 000 €, celui obtenu par le secteur des plantes ornementales est passé de 25 500 € à 27 700 € et celui procuré par la culture fruitière a baissé d'environ 24 800 € à 21 200 €.

Durant les trois dernières années disponibles, le RT/UT de l'orientation « Légumes » a progressé chaque année pour atteindre plus de 32 000 € en 2003. Par contre, le RT/UT des « plantes ornementales » a fluctué tantôt à la baisse, tantôt à la hausse, pour se situer à quelques 25 800 € en 2003. Finalement, le RT/UT des exploitations fruitières a toujours augmenté chaque année pour dépasser les 29 100 € en 2003.

En moyenne sur la période de référence (1995 à 2003), ce sont les exploitations spécialisées en plantes ornementales qui obtiennent le RT/UT le plus élevé : presque 26 400 € en moyenne ; celles qui produisent les légumes ont un RT/UT moyen de 25 200 € et celles qui cultivent des fruits, environ 21 500 €.

Figure 7.7 : Evolution du RT/UT pour les grands secteurs horticoles de 1995 à 2003 (€)



Source : CLE

Lorsqu'on examine ces différents niveaux de revenu par rapport à ceux que procurent en moyenne certaines orientations de production pratiquées en Région wallonne, l'horticulture mérite certainement un grand intérêt ; c'est la raison pour laquelle on a aussi repris dans les tableaux et dans les commentaires les résultats obtenus par des types d'exploitations horticoles peu présentes en Région wallonne.

## CHAPITRE VIII. VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE WALLONNE ET CONTRIBUTION DE CELLE-CI A LA PRODUCTION AGRICOLE BELGE ET A LA FORMATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL

### VIII.1 PRODUCTION AGRICOLE ET HORTICOLE WALLONNE

#### VIII.1.1 Situation en 2005

En 2005, la valeur de la production agricole finale de la Région wallonne est estimée à 1 416,2 millions d'euros, ce qui représente un recul de 2,7 % par rapport à 2004.

Tableau 8.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2001-2005 (en millions d'€)

	2001	2002	2003	2004	2005 (provisoire)	2005/2004 %
Grandes cultures	420,0	417,4	458,2	401,6	392,1	-2,4
<i>dont</i>						
- céréales	132,0	125,0	152,0	116,9	114,3	
- betteraves sucrières	162,8	175,9	179,4	172,3	161,4	
- pommes de terre	74,0	62,6	70,0	49,1	62,2	
Produits de l'élevage	857,0	856,6	883,8	901,5	869,3	-3,6
<i>dont</i>						
<i>animaux</i>	441,3	470,4	503,0	524,5	509,6	
- bovins	313,0	347,6	388,5	391,2	371,9	
- porcs	83,0	79,5	74,3	84,8	83,9	
- volaille	38,3	36,7	34,4	41,4	44,4	
<i>produits animaux</i>	415,6	386,2	380,8	376,9	359,7	
- lait et dérivés	402,5	372,3	364,3	361,5	342,3	
Horticulture	163,3	168,6	156,0	153,0	154,8	+1,2
<i>dont</i>						
-légumes	52,6	46,3	46,6	53,9	47,9	
-fruits	24,2	26,0	30,4	28,3	31,7	
-non comestibles	86,5	96,3	78,9	70,8	75,2	
Total	1 440,3	1 442,6	1 497,9	1456,1	1416,2	-2,7

Sources : DGA et CLE

Ce sont les produits de l'élevage qui constituent le poste le plus important avec une valeur de 869,3 millions d'euros, soit 61,4 % du total.

Parmi ces produits, la valeur des animaux (viande) atteint 509,6 millions d'euros, ce qui représente 36,0 % du total mais 2,8 % en moins qu'en 2004. La production de viande bovine est la plus importante : elle atteint 371,9 millions d'euros ou 26,3 % du total avec un recul par rapport à 2004. La production laitière (lait et dérivés) atteint 342,3 millions d'euros, soit 24,2 % du total. La production porcine représente une valeur de 83,9 millions d'euros. Ce qui représente 5,9 % de l'ensemble.

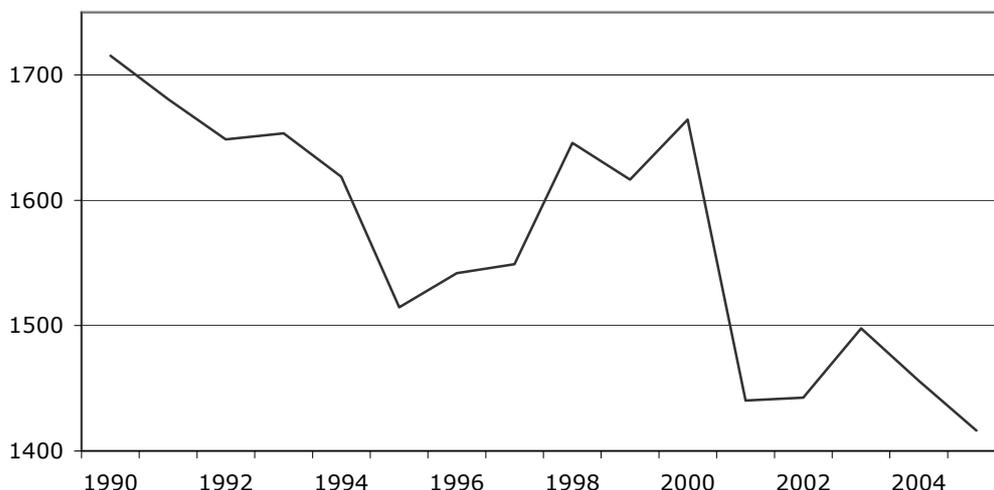
Les valeurs des productions de volaille et d'œufs sont moins importantes : elle atteignent respectivement 44,4 et 17,3 millions d'euros, soit 3,1 et 1,2 % de la valeur globale de la production agricole de la Région.

La valeur de l'ensemble des produits de grandes cultures atteint, en 2005, 392,1 millions d'euros, soit 27,7 % de l'ensemble. Ce poste est en recul de 2,4 % par rapport à 2004. C'est la production de betteraves qui est la plus importante : 161,4 millions d'euros ou 11,4 % du total. La valeur des céréales, en légère baisse par rapport à 2004, atteint 114,3 millions d'euros, soit 8,1 du total général. Les pommes de terre représentent une valeur de 62,2 millions d'euros, soit 4,4 % de la production globale finale.

Enfin, la valeur des productions horticoles est estimée provisoirement à 154,8 millions d'euros, ce qui représente 10,9 % du total général. C'est le non comestible, fleurs et plantes de pépinières, qui constitue la production la plus importante : 75,2 millions d'€, soit 5,3 % de l'ensemble.

### VIII.1.2 Evolutions 1990-2005

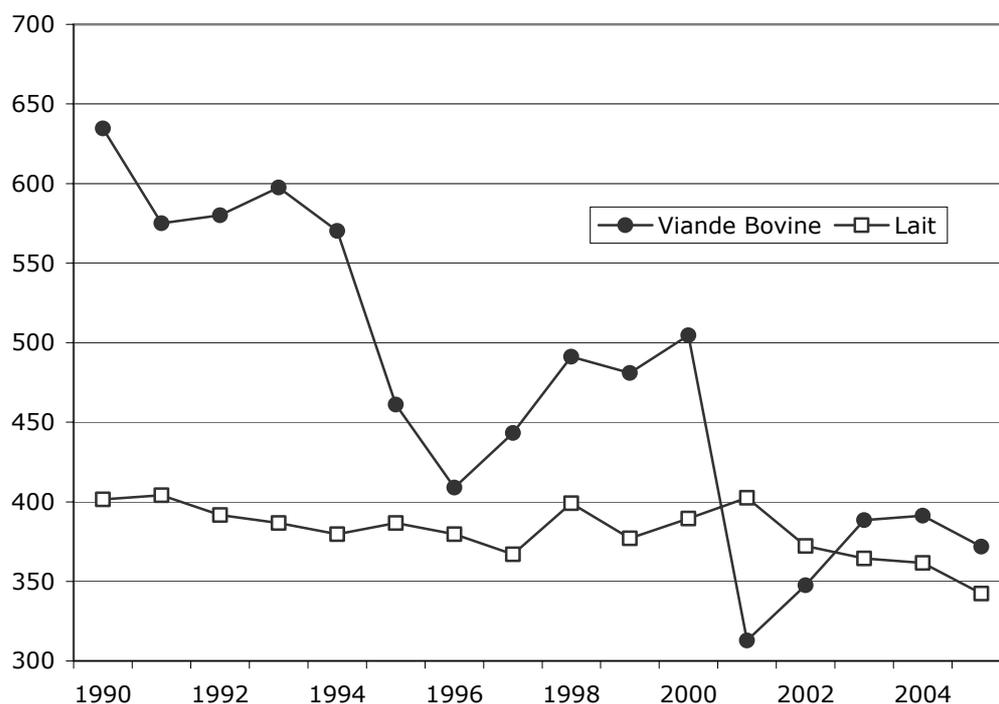
Figure 8.1 : Evolution de la valeur de la production finale agricole wallonne, 1990-2005 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGA

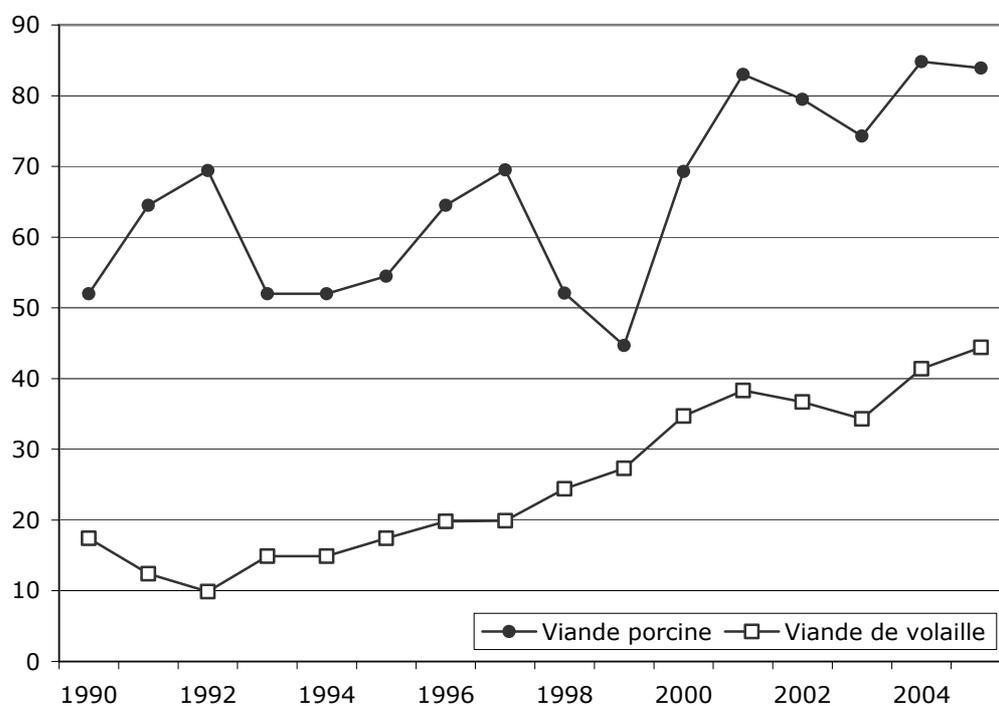
Sur la période 1990-2005 la valeur de la production finale de l'agriculture wallonne présente une tendance à la baisse. L'élément déterminant a été la réforme de la PAC (en plusieurs étapes) qui a stabilisé les volumes et les prix de certaines productions (lait, betteraves) et qui a réduit les prix d'autres productions (céréales et viande bovine). Les aides compensatoires ne sont pas comptabilisées dans les valeurs des productions. Le recul important en fin de période s'explique aussi par la baisse du volume de la production de viande bovine.

Figure 8.2 : Evolution de la valeur des productions de viande bovine et de lait, 1990-2005 (en millions d'€)



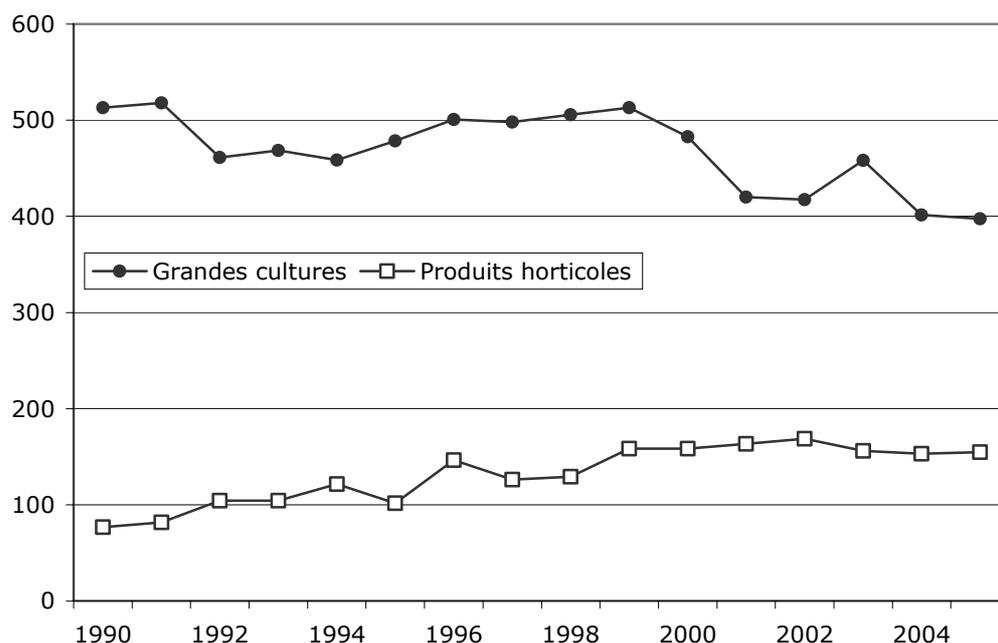
Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGA

Figure 8.3 : Evolution de la valeur des productions de viande porcine et de viande de volaille, 1990-2005 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGA

Figure 8.4 : Evolution de la valeur des productions de grandes cultures et de l'horticulture, 1990-2005 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGA

On constate notamment le recul sensible de la valeur de la production bovine et la relative stabilité de celle de la production laitière. Par contre, l'augmentation de la valeur des productions de porcs, de volaille ainsi que de l'horticulture peut être remarquée. En ce qui concerne l'ensemble des grandes cultures, une légère tendance au recul apparaît.

### VIII.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge

On constate que la Région wallonne joue un rôle prépondérant dans les secteurs des betteraves et des céréales. Son rôle est également important pour la viande bovine et pour le lait. Dans d'autres domaines, comme les productions horticoles, les porcs, la volaille et les œufs, la part est faible mais en croissance.

Tableau 8.2 : Part de la Région wallonne dans la valeur de la production agricole belge et part dans les divers secteurs de l'agriculture et de l'horticulture, en 2004 (%)

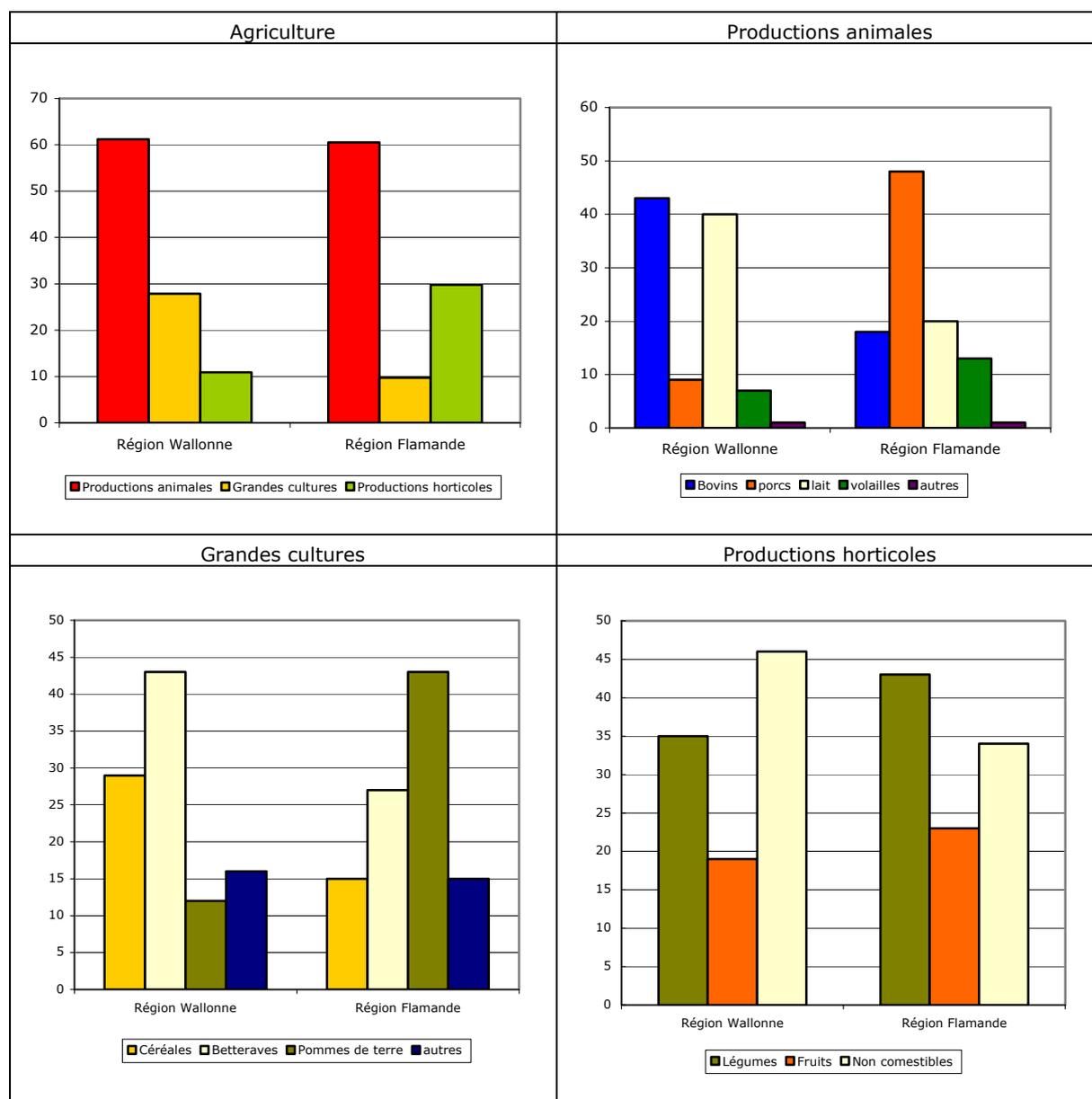
Secteurs de l'agriculture et de l'horticulture	25
Grandes cultures	50
<i>dont</i>	
- céréales	64
- betteraves sucrières	64
- pommes de terre	22
Productions horticoles	10
<i>dont</i>	
- légumes	9
- fruits	8
Produits de l'élevage	25
<i>dont</i>	
- bovins	44
- porcs	6
- volaille	15
- lait et dérivés	40
- œufs	12

Sources : DGA et CLE

#### VIII.1.4 Comparaison des structures des agricultures wallonne et flamande.

En 2004, les productions horticoles représentent près de 30 % de la production finale flamande, elles constituent le poste le plus important. La production porcine, traditionnellement le secteur le plus important, arrive ensuite avec 28,9 % du total. La part des productions bovines est beaucoup plus faible qu'en Région wallonne (généralement voisine de 10 % pour la viande bovine et de 12,5 % pour le lait) bien que, dans l'absolu, la valeur de la production de lait soit plus élevée qu'en Région wallonne. La part des grandes cultures est nettement moindre qu'en Région wallonne (9,7 % contre 27,6 % en Région wallonne). Enfin, la part de la viande de volaille et des œufs est nettement plus élevée en Région flamande.

Figure 8.5 : Structure de la valeur de la production agricole et horticole en Région wallonne et en Région flamande, en 2005 (%)



Sources : DGA et CLE

## VIII.2 VALEUR AJOUTÉE BRUTE DE L'AGRICULTURE WALLONNE ET PART DE CELLE-CI DANS LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE REGIONALE

Des données relatives à la valeur ajoutée brute du secteur agricole wallon sont actuellement disponibles pour 2004. Pour cette année-là, la valeur atteint 726,4 millions d'euros (données DGSIE (ex-INS)).

La valeur ajoutée brute de l'ensemble des secteurs de la Région wallonne, exprimée aux prix du marché, est estimée à 59 822,5 millions d'euros en 2004. La contribution relative du secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » est estimée à 1,2 %. En y ajoutant l'agroalimentaire, l'importance relative atteint à 3,5 %.

En Région wallonne, comme ailleurs, on constate que la contribution relative de l'agriculture est en régression. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture génère des activités tant en amont qu'en aval. De plus, elle occupe une place essentielle dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement. Par ailleurs, la réduction de sa contribution relative ne doit pas occulter son caractère indispensable.



## CHAPITRE IX. PREVISIONS POUR 2006

### IX.1 LES EXPLOITATIONS ET LES FACTEURS DE PRODUCTION

#### IX.1.1 Les exploitations

D'après les résultats provisoires du recensement agricole de mai 2006, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 645 unités en Région wallonne par rapport à mai 2005, passant de 17 109 à 16 494 unités (-3,6 %). Cette diminution est légèrement supérieure à celle constatée entre 2004 et 2005 (603 unités), elle poursuit la tendance fondamentale qui est le recul du nombre d'exploitations.

#### IX.1.2 La main-d'œuvre

Parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations, la main-d'œuvre agricole a diminué de 670 unités pour s'établir à 27 337 personnes (-2,4 % par rapport à 2005).

Tableau 9.1 : Evolution de la main-d'œuvre agricole en Région wallonne entre 2005 et 2006

Type de main-d'œuvre	2005	2006
Main- d'œuvre à temps plein	15 561	15 240
- hommes	12 129	11 871
- femmes	3 432	3 369
Main-d'œuvre à temps partiel	12 446	12 097
- hommes	7 120	6 945
- femmes	5 326	5 152
Total	28 007	27 337

Source : DGSIE (INS) - recensements agricoles

La diminution semble avoir été plus importante pour la main-d'œuvre à temps partiel (-2,8 %) que pour la main-d'œuvre à temps plein (-2,1 %). Cela peut s'expliquer en partie par le fait que la main-d'œuvre à temps partiel se trouve surtout dans les plus petites exploitations (les exploitations de moins de 15 hectares, qui représentent 30 % des exploitations, utilisent 42 % de la main-d'œuvre à temps partiel et celle-ci représente plus de 70 % du total de leur main-d'œuvre). A titre indicatif, on peut rappeler que, en 1996, la main-d'œuvre employée dans l'agriculture wallonne s'élevait à 37 108 personnes. Au cours des 10 dernières années, le nombre de personnes occupées en agriculture a donc diminué de 9 101 unités, soit une diminution de 24,5 %. Cette évolution décennale peut être mise en parallèle avec celle du nombre d'exploitations agricoles wallonnes qui diminue de 7 158 unités, passant de 23 652 en 1996 à 16 494 en 2006 (-30,3 %).

#### IX.1.3 La superficie agricole utilisée

Entre 2005 et 2006, la superficie agricole utilisée (SAU) a diminué de 0,5 % en atteignant 751 512 ha. La répartition de cette superficie est donnée dans le tableau 9.2 ci-dessous.

Tableau 9.2 : Superficie agricole utilisée (SAU) en 2005 et en 2006

Cultures	2005 (ha)	2006 (ha)
Céréales pour le grain	179 163	182 626
Dont		
froment d'hiver	129 897	126 257
orge d'hiver	23 382	30 476
Cultures industrielles	84 609	78 939
dont		
betteraves sucrières	52 765	51 792
Chicorée	12 879	7 174
Lin	12 553	10 673
pommes de terre	24 712	25 258
Fourrages de terres arables	85 553	85 011
dont		
maïs fourrager	52 817	51 898
Légumes de plein air	12 047	11 789
Jachères	19 817	20 130
Prairies permanentes	345 610	343 843
Autres	28 746	29 174
Superficie agricole utilisée	755 545	751 512

Source : DGSIE (INS) - recensements agricoles

Les variations de superficie ne sont généralement pas très importantes. Par rapport à 2005, les céréales sont en légère augmentation mais on note un recul très important pour les chicorées (-43 %). Pour les betteraves, le recul est de 1,8 %. Les cultures fourragères sont en léger recul. La superficie en jachères, liée à la politique agricole, est en légère augmentation (+1,6 %).

## IX.1.4 Le cheptel

Tableau 9.3 : Evolution du cheptel dans les exploitations agricoles wallonnes entre 2005 et 2006

Cheptel	2005	2006
Bovins	1 348 032	1 329 210
dont		
bovins de moins de 1 an	351 696	345 010
bovins de 1 à 2 ans	259 343	254 432
vaches laitières	230 374	223 870
vaches allaitantes	306 370	310 187
Porcs	365 693	368 125
Ovins	56 392	58 144
Volailles	5 182 800	4 425 203
dont		
poules et poulettes	1 609 723	1 433 782
poulets de chair	3 439 718	2 880 002

Source : DGSIE (INS) - recensements agricoles

Depuis 2001, le cheptel bovin wallon est en diminution (-180 000 têtes). Par rapport à 2005, le cheptel diminue de 1,4 %. On notera cependant, comme en 2005, l'augmentation du nombre de vaches allaitantes (+1,2 %). En 2006, le nombre de détenteurs de bovins (12 073) diminue de 4,1 %.

Le nombre de porcs augmente légèrement (+0,7 %), tandis que le nombre de volailles (-14,6 %) régresse fortement, conséquence de la grippe aviaire sur le recensement du mois de mai.

## IX.2 LES PRODUCTIONS, LES PRIX ET LES REVENUS

### IX.2.1 Les productions

#### IX.2.1.1 Les productions végétales

En volume, l'année 2006 apparaît globalement être une année moins intéressante que 2005 et surtout que 2004 qui était très satisfaisante.

La récolte des céréales, contrariée en partie par le mauvais temps, est inférieure à celle de 2005 en raison du recul des rendements.

En ce qui concerne les pommes de terre, le recul des rendements devrait amener un recul de la production compris entre 10 et 15 %.

Pour les betteraves, les indications disponibles font envisager un recul de la production en raison du recul de la surface emblavée et la diminution du rendement. La teneur en sucre est également moins bonne.

#### IX.2.1.2 Les productions animales

La production de viande bovine a diminué sensiblement au cours des dernières années. Comme indiqué plus haut la diminution du cheptel se poursuit en 2006 (-1,4 %) mais elle concerne essentiellement le cheptel laitier. La production de viande, qui a diminué en 2005, devrait se stabiliser en 2006.

En ce qui concerne les autres viandes, on constatera un léger accroissement de la production de viande porcine mais une diminution de la production de viande de volaille.

Pour le secteur laitier, il y a relative stabilité de la production.

Pour les œufs, un recul est aussi prévu.

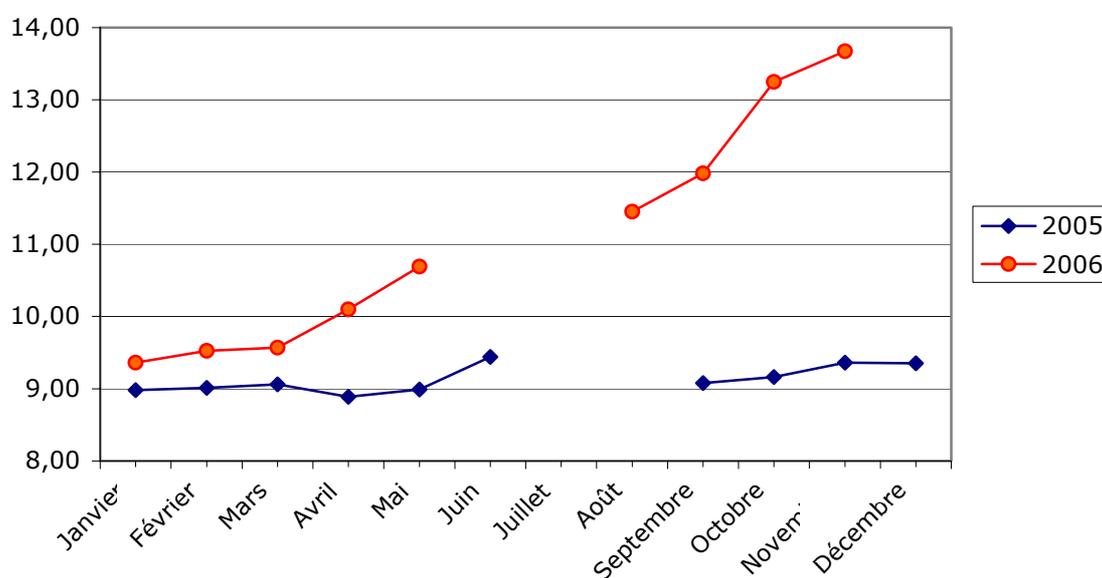
## IX.2.2 Les prix

### IX.2.2.1 Les productions végétales

Pour avoir une idée de l'évolution des prix des principaux produits agricoles, on a repris, sur quelques figures, les évolutions mensuelles de ceux-ci au cours de l'année 2005 ainsi que les prix disponibles pour 2006 (années campagnes pour les produits végétaux).

En ce qui concerne le froment panifiable, la figure 9.1 fait apparaître clairement l'évolution favorable des prix de la campagne 2006-2007. Les premiers mois font apparaître des prix nettement plus élevés que pendant la campagne précédente.

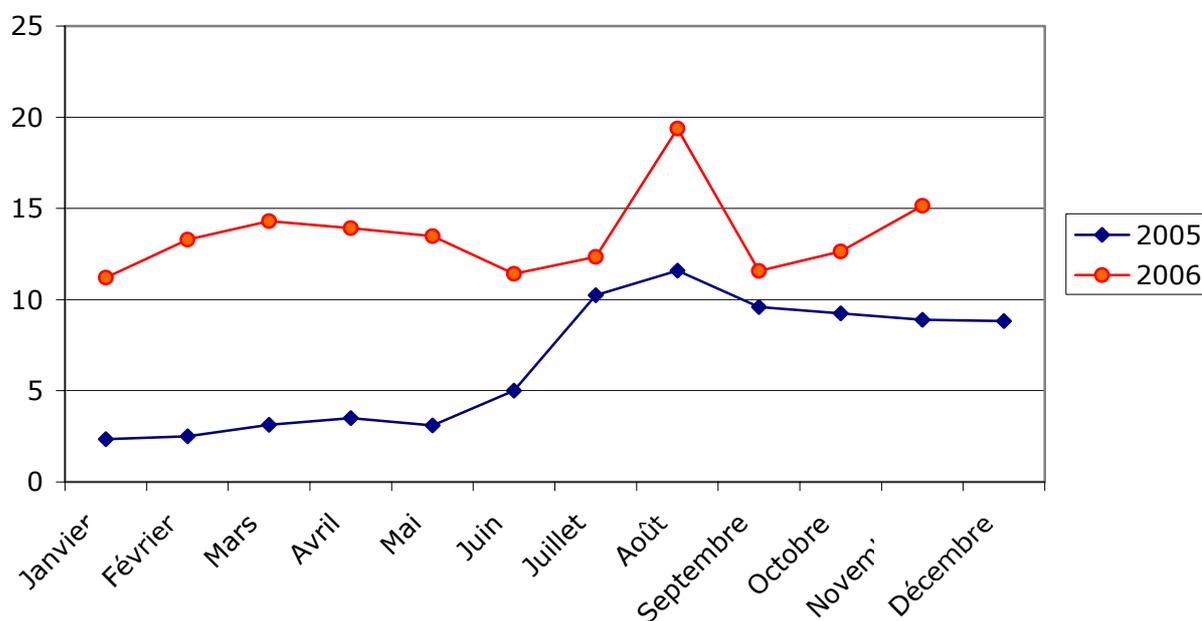
Figure 9.1 : Prix payés aux producteurs pour le froment panifiable (€/100 Kg)



Source : DGA

Pour ce qui est des pommes de terre, les premiers prix mensuels de la récolte 2006 indiquent un nouveau relèvement substantiel après celui survenu pour la récolte 2005.

Figure 9.2 : Prix payés aux producteurs pour les pommes de terre de consommation (€/100 kg)



Source : DGA

En ce qui concerne les betteraves, l'évolution devrait être à la baisse.

### IX.2.2.2 Les productions animales

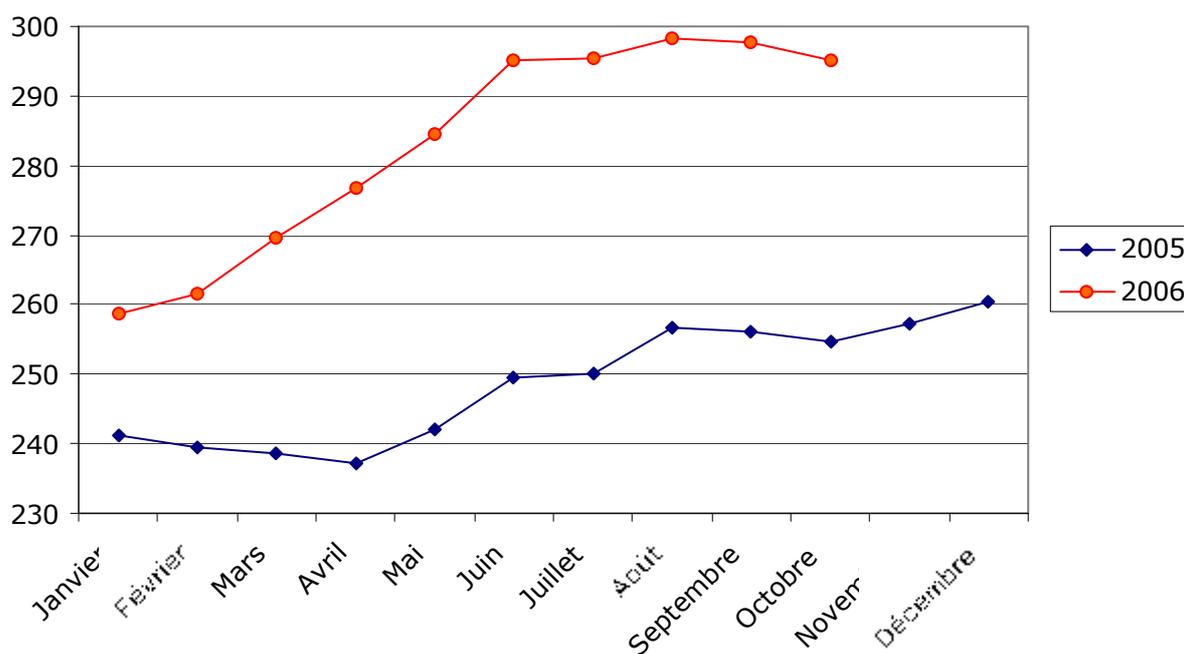
Par rapport à 2005, les prix des bovins évoluent en 2006 à la hausse mais de manière différente selon la qualité des animaux.

En ce qui concerne le bétail de qualité (figure 9.3 et 9.4), on observe en moyenne une augmentation des prix des taureaux culs de poulain (environ 11 %). Pour les vaches culs de poulain, c'est une hausse d'environ 7 %.

Le bétail de bonne conformation augmente de manière plus importante (+16 % pour les taureaux).

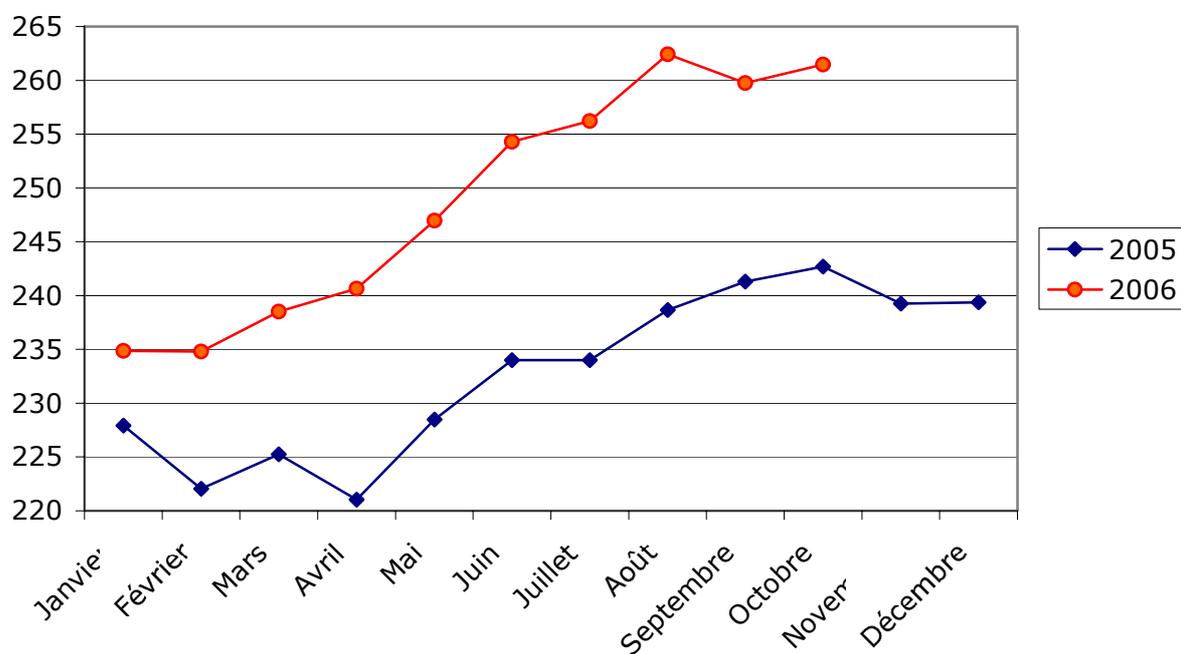
Pour le bétail de moins bonne qualité, les hausses sont encore plus fortes : de 20 à 23 % pour les taureaux 60 % et les vaches 55 %.

Figure 9.3 : Prix payés aux producteurs de taureaux culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGA

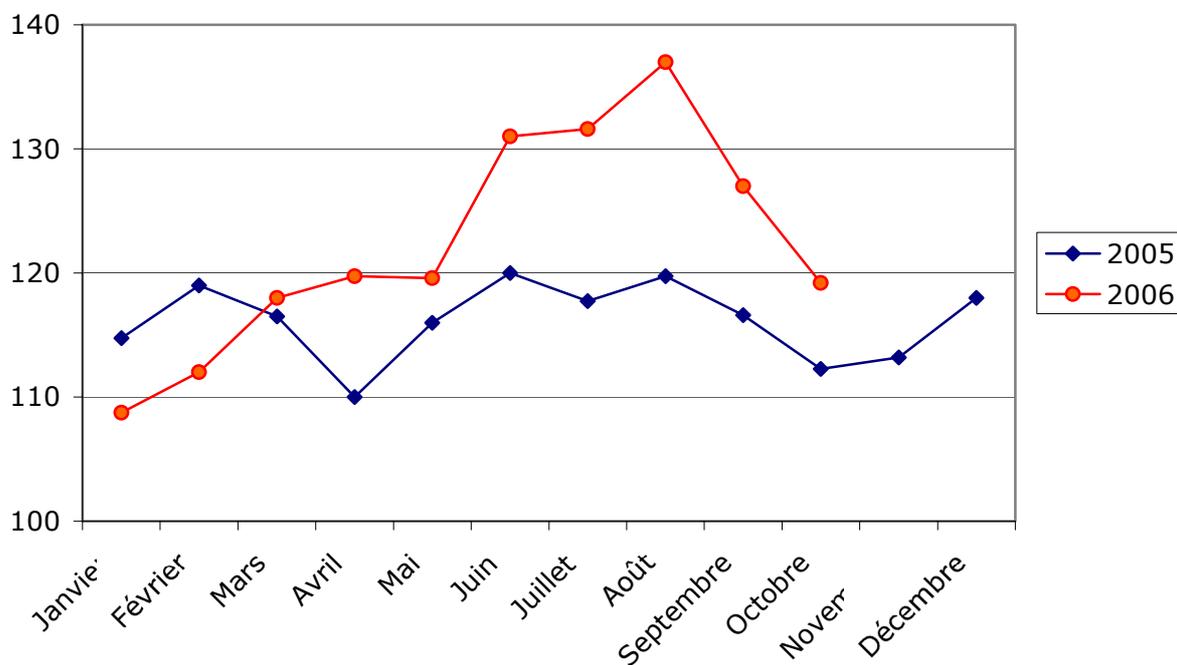
Figure 9.4 : Prix payés aux producteurs de vaches culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGA

En ce qui concerne la viande porcine, après une longue diminution, les prix ont augmenté tout au long de l'année 2006 avec un sommet en septembre. Ensuite, ils ont diminué. En 2005, ils ont été relativement stables. On attend une hausse moyenne de 5 % en 2006.

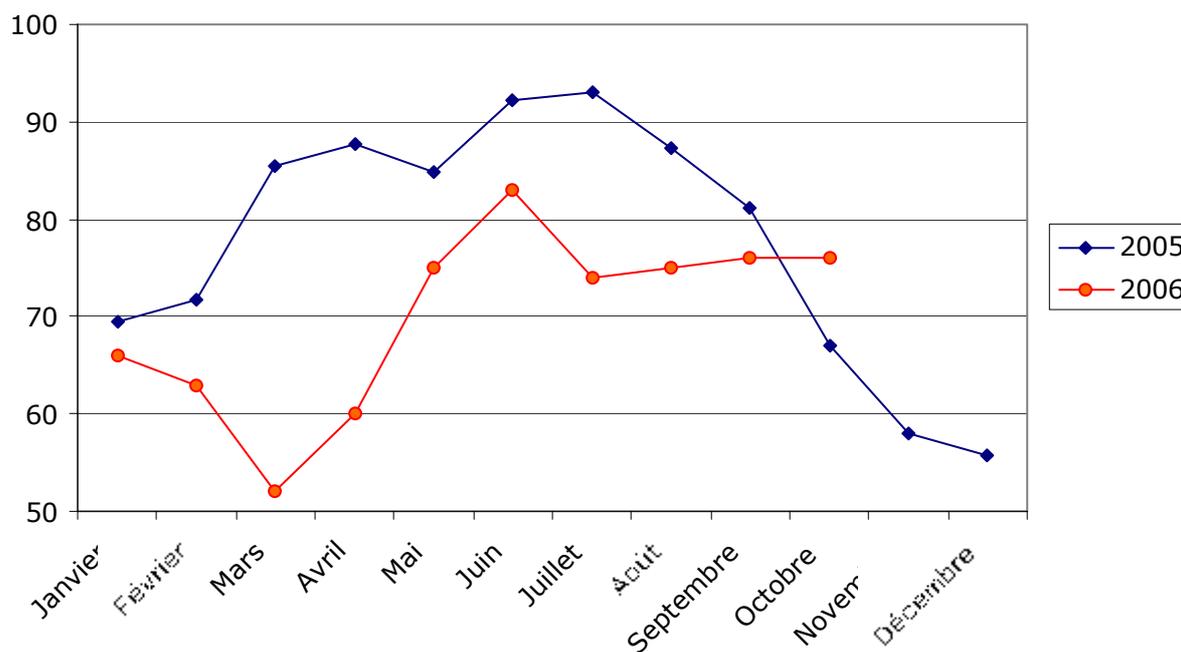
Figure 9.5 : Prix payés aux producteurs pour les porcs de viande (€/100kg sur pied)



Source : DGA

L'évolution des prix de la viande de volaille présente un caractère cyclique prononcé. Le prix moyen de 2006 devrait, en moyenne, être inférieur (-8 %) à celui de 2005 en raison de prix bas du début de l'année (grippe aviaire). A partir de mai-juin, les prix se sont relevés.

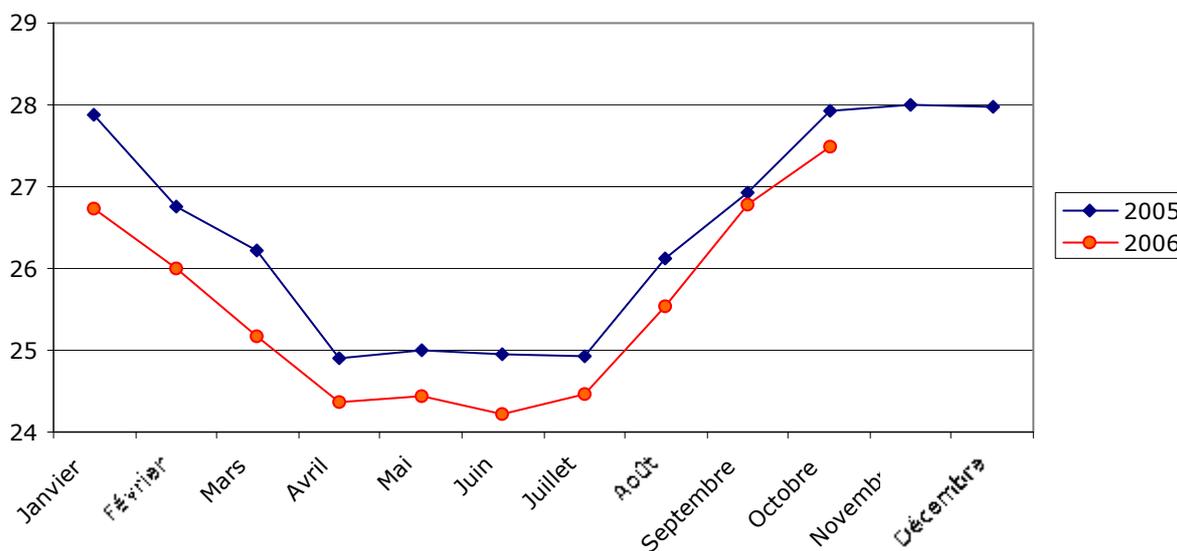
Figure 9.6 : Prix payés aux producteurs pour les poulets à rôtir (€/100 kg sur pied)



Source : DGA

Quant à la production laitière, le prix moyen du lait de l'année 2006 devrait être en recul d'environ 2,5 % par rapport à celui de 2005. Ce recul est dû essentiellement à la baisse des prix institutionnels pour laquelle des compensations sont accordées.

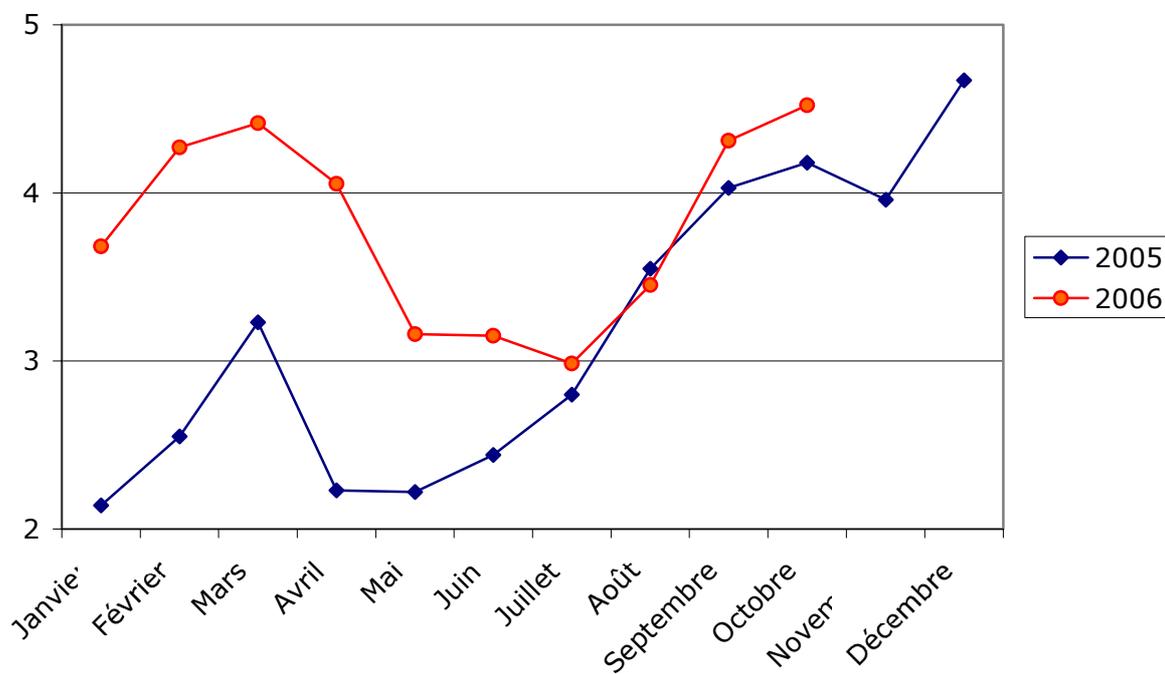
figure 9.7 : Prix de base payés aux producteurs pour le lait (€/100 Kg)



Source : DGA

Enfin, pour les œufs, les prix de 2006 seront en moyenne sensiblement supérieurs à ceux de 2005 (+ 20 %). La grippe aviaire n'a pas eu le même impact que pour la viande de volaille.

Figure 9.8 : Prix payés aux producteurs pour les œufs bruns 60-65 gr (€/100 pièces)



Source : DGA

### IX.2.3 Les revenus

D'une manière générale, les productions (volumes) ne sont pas favorables car en diminution. Au contraire, les prix sont généralement plus élevés qu'en 2005. Le tableau suivant permet de se faire une idée de l'évolution des différentes productions.

Tableau 9.4 : Evolutions prévues en 2006

	Volume	Prix	Valeur	Revenu
Grandes Cultures				
Céréales	-	+	+	
Betteraves	-	-	-	
Pommes de terre	-	+	=	
Animaux				
Viande bovine	=	+	+	
Viande porcine	+	+	+	
Viande de volaille	-	-	-	
Lait	=	-	-	
Œufs	-	+	+	
Total				(*)

Source : DGA

(\*) Les éléments disponibles ne sont pas suffisants pour se prononcer avec certitude sur l'évolution du revenu global et surtout sur l'amplitude de la variation.

Vu l'évolution favorable des prix, on pourrait prévoir une légère augmentation du revenu mais quelques inconnues comme, entre autres, le déroulement des fins de campagne, les variations d'inventaires, les problèmes de la conservation des pommes de terre, l'impact important des coûts de productions (dont notamment l'évolution du prix du gasoil en hausse de 15 %) amènent une incertitude sur l'évolution finale du revenu global.